

### 70<sup>e</sup> CONGRES DE L'UNEF

#### DOSSIER DE PRESSE

Année 84/85

L'année universitaire 84/85 est une année charnière pour les étudiants et pour l'Université.

Charnière parce que c'est l'année de la mise en place de la loi sur l'enseignement supérieur et des réformes des premiers et troisièmes cycles : démocratisation et amélioration des formations ou élitisme républicain ?

Charnière parce que c'est également l'année de la réforme de l'aide sociale aux étudiants : engagement de l'Etat et des oeuvres universitaires vers plus de justice sociale ou aggravation de la sélection sociale et braderie des oeuvres et de ses services ?

Alors qu'en début d'année beaucoup d'espoirs étaient encore permis, le gouvernement vient de trancher dans de nombreux domaines.

- Orientation des réformes vers l'élitisme républicain, création d'un comité national d'évaluation, fermeture de formations (AES, géologie, psycho ...),
- Augmentation de 32 % des droits d'inscription et baisse de 2% des budgets des Universités,
- Mesures racistes à l'égard des étudiants étrangers,
- Désengagement de l'Etat dans le financement de l'aide sociale,
- Difficultés accrues pour s'inscrire à l'Université et fin du libre choix de son Université.

Face à l'ensemble de ces attaques portées contre les étudiants, il nous a semblé important de rassembler dans un document toutes les actions, prises de positions, initiatives ... de l'UNEF et des Associations Générales pour la défense des droits des étudiants, l'amélioration du contenu de nos études et de leur déroulement.

D'autant plus que le 70<sup>e</sup> Congrès de l'UNEF s'inscrit pleinement dans ces objectifs et sera un moment important de riposte des étudiants contre les atteintes à nos droits, notamment avec la manifestation du 3 mai et avec l'ensemble des discussions qui auront lieu sur les perspectives de l'Université et les solutions que nous proposons pour gagner l'Université dont les étudiants et le pays ont besoin.

## LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE DU GOUVERNEMENT

Il y a deux ans, tous les projecteurs étaient braqués sur l'Université autour de la discussion sur la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur et des manifestations qui ont eu lieu, autour de la grève des étudiants en médecine ....

Maintenant, en étant moins spectaculaires des discussions ont lieu, des décisions sont prises qui vont contribuer à changer le visage de l'Université : 66 décrets d'application sont déjà sortis, d'autres sont en cours d'élaboration, les Universités votent leurs nouveaux statuts, la réforme des 1ers cycles est appliquée depuis un an.

On en est à l'heure du bilan et le 70<sup>e</sup> Congrès de l'UNEF s'attachera à le faire face par face, ville par ville, et au niveau national.

Mais d'ores et déjà, on peut dégager quelques grands axes :

L'objectif annoncé du Ministère de l'Education Nationale est de permettre à 80% d'une classe d'âge d'accéder au baccalauréat et d'élargir ensuite l'accès à l'enseignement supérieur et donner une formation professionnelle au plus grand nombre.

A côté de cela, un examen précis de la situation montre beaucoup de choses n'allant pas dans ce sens :

- . C'est la préférence du Ministère de l'Education Nationale et des Universités pour intégrer les formations au sein d'écoles, d'instituts plus sélectifs et moins démocratiques,
- . C'est la suppression de diplômes de 3<sup>e</sup> cycles dans bon nombre d'Universités et la concentration de certaines formations (géologie, psycho ...) sur quelques centres universitaires seulement,
- . C'est la création de Magister, super 3<sup>e</sup> cycle made in USA, triés sur le volet,
- . C'est le comité national d'évaluation, concrétisation de cette carte universitaire un peu spéciale et dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle reviendra à créer des facs d'élite et des facs poubelles,
- . C'est l'augmentation des droits d'inscription et l'annonce faite par CHEVENEMENT de la diminution depuis 1981 de 30% du nombre d'enfants d'ouvriers à l'Université,
- . C'est le désengagement financier de l'Etat vis-à-vis de l'aide sociale et des Universités.
- . Ce sont les décrets racistes à l'égard des étudiants étrangers.

Dans les pages suivantes, vous trouverez donc les différentes prises de position, actions de l'UNEF en fonction de l'évolution de la politique universitaire du gouvernement.

LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE  
DU GOUVERNEMENT

- SOMMAIRE -

- 1 - Discours de J.P. CHEVENEMENT 8 nov. 84 au CNESER
- 2 - Réforme du 1er Cycle (D.BLONDEL)
- 3 - Décret sur les modalités d'élection
- 4 - Arrêté sur les Inscriptions - mars 85
- 5 - Projet d'arrêté : montant des droits d'inscription
- 6 - L'Express : un pavé dans la mare
- 7 - Le Monde "Courrier des lecteurs"
- 8 - Le Monde "Non aux Universités libres"
- 9 - Conférence de presse de l'UNEF : bilan 83/84 - 27 juin 84
- 10 - Eté 84 : quelques éléments
- 11 - Conférence de presse de l'UNEF : rentrée 84/85 - 20 sept. 84
- 12 - Communiqué de presse sur Comité National d'Evaluation 19 nov. 84
- 13 - Communiqué de presse du 28 nov. 84
- 14 - Conférence de presse de l'UNEF - 4 déc. 84
- 15 - Statuts : Où en sommes-nous ?  
Un peu d'histoire,  
L'enjeu
- 15 - Inscriptions : projet d'arrêté.

JE VOUDRAIS VOUS EXPRIMER, TOUT D'ABORD, LE PLAISIR QUE J'AI À ME TROUVER PARI MI VOUS À L'OCCASION DE LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, ET TOUT PARTICULIÈREMENT À UN MOMENT OÙ CE CONSEIL DOIT EXAMINER DES TEXTES D'APPLICATION, PARI MI LES PLUS IMPORTANTS DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

VOUS LE SAVEZ DÉJÀ, JE ME SUIS EXPRIMÉ TRÈS LONGUEMENT DEVA NT LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS SUR LES GRANDS PRINCIPES QUI GUIDENT MON ACTION. LA PRESSE A DONNÉ UN LARGE ÉCHO À CE DISCOURS DONT LE TEXTE INTÉGRAL FAIT L'OBJET D'UNE DIFFUSION PAR L'INTERMÉDIAIRE DU BULLETIN "SUP". JE ME CONTENTERAI DONC, D'INSISTER BRIÈVEMENT SUR CE QUI M'APPARAÎT AUJOURD'HUI IMPORTANT POUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ, DE RAPPELER LE RÔLE ÉMINENT QUE DOIT JOUER LE C.N.E.S.E.R. DANS CET EFFORT DE RÉNOVATION, ENFIN DE SOULIGNER QUE LES TEXTES QUI VOUS SONT SOUMIS S'INSCRIVENT PARFAITEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE QUE JE VEUX MENER.

### I - LES PRINCIPES D'ACTION

ILS SONT AU NOMBRE DE QUATRE :

- L'EXIGENCE DE QUALITÉ, EN PREMIER LIEU. IL S'AGIT POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE FORMER LE PLUS GRAND NOMBRE D'ÉTUDIANTS AFIN DE RATTRAPER NOTRE RETARD EN CE DOMAINE PAR RAPPORT À UNE DIZAINE DE PAYS INDUSTRIALISÉS. MAIS CETTE OUVERTURE AU PLUS GRAND NOMBRE NE SIGNIFIE PAS LA PROMOTION D'UN ÉGALITARISME DE FAÇADE QUI, SI NOUS N'Y PRENONS GARDE, CONDUIRAIT, INÉVITABLEMENT, À UN NIVELLEMENT PAR LE BAS ; CHACUN DOIT POUVOIR ACCÉDER AU SAVOIR MAIS SELON SES APTITUDES, DANS LA BONNE TRADITION DE L'ÉLITISME UNIVERSITAIRE ET DU CONCOURS DE RECRUTEMENT QUI RÉALISE L'ÉGALITÉ DES CHANCES. IL S'AGIT POUR CELA D'UTILISER AU MIEUX LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LE STATUT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET LES DÉCRETS D'APPLICATION.

- EN SECOND LIEU, LA NÉCESSITÉ DE S'ADAPTER AU MONDE MODERNE.

NOUS SAVONS TOUS QUE SI L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONNÂIT DES DIFFICULTÉS, IL N'EST PAS SPÉCIFIQUEMENT EN CRISE ; IL RÉSONNE PLUTÔT DES TROUBLES D'UNE SOCIÉTÉ QUI A BIEN DU MAL À RÉPONDRE AUX GRANDES MUTATIONS EN COURS.

DANS CETTE TRANSFORMATION PROFONDE DE NOTRE PAYS, L'UNIVERSITÉ PEUT JOUER UN RÔLE ESSENTIEL. CONSERVATOIRE DES CONNAISSANCES, CREUSET DE LA SCIENCE EN DEVENIR, LIEU PRIVILÉGIÉ DE LA FORMATION DES HOMMES, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GRÂCE À LA LOI DE JANVIER 84, PEUT RETROUVER TOUTE SA COHÉRENCE ET S'ADAPTER RÉELLEMENT AU MONDE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN DEVENIR. CAR LA VÉRITABLE VOCATION DES UNIVERSITÉS COMME DES ÉCOLES, C'EST D'ÊTRE UN TRAIT D'UNION ENTRE LE SAVOIR, LA JEUNESSE ET LE MONDE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE. C'EST LÀ LE SENS QU'IL FAUT DONNER À LA NOTION DE PROFESSIONNALISATION TOUT EN VEILLANT À SAUVEGARDER LA FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE. UNE FORMATION QUI, À NOTRE ÉPOQUE, DOIT PRENDRE TOUTES SES DIMENSIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET D'ABORD PAR LA FORMATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES, L'ÉLECTRONIQUE, L'INFORMATIQUE, LA COMMUNICATION MAIS AUSSI À LA CONNAISSANCE DES LANGUES ÉTRANGÈRES. DANS CET EFFORT D'OUVERTURE, IL FAUT ACCEPTER AUSSI QUE LES VALEURS QUI PRÉVALENT DANS NOTRE SOCIÉTÉ, PÉNÈTRENT DANS LE MONDE UNIVERSITAIRE, POUR LE RENDRE PLUS PROCHE DES RÉALITÉS DE NOTRE TEMPS. L'ÉMULATION ENTRE LES UNIVERSITÉS, POUR PEU QUE CHACUNE DISPOSE DE CHANCES ÉGALES, EST AINSI UNE BONNE CHOSE ET SERA BÉNÉFIQUE POUR TOUTES.

- TROISIÈME PRINCIPE : L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNAUTÉ QUI PEUPLE NOS ÉTABLISSEMENTS.

IL FAUT QUE LE MILLION DE PERSONNES QUI LA CONSTITUE PUISSE TRAVAILLER DANS DE MEILLEURES CONDITIONS MATÉRIELLES, MÊME SI LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES FONT SENTIR LEURS EFFETS. EN PARTICULIER CET EFFORT DE MODERNISATION DOIT S'ENTENDRE DANS LA PERSPECTIVE D'UNE UTILISATION PLUS INTENSE, PLUS RATIONNELLE DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS. NOUS LE DEVONS À NOS CONCITOYENS QUI CONSENTENT, POUR LEUR FINANCEMENT, UN EFFORT IMPORTANT. IL FAUT DONC CONCEVOIR UN OUTIL FLEXIBLE, OUVERT LE PLUS POSSIBLE, SUSCEPTIBLE AUSSI BIEN D'ACCUEILLIR DES ÉTUDIANTS SALARIÉS EN FIN DE JOURNÉE QUE DE FONCTIONNER PENDANT LES PÉRIODES DE VACANCES UNIVERSITAIRES EN VUE DE LA FORMATION PERMANENTE ET DES STAGES POUR DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.

- ENFIN, ET C'EST LE QUATRIÈME PRINCIPE, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DOIVENT ÊTRE DES EXEMPLES DE DÉMOCRATIE ; CE CI CONCERNE D'ABORD LEURS STRUCTURES ET LEUR MODE DE GESTION. MAIS PLUS DE DÉMOCRATIE SIGNIFIE AUSSI UTILISER AU MIEUX LES AVANTAGES DE L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS POUR DÉFINIR LA POLITIQUE DE FORMATION DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION. NOUS DISPOSONS POUR CELA DE LA PROCÉDURE CONTRACTUELLE QUI A ÉTÉ ENGAGÉE DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET QUI SE DÉVELOPPE ACTUELLEMENT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT. ELLE DEVRA ABOUTIR À LA MISE EN ŒUVRE DE CONTRATS CLAIREMENT CONSENTIS ET PORTANT

SUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS.

### II) - LE RÔLE DU C.N.E.S.E.P.

DANS L'APPLICATION DE CES PRINCIPES LE CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE EST APPELÉ À TENIR TOUTE SA PLACE COMME LE CONFIRME L'ARTICLE 64 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 PAR LEQUEL VOUS ASSUREZ LA REPRÉSENTATION, D'UNE PART DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE CULTUREL ET PROFESSIONNEL ET, D'AUTRE PART DES GRANDS INTÉRÊTS NATIONAUX, NOTAMMENT ÉDUCATIFS, CULTURELS, SCIENTIFIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX. C'EST POURQUOI VOUS ÊTES EN PARTICULIER, CONSULTÉS SUR LA POLITIQUE PROPOSÉE PAR MON MINISTÈRE, SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DES CONTRATS D'ÉTABLISSEMENT ET SUR LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ÉQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS.

VOUS AVEZ JOUÉ DEPUIS QUELQUES MOIS ET VOUS JOUEREZ DANS LES SEMAINES À VENIR UN RÔLE TOUT À FAIT DÉCISIF DANS LA MISE AU POINT DES TEXTES D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. VOUS AVEZ DÉJÀ EXAMINÉ DEUX PROJETS DE DÉCRETS PILOTES : LE DÉCRET ÉLECTORAL ET LE DÉCRET FINANCIER. LE PREMIER DEVRAIT ÊTRE PROMULGUÉ AVANT LA FIN DU MOIS, LA SORTIE DU SECOND EST CERTES ENCORE EN DISCUSSION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MAIS J'ESPÈRE QUE CES PROBLÈMES SERONT RAPIDEMENT RÉSOLUS.

### III) - TROIS DÉCRETS FONDAMENTAUX.

AUJOURD'HUI VOUS DEVEZ EXAMINER TROIS TEXTES IMPORTANTS DONT JE ME PLAIS À SOULIGNER LA TRÈS GRANDE COHÉRENCE AVEC LES PRINCIPES QUE J'AI DÉFINI, EN PARTICULIER L'EXIGENCE DE QUALITÉ.

III.1 - LE PREMIER ÉTABLIT UNE DEUXIÈME LISTE DES ÉTABLISSEMENTS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL. J'ATTACHE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE, VOUS LE SAVEZ, À CE QUE LE STATUT D'E.P.C.S.C.P. SOIT UN STATUT DE TRÈS HAUT NIVEAU NON SEULEMENT POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE DIPLOMES DÉLIVRÉS, MAIS ÉGALEMENT POUR INCITER LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS NON UNIVERSITAIRES À ADOPTER CE STATUT.

CE TEXTE MARQUE UNE ÉTAPE TRÈS IMPORTANTE POUR LES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES PUISQU'IL CONCRÉTISE LE PROCESSUS DÉFINI PAR MON PRÉDÉCESSEUR EN ABOUTISSANT À LA CRÉATION DE QUATRE ÉTABLISSEMENTS, TROIS À PARIS ET DANS LA RÉGION PARISIENNE, UN À LYON, PAR AILLEURS, DEUX GRANDS ÉTABLISSEMENTS NOUVEAUX SERONT CRÉÉS : L'ÉCOLE CENTRALE DE PARIS ET L'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES.

L'UNIVERSITÉ TECHNOLOGIQUE DE COMPIÈGNE, L'INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS ET L'OBSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES SONT CLASSÉS DANS LA CATÉGORIE DES ÉCOLES ET INSTITUTS EXTÉRIEURS. EN CE QUI CONCERNE LES AUTRES ÉCOLES ET INSTITUTS, CEUX QUI DISPOSAIENT DE LA PERSONNALITÉ MORALE POURROIENT, S'ILS LE DÉSIRENT, LA CONSERVER MORALE, AUTONOME. ILS SERONT ÉVIDEMMENT INCITÉS À PASSER AVEC LES UNIVERSITÉS PROCHES DES CONVENTIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE 43 DE LA LOI ET NOUS LES INCITERONS À Y PRÉVOIR DES COMMISSIONS DE SPÉCIALITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT COMMUNES AVEC LES UNIVERSITÉS. CETTE CONVENTION SERA LE MOYEN DE BÉNÉFICIER, MÊME INDIRECTEMENT, DES POSSIBILITÉS CONSIDÉRABLES OFFERTES PAR LA LOI AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE CULTUREL ET PROFESSIONNEL. LES AUTRES ÉCOLES ET INSTITUTS DEMEURERONT AU SEIN DE LEUR UNIVERSITÉ.

III.2 - JE TIENS AUSSI AU PROJET DE DÉCRET SUR LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC QUI CONSACRE UNE OUVERTURE PLUS GRANDE DES UNIVERSITÉS, GRANDS ÉTABLISSEMENTS OU ÉCOLES SUR L'EXTÉRIEUR PUISQU'IL PERMET D'ASSOCIER DES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE OU D'AUTRES MINISTÈRES DANS UN BUT DE COOPÉRATION PÉDAGOGIQUE, SCIENTIFIQUE OU TECHNOLOGIQUE.

VOUS COMPRENDREZ QU'EN TANT QU'ANCIEN MINISTRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, J'AI PLAISIR À PRÉSENTER UN PROJET DÉCOULANT TRÈS DIRECTEMENT DE LA LOI DU 15 JUILLET 1982 D'ORIENTATION POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE LA FRANCE.

III.3 - JE SUIS SURTOUT ATTACHÉ AU PROJET DE DÉCRET INSTITUANT LE COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION. L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS ET LEUR RÔLE DE PLUS EN PLUS GRAND DANS LE PROCESSUS DE DÉCONCENTRATION ONT ÉTÉ CONFIRMÉS PAR LA LOI. L'ÉVALUATION EN EST LA CONTRE-PARTIE NATURELLE. C'EST POURQUOI IL A ÉTÉ PRÉVU PAR LA LOI DE JANVIER 1984 UN COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION. LA TRÈS HAUTE QUALITÉ DE SES MEMBRES NOMMÉS PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SERA LE GAGE DE LEUR INDÉPENDANCE. ÉVALUER LA CAPACITÉ DE E.P.C.S.C.P. À REMPLIR LES MISSIONS QUI LEUR SONT CONFÉES ET À HONORER LES CONTRATS QU'ILS AURONT PASSÉS

AVEC MON DÉPARTEMENT, C'EST-À-DIRE PORTER, AU BOUT DU COMPTE, UN JUGEMENT CLAIR ET SÉRIEUX SUR LA QUALITÉ DE NOS FORMATIONS SUPÉRIEURES, TELLE EST LA TÂCHE QUI EST CONFÉE À CETTE HAUTE INSTANCE. LE RAPPORT ANNUEL ET LE BILAN DE SYNTHÈSE, REMIS CHAQUE ANNÉE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SERONT RENDUS PUBLICS, ET PERMETTRONT AU PAYS D'ÊTRE INFORMÉ SUR L'ÉTAT ET LES RÉALISATIONS DE SON SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

VOUS SEREZ APPELÉS LORS DE VOTRE RÉUNION DE DÉCEMBRE À EXAMINER D'AUTRES PROJETS DE DÉCRETS DE TELLE SORTE QUE, COMME JE M'Y SUIS ENGAGÉ, LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE TEXTES ESSENTIELS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SORTENT DANS LES TOUS PROCHAINS MOIS.

#### IV - CONCLUSION

JE N'OUBLIE PAS ENFIN QUE VOUS AVEZ ACCEPTÉ AVEC COURAGE DE VOUS RÉFORMER ET QUE LE PROJET DE TEXTE RÉORGANISANT LE C.N.E.S.E.R. PRÉVOIT UNE ASSEMBLÉE LIMITÉE À 46 MEMBRES AU LIEU DE 90 AUJOURD'HUI. C'EST UN EXEMPLE TROP RARE DE RESSERREMENT DU DISPOSITIF POUR NE PAS ÊTRE SOULIGNÉ. JE VEILLERAI À CE QUE LES SERVICES DU MINISTÈRE RÉPONDENT À CETTE LUCIDITÉ PAR UNE ÉCOUTE ENCORE PLUS ATTENTIVE DES PROPOSITIONS ET DES AVIS QUE VOUS FORMULEZ.

## La réforme du 1er cycle pour 85

La réforme du 1er cycle pour 1985 se poursuivra en 85 selon les orientations, les principes et la procédure définis l'an dernier.

### ORIENTATIONS ET PRINCIPES

Il faut reprendre la grille d'analyse faite l'an dernier par le Ministère. Néanmoins, quelques remarques sont faites par le Ministère de l'Education Nationale :

Cependant, il ne paraît pas inutile d'insister sur certains points et de faire quelques remarques complémentaires afin que les différents objectifs de la réforme soient mieux équilibrés au sein des projets présentés.

1) La finalisation des formations en fonction soit des débouchés sur le marché de l'emploi à bac + 2, soit de la poursuite d'études dans un 2ème cycle professionnalisé, conduit à privilégier les formations spécialisées, répondant à l'un de ces objectifs. Cependant, il est clair que doivent être préservés à l'intérieur même de la réforme et bénéficier de ses effets positifs, des enseignements comme celui de la philosophie, des arts ou des langues anciennes et, plus généralement les filières de formation dites fondamentales qui préparent à la recherche.

La modernisation et l'adaptation des formations universitaires aux besoins de l'économie ne doivent pas, en effet, détourner l'université de ses fonctions fondamentales.

Il appartient donc, dans l'immédiat, aux universités de veiller à l'intégration des enseignements fondamentaux et culturels dans leurs projets de réforme du 1er cycle et, par la suite, aux équipes chargées de l'orientation non seulement d'éviter d'éventuels effets pervers à l'égard de ces enseignements, mais surtout de détecter les vocations et les aptitudes permettant de dynamiser ces derniers.

2) Les universités doivent également dans leurs projets mettre l'accent sur certains aspects de la réforme qui doivent permettre d'adapter encore mieux les formations aux besoins économiques et sociaux.

L'essentiel de l'effort entrepris cette année, en effet, porté sur une amélioration de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'encadrement des étudiants tendant à lutter contre l'abandon au début de cursus ou l'échec à l'issue des examens. Cela est extrêmement positif et cet effort doit être poursuivi.

Cependant l'accent doit dans le même temps être mis sur l'acquisition des langages fondamentaux et la professionnalisation des formations.

- En ce qui concerne les langages fondamentaux, un développement notable des initiations à l'informatique et aux techniques audiovisuelles a été proposé et encouragé. Ce développement reste primordial mais ne doit pas conduire à laisser

au second plan l'acquisition d'autres langages tels l'expression écrite et orale tant en français qu'en langue étrangère ou l'information scientifique et technique.

De même, des enseignements transversaux à plusieurs secteurs pourraient être l'occasion d'enrichir, en l'ouvrant et en la diversifiant, la formation des étudiants.

- En ce qui concerne la professionnalisation, si la création d'une quarantaine de D.E.U.S.T. constitue une innovation et montre la voie à suivre, la pré-professionnalisation des formations doit également apparaître à l'intérieur des D.E.U.G. comme élément de l'orientation et de la préparation des étudiants à des seconds cycles finalisés, voire à une insertion immédiate dans la vie active. Le rapprochement avec l'environnement économique local et les collectivités territoriales, notamment la Région, pour déterminer les besoins locaux de formation et les moyens de les satisfaire, devrait permettre de mieux remplir cet objectif.

3) Il convient en outre d'insister sur l'importance du suivi des étudiants tant au cours du premier cycle par l'élaboration de plans individuels de formation, qu'à leur sortie de l'université lorsqu'ils débouchent sur la vie active.

### LE CADRE REGLEMENTAIRE

La modification de la réglementation relative aux diplômes a été élaborée comme nous y étions engagés, à la suite de la négociation avec les établissements et sur la base des projets de formation retenus.

Outre, la création du D.E.U.S.T. a été réalisée une modification du D.E.U.G. qui a porté sur :

- le texte général relatif à ce diplôme afin de mettre certaines de ses dispositions en conformité avec les principes de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur et de faciliter la mise en place d'une organisation pédagogique différente ;

- certaines mentions ou sections de ce diplôme afin d'y rajouter des disciplines qui n'y figuraient pas et qui correspondent à de nouveaux besoins de formation : l'électronique au D.E.U.G. mention sciences, section sciences et structures de la matière, la gestion et la comptabilité en D.E.U.G. mention mathématiques appliquées et sciences sociales ;

- l'adjonction de 3 nouvelles mentions : "soins", "sciences, économie et technologie", "communication et sciences du langage" (qui se divise en 2 sections : culture et communication d'une part, sciences du langage d'autre part).

A cet égard, l'ampleur des modifications réglementaires peut apparaître limitée. Cela s'explique, comme il vous l'a été indiqué lors des négociations, par le souci du ministère de ne pas définir hâtivement une réglementation qui peut encore évoluer dans les 2 années à venir au fur et à mesure de la mise en place des nouveaux premiers cycles.

La multiplication d'intitulés différents, propres à chaque université et recouvrant des formations très proches, serait en outre contraire au principe de diplôme national et nuirait ainsi à la reconnaissance du diplôme acquis par l'étudiant tant auprès des autres établissements en cas de changement d'établissement en cours de cycle qu'auprès des futurs employeurs, publics ou privés, une fois le diplôme acquis.

La réglementation élaborée cette année pourra toutefois être à nouveau modifiée ou complétée en fonction des besoins qui apparaîtront à l'issue de cette 2ème phase de la réforme.

La structure réglementaire du D.E.U.G. et de ses différentes mentions et sections laissant aux établissements une grande liberté de parcours pédagogique et de contenu des formations, il convient donc d'utiliser au mieux toutes ses possibilités et de ne proposer la création de nouvelles mentions ou sections du D.E.U.G. que dans le cas où le cadre réglementaire et pédagogique existant ne pourrait être utilisé.

### LA PROCEDURE

La procédure suivie pour l'examen des dossiers est la même que l'an passé mais elle est avancée de deux mois. Cela signifie que l'an passé les Universités ont donné leurs projets au Ministère le 15 février ; cette année la date est fixée au 15 décembre. Ce n'est pas possible, le délai est trop court, nous allons intervenir auprès du Ministère pour faire repousser cette échéance, mais il faut également rencontrer les directions d'UER et d'Université pour faire reporter cette échéance.

Pourquoi demandons-nous un délai plus important des projets ? Tout d'abord parce qu'aujourd'hui personne n'a réellement commencé à réfléchir aux nouveaux projets. Et ensuite parce que nous pouvons avec plus de temps, bénéficier de la première expérience des premiers cycles mis en place cette rentrée : en tirant le bilan par Université, par UER, par matière avec les profs, donc en dégagant des améliorations permettant d'élaborer de meilleurs projets.

1) La procédure qui sera suivie pour l'examen des projets de réforme est identique à celle de cette année. Elle est cependant avancée de 2 mois afin de permettre d'améliorer l'expertise des dossiers et de rendre plus cohérente l'attribution des emplois et le résultat des négociations.

Les projets seront soumis comme l'an dernier à des groupes d'expertise centrés sur de grands secteurs de formation dans la première moitié de février.

Le résultat de l'expertise servira de base à la discussion et aux négociations qui seront menées du 25 février au 6 mars avec les présidents d'université et porteront à la fois sur les contenus pédagogiques, les modalités de la réforme envisagée, les moyens nécessaires, et notamment les créations d'emplois au titre du 1er cycle.

Ce n'est qu'au terme de cette négociation que les universités adresseront à l'Administration Centrale, en fonction des projets susceptibles d'être retenus, leurs demandes de créations d'emplois. Celles-ci s'ajouteront aux demandes de création pour la 2ème année des premiers cycles entrés dans la réforme en 1983 qui ont fait l'objet du téléx du 23 octobre.

Elles pourront porter sur des emplois de professeurs certifiés, agrégés, maîtres de conférence et professeurs.

J'appelle cependant votre attention sur la brièveté du délai séparant la fin des négociations de l'envoi de cette demande compte tenu de notre souci commun d'assurer aussitôt que possible la publication des emplois.

En tant que de besoin des rencontres complémentaires pourront par la suite être organisées, à l'initiative de l'un ou l'autre des partenaires, entre les établissements et l'Administration Centrale pour approfondir certains aspects des projets.

Afin de permettre que l'expertise puis les négociations s'engagent sur les projets dont le contenu sera aussi proche que possible de ceux qui seront effectivement mis en place compte tenu des moyens supplémentaires qu'il sera possible au Ministère de vous attribuer, je vous précise que l'augmentation maximale de charge par rapport aux formations existantes qu'il sera possible de retenir sera de l'ordre de 20 % comme pour la précédente campagne. Le fait que cette indication soit portée dès maintenant à votre connaissance devrait permettre d'alléger la procédure et d'aboutir à la signature de contrats dans de meilleurs délais que cette année.

2) Pour faciliter la mise en forme et l'examen des projets, l'administration a élaboré les documents ci-joints.

Ces documents qui récapitulent tous les renseignements nécessaires, sont ordonnés autour de 3 grandes rubriques :

- une synthèse du schéma de réforme du 1er cycle, rappelant les opérations déjà engagées, celles que vous envisagez en 1985-1986, celles qui ne sont envisagées qu'ultérieurement ;
- une fiche pédagogique et financière décrivant un "projet d'ensemble" (par ex. projet commun en droit, sciences économiques, A.E.S.) qui peut recouvrir une ou plusieurs mentions ou sections du D.E.U.G. déjà habilitées dans l'établissement ou à habiliter, et un ou plusieurs D.E.U.S.I., voire des filières particulières non diplômantes telles que des semestres de mise à niveau, des préparations à des concours.

Chaque "projet d'ensemble" devra faire l'objet d'un document séparé. Ainsi, si votre établissement se propose de réformer :

- . le droit, l'A.E.S., les sciences économiques,
- . les lettres et sciences humaines,
- . les S.T.A.P.S.

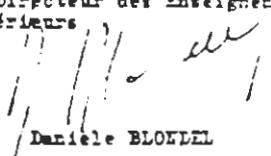
... trois documents seront élaborés, respectant le cadre qui vous est proposé en annexe :

- un document afférent au calcul de la charge.

L'ensemble de ces documents devra être adressé au bureau DESUP 3/4 - pour le 20 décembre 1964 au plus tard :

- la fiche décrivant le schéma de réforme du 1er cycle de l'établissement: en 5 exemplaires pour les services du ministère (DESUP 3/4, DESUP 8, DESUP 13, D.L.N.I.S.T.) et le conseiller d'établissement, auxquels s'ajoutent 2 exemplaires par projet d'ensemble pour les experts (consultant et membre du groupe d'expertise) ;
- les documents pédagogiques et financiers concernant chaque projet d'ensemble en 7 exemplaires : 4 pour les services du ministère, 1 pour le conseiller d'établissement, 2 pour les experts ;
- le document afférent au calcul de la charge en 2 exemplaires (DESUP 3/4 et S.A.F.).

Pour le Ministre et par Délégation,  
Le Directeur des Enseignements  
Supérieurs

  
Danièle BLOUDEL

-0-

Brigitte GEOFFRIAULT  
Secrétaire Nationale

Paris, le 26 Novembre 1964

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Décret n° 85-53 du 17 janvier 1985 modifiant le décret n° 82-844 du 29 septembre 1982, modifié par le décret n° 83-1087 du 8 décembre 1983, autorisant le rattachement par voie de fonds de concours au budget du ministère de l'éducation nationale du produit de diverses recettes de caractère non fiscal

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et du budget,

Vu les articles 34 et 37 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, et notamment ses articles 19 et 24 ;

Vu le décret n° 82-844 du 29 septembre 1982, modifié par le décret n° 83-1087 du 8 décembre 1983, autorisant le rattachement par voie de fonds de concours au budget du ministère de l'éducation nationale du produit de diverses recettes de caractère non fiscal,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est ajouté à l'article 1<sup>er</sup> du décret susvisé un dernier alinéa ainsi conçu : « 13° - Les sommes versées par les établissements publics régionaux, les collectivités locales, les établissements d'enseignement public, les organismes et associations concourant aux actions de formation pour remboursement des dépenses consécutives à la mise à disposition de « volontaires formateurs en informatique (V.F.I.) » dans le cadre du programme régional de formation de jeunes chômeurs par des militaires appelés du contingent ».

Art. 2. - Le ministre de l'économie, des finances et du budget, le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 1985.

LAURENT FABIUS

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,  
JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,  
PIERRE BÉREGOVOY

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie,  
des finances et du budget,  
chargé du budget et de la consommation,  
HENRI EMMANUELLI

Décret n° 85-53 du 18 janvier 1985 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, du ministre de l'éducation nationale, du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, et du ministre de la recherche et de la technologie,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, et notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 83-299 du 13 avril 1983 relatif au Conseil supérieur des universités ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 2 mars 1984 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation nationale en date du 27 mars 1984,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. - Le présent décret fixe les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections.

Art. 2. - Les dispositions du présent décret sont applicables à l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel soumis à la loi du 26 janvier 1984 susvisée, sous réserve de dispositions particulières à certains établissements, prises en application des articles 37 et 39, quatrième alinéa, de ladite loi.

**TITRE I<sup>er</sup>**

**COMPOSITION DES COLLÈGES ELECTORAUX**

Art. 3. - Pour l'élection des membres des conseils d'unités de formation et de recherche, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux sur les bases suivantes :

**1. Personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs**

A. - Collège des professeurs et personnels assimilés.

Ce collège comprend les catégories suivantes :

1. Professeurs des universités, titulaires et associés ;
2. Professeurs des universités - praticiens hospitaliers, titulaires et associés ;
3. Personnels titulaires d'autres corps de l'enseignement supérieur assimilés aux professeurs dans les conditions prévues à l'article 5 du décret du 13 avril 1983 susvisé ;
4. Chargés de cours à titre permanent ;
5. Professeurs de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> grade de chirurgie dentaire - odontologistes des services de consultation et de traitements dentaires ;
6. Chargés d'enseignements des disciplines littéraires et des sciences humaines, autres que les chargés d'enseignement relevant de l'article 54 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, assurant un service d'enseignement ;
7. Chargés de cours des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;
8. Chercheurs du niveau de directeurs de recherche des établissements publics scientifiques et technologiques, ou de tout autre établissement public ou reconnu d'utilité publique de recherche, et chercheurs remplissant des fonctions analogues ;
9. Personnels du corps scientifique des bibliothèques et des musées.

B. - Collège des autres enseignants et assimilés.

Ce collège comprend les personnels qui ne sont pas mentionnés ci-dessus, et notamment :

1. Les enseignants-chercheurs qui ne sont pas professeurs ou assimilés ; les enseignants ayant la qualité de fonctionnaire ; les enseignants associés n'ayant pas le rang de professeur ; les chargés d'enseignement ;
2. Les chercheurs des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public, ou reconnu d'utilité publique, de recherche.

P. - Collège des personnels concourant à la formation pratique des étudiants de second et troisième cycle des études médicales.

Ce collège comprend les praticiens hospitaliers responsables des services où une formation pratique est dispensée aux étudiants des second et troisième cycles des études médicales.

### 2. Usagers

Ce collège comprend les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement.

Il comprend également les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs.

### 3. Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

Ce collège comprend les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service exerçant leurs activités dans les différents services de l'établissement.

Il comprend également les membres des corps d'ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche.

Art. 4. - Pour l'élection des membres des conseils d'administration et des conseils des études et de la vie universitaire, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux sur les bases suivantes :

#### 1. Personnels enseignants

##### A. - Collège des professeurs et personnels assimilés.

Ce collège comprend les personnels mentionnés à l'article 3-1 (paragraphe A).

##### B. - Collège des autres enseignants et assimilés.

Ce collège comprend les personnels mentionnés à l'article 3-1 (paragraphe B).

### 2. Usagers

Ce collège comprend les personnels mentionnés à l'article 3-2.

### 3. Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

Ce collège comprend les personnels mentionnés à l'article 3-3.

Art. 5. - Pour l'élection des membres des conseils scientifiques, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux sur les bases suivantes :

#### 1. Personnels

##### A. - Collège des professeurs et personnels assimilés.

Ce collège comprend les personnels mentionnés à l'article 3-1 (paragraphe A).

B. - Collège des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches n'appartenant pas au collège précédent.

C. - Collège des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux deux collèges précédents.

##### D. - Collège des autres personnels.

Ce collège comprend tous les personnels mentionnés à l'article 3 n'appartenant pas aux collèges précédents.

### 2. Etudiants

Ce collège comprend les étudiants suivant une formation de troisième cycle.

Art. 6. - Afin d'assurer, conformément aux prescriptions de l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, une équitable représentation dans les conseils de chaque grand secteur de formation, les établissements peuvent, dans le respect des dispositions du présent décret, et pour les élections visées aux articles 4 et 5, constituer des collèges électoraux propres à une ou plusieurs de leurs composantes. Le nombre de sièges à pourvoir est alors réparti statutairement entre ces collèges.

## TITRE II

### CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE SUFFRAGE

Art. 7. - Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Il est établi une liste électorale par collège. L'inscription sur les listes électorales est faite d'office pour les étudiants à partir des inscriptions prises auprès des services compétents de l'établissement. Pour les autres catégories, les listes sont préparées sous la responsabilité du président de l'université ou du directeur de l'établissement.

Art. 8. - Les listes électorales sont communiquées quinze jours au moins avant la date du scrutin à la commission de contrôle des opérations électorales mentionnée à l'article 37 ci-dessous.

La commission statue sur les réclamations, arrête les listes électorales et fait procéder à leur affichage.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève peut demander à la commission de contrôle de faire procéder à son inscription, y compris le jour de scrutin.

Art. 9. - Pour pouvoir être inscrits sur les listes électorales du collège correspondant à leur grade, les personnels enseignants-chercheurs et enseignants doivent effectuer dans l'unité ou l'établissement un nombre d'heures effectives d'enseignement qui doit être au moins égal au tiers de leurs obligations statutaires d'enseignement de référence.

Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants qui effectuent leur service statutaire dans plusieurs unités de formation et de recherche et qui n'accomplissent dans aucune unité le tiers de leurs obligations statutaires d'enseignement de référence sont autorisés à exercer leur droit de vote dans l'unité de leur choix.

Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants peuvent également être inscrits sur les listes électorales du collège correspondant à leur grade dans l'unité où ils sont chargés d'enseignements complémentaires, si ces enseignements correspondent à la moitié de leurs obligations statutaires d'enseignement de référence.

Nul ne peut exercer plus de deux fois son droit de vote pour l'élection des conseils d'unités.

Pour l'élection du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie universitaire, nul ne peut disposer de plus d'un suffrage.

Art. 10. - Les personnels mentionnés à l'article 3-1 A 3 sont électeurs dans l'unité ou l'établissement où ils accomplissent leurs obligations de service.

Art. 11. - Les chargés d'enseignement, tels qu'ils sont définis à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, sont inscrits sur les listes électorales du collège B défini à l'article 3-1 ci-dessus, sous réserve qu'ils accomplissent dans l'unité ou l'établissement un nombre d'heures effectives d'enseignement au moins égal à la moitié des obligations statutaires d'enseignement de référence des personnels enseignants-chercheurs et enseignants et qu'ils en fassent la demande.

Art. 12. - Les personnels mentionnés à l'article 3-1 (paragraphe F) sont électeurs dans le collège correspondant, sous réserve qu'ils en fassent la demande.

Art. 13. - Les chercheurs des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public, ou reconnu d'utilité publique, de recherche ainsi que les membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche sont électeurs dans les collèges correspondants, sous réserve qu'ils soient affectés à une unité de recherche de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou d'un organisme national de recherche faisant l'objet d'une convention de coopération, et qu'ils en fassent la demande.

Art. 14. - Sont électeurs dans les collèges des usagers les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, ayant la qualité d'étudiants.

Sont également électeurs dans ces collèges les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient inscrites à un cycle de formation d'une durée minimum de cent heures et se déroulant sur une période d'au moins six mois et qu'elles soient en cours de formation au moment des opérations électorales, et qu'elles en fassent la demande.

Sont également électeurs les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande.

Chaque usager ne peut être électeur que dans une unité de formation et de recherche, sauf s'il est inscrit dans une unité, un institut ou une école figurant sur une liste établie par décret lui permettant de voter dans une autre unité.

Art. 15. - Sont électeurs dans le collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service les personnels qui sont affectés dans l'établissement, sous réserve de ne pas être en disponibilité, en congé de longue durée ou en congé postnatal.

Les personnels administratifs, techniques, ouvriers ou de service en fonctions dans les services communs interuniversitaires ne prennent part qu'à une élection dans l'université et l'unité de formation et de recherche de leur choix.

Les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service en fonctions dans les services généraux ou centraux de l'université ne prennent part qu'aux élections aux conseils de l'université.

Les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ;

Les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins comportent des listes différentes. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent la même liste.

Art. 35. - Le bureau désigne parmi les électeurs un certain nombre de scrutateurs qui doit être au moins égal à trois. Si plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs.

Le dépouillement est public.

Le nombre des enveloppes est vérifié dès l'ouverture de l'urne. Si leur nombre est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal.

Les bulletins blancs et nuls sont annexés au procès-verbal ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignées par les membres du bureau. Chacun des bulletins annexés doit porter mention des causes de l'annexion.

Les membres de la commission de contrôle ont accès à tout moment aux opérations de dépouillement.

A l'issue des opérations électorales, chaque bureau de vote dresse un procès-verbal qui est remis au président de la commission de contrôle des opérations électorales.

Art. 36. - La commission de contrôle des opérations électorales proclame les résultats du scrutin dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales. Les résultats du scrutin sont immédiatement affichés dans les locaux de l'établissement.

## TITRE V

### MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LES ÉLECTIONS

Art. 37. - Il est institué dans chaque académie, à l'initiative du recteur, une ou plusieurs commissions de contrôle des opérations électorales, présidées par un membre des tribunaux administratifs désigné par le président du tribunal administratif du ressort.

La commission est composée, outre son président, d'au moins deux assesseurs choisis par celui-ci et d'un représentant désigné par le recteur.

Art. 38. - La commission de contrôle des opérations électorales exerce les attributions prévues par les articles 8, 18, 25 et 36 du présent décret.

La commission de contrôle des opérations électorales connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président de l'établissement ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elle doit statuer dans un délai de dix jours.

La commission de contrôle des opérations électorales peut :

- constater l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le candidat suivant de la même liste, ayant obtenu le plus de voix ;

- rectifier le nombre de voix obtenues par les listes ou les candidats ;

- en cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

L'inobservation des dispositions contenues dans les articles 22 à 35 ci-dessus n'entraîne la nullité des opérations électorales qu'autant qu'il est établi qu'elle a eu pour but ou conséquence de porter atteinte à la sincérité du scrutin.

Art. 39. - Tout électeur ainsi que le président de l'établissement et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif du ressort.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour, suivant soit la décision de la commission de contrôle, soit l'expiration du délai dans lequel elle doit statuer.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum d'un mois.

## TITRE VI

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 40. - Jusqu'à leur intégration effective dans le corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers, les médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des centres

hospitaliers régionaux faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire maintenus en fonctions dans les conditions prévues par le décret n° 60-1030 du 24 septembre 1960 modifié, sont classés dans le collège A défini par l'article 3 du présent décret.

Art. 41. - Les personnels visés par les articles 73, 76 et 77 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 votent dans le collège B défini par l'article 3 du présent décret.

Art. 42. - Les personnels visés par l'article 1<sup>er</sup> (1) (A', B') du décret n° 75-1054 du 12 novembre 1975 modifié sont électeurs dans le collège P défini par l'article 3 du présent décret, jusqu'à leur intégration effective dans le corps des praticiens hospitaliers conformément au décret n° 84-131 du 24 février 1984 susvisé.

Art. 43. - Les dispositions du présent décret sont applicables nonobstant toute disposition contraire des statuts et des règlements intérieurs des établissements concernés et des unités qui les composent.

Art. 44. - Le décret n° 75-1054 du 12 novembre 1975 modifié est abrogé.

Art. 45. - Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le ministre de l'éducation nationale, le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, le ministre de la recherche et de la technologie, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé des universités, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, chargé de la santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 1985.

LAURENT FABIUS

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,  
JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,  
PIERRE JOXE

Le ministre des affaires sociales  
et de la solidarité nationale,  
porte-parole du Gouvernement,  
GEORGINA DUFOIX

Le ministre de la recherche et de la technologie,  
HUBERT CURIEU

Le secrétaire d'Etat  
auprès du ministre de l'éducation nationale,  
chargé des universités,  
ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG

Le secrétaire d'Etat  
auprès du ministre de l'éducation nationale,  
chargé de l'enseignement technique et technologique,  
ROLAND CARBAZ

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre  
des affaires sociales et de la solidarité nationale,  
porte-parole du Gouvernement, chargé de la santé,  
EDMOND HERVE

Décret n° 85-60 du 18 janvier 1985 portant modification du décret n° 67-138 du 22 février 1967 instituant un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'éducation nationale, du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, et du ministre délégué à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret n° 67-138 du 22 février 1967 instituant un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé tel qu'il a été modifié par le décret n° 73-116 du 7 février 1973 ;

Vu l'avis du conseil de l'enseignement général et technique,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. - Les articles 2 et 3 du décret n° 67-138 du 22 février 1967 modifié susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

1. - Article 2, remplacer le troisième alinéa par :

« Soit d'une formation en cours d'emploi de quatre ans au minimum pour les candidats occupant des fonctions d'éducateur dans un établissement ou service accueillant des enfants, des adolescents ou des adultes handicapés ou en difficulté. »

Art. 16. - Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

Les personnels qui appartiennent à deux collèges - autres que celui des étudiants - de deux unités de formation et de recherche de la même université sont autorisés à voter dans les deux unités.

Art. 17. - Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit présenter selon le cas soit la carte d'étudiant, soit la justification de la qualité professionnelle de son mandant.

### TITRE III

#### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ - MODE DE SCRUTIN

Art. 18. - Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales conformément aux articles 7 à 17 ci-dessus.

La commission de contrôle des opérations électorales vérifie l'éligibilité des candidats. Elle peut constater leur inéligibilité et demander qu'un autre candidat soit substitué au candidat inéligible.

Art. 19. - Nul ne peut être élu à plus d'un conseil d'administration d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Art. 20. - Les membres des conseils sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Les électeurs des collèges autres que les collèges des usagers ont le droit de panacher.

Art. 21. - Le nombre de voix attribuées à chaque liste est égal au total des voix recueillies par les candidats de la liste, compte tenu des voix enlevées ou ajoutées par panachage lorsqu'il est autorisé.

Le nombre de suffrages exprimés est égal au total des voix recueillies par l'ensemble des listes.

Le quotient électoral est égal au nombre total de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir.

Chaque liste a droit à autant de sièges que le nombre total de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges restant éventuellement à pourvoir sont déterminés selon la règle du plus fort reste. Dans le cas où des listes ont le même reste, le siège est attribué par tirage au sort.

Toutefois, si le nombre de sièges attribués à une liste dépasse le nombre de candidats présentés par cette liste, les sièges excédant ce nombre ne sont pas attribués. Il peut alors être procédé à une élection partielle.

Les sièges revenant à une liste sont attribués dans l'ordre décroissant des voix obtenues par chaque candidat. En cas d'égalité du nombre des suffrages, le candidat élu est déterminé selon l'ordre de présentation de la liste.

Lorsqu'un membre d'un conseil perd la qualité au titre de laquelle il a été élu, ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé par le candidat de la même liste non élu, ayant obtenu le plus de voix, pour la durée du mandat restant à courir. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel, dans les conditions fixées par les statuts.

### TITRE IV

#### DÉPÔT ET RÉGULARITÉ DES SCRUTINS

Art. 22. - Le dépôt de candidature est obligatoire. Les listes de candidats doivent être adressées par lettre recommandée, ou déposées auprès du président de l'établissement, avec accusé de réception.

Les listes doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.

Les listes peuvent être incomplètes; les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Pour l'élection des représentants des usagers, les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Art. 23. - Les candidats qui déposent les listes doivent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidatures et sur leurs programmes. Les mêmes précisions doivent figurer sur les bulletins de vote.

Art. 24. - La date de limite pour le dépôt des listes de candidats ne peut en aucun cas être antérieure de plus de huit jours francs ni de moins de deux jours francs à la date du scrutin.

Art. 25. - Sous le contrôle de la commission de contrôle des opérations électorales, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel assurent une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral, et, le cas échéant, des salles de réunions et de l'ensemble du matériel électoral qu'ils mettent à leur disposition.

Art. 26. - Pendant la durée du scrutin, toute propagande est interdite à l'intérieur des salles où sont installés les bureaux de vote.

Art. 27. - Chaque bureau de vote est composé d'un président, nommé par le président de l'établissement parmi les personnels permanents, enseignants et administratifs, techniques, ouvriers et de service de l'établissement et d'au moins deux assesseurs.

Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Si, pour une raison quelconque, le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est inférieur à deux, le président de l'établissement désigne lui-même ces assesseurs parmi les électeurs du collège concerné.

Si, pour une raison quelconque, le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est supérieur à six, le bureau peut être composé de six assesseurs désignés par tirage au sort parmi les assesseurs proposés.

Les membres de la commission de contrôle des opérations électorales ont accès à tout moment à chaque bureau de vote.

Art. 28. - Le bureau se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales.

Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal.

Art. 29. - Chaque bureau de vote comporte un ou plusieurs isoaloirs. Il doit être prévu une urne par collège. Le bureau de vote vérifie les urnes qui doivent être fermées au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture. Lorsque la durée du scrutin est supérieure à une journée, il est procédé publiquement à l'apposition de scellés sur l'urne par un huissier de justice ou un membre de la commission de contrôle ou par une personne désignée à cet effet par le président de la commission de contrôle des opérations électorales, chaque jour à la fermeture des bureaux de vote. Les scellés sont déposés dans les mêmes conditions à la réouverture des bureaux.

Art. 30. - Pendant toute la durée des opérations électorales, une copie de la liste électorale certifiée par le président de la commission de contrôle des opérations électorales reste déposée sur la table autour de laquelle siège le bureau de vote. Cette copie constitue la liste d'émargement.

Art. 31. - Les enveloppes électorales, ainsi que les bulletins de vote constitués par les listes des candidats sont placés, dans chaque bureau, à la disposition des électeurs, sous la responsabilité du bureau de vote.

Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Ils peuvent être manuscrits.

Art. 32. - Le vote est secret. Le passage par l'isoaloir est obligatoire.

Chaque électeur met dans l'urne son bulletin de vote préalablement introduit dans une enveloppe.

Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Art. 33. - Lorsque le panachage est autorisé, chaque électeur peut :

- a) Voter pour une liste entière sans rayer aucun nom ;
- b) Rayer un ou plusieurs noms de la liste ;
- c) Rayer un ou plusieurs noms de la liste et ajouter à la place un ou plusieurs noms figurant sur une autre liste ;
- d) Dans la limite des personnes à élire, ajouter un ou plusieurs noms à une liste incomplète.

L'électeur ne peut panacher en ajoutant des noms qui ne figurent sur aucune liste.

Art. 34. - Sont considérés comme nuls :

- Les bulletins comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir ;
- Les bulletins blancs ;
- Les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître ;
- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires ;
- Les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue pour le collège ;

04 MARS 1985

Projet d'arrêté

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur et notamment l'article 14 :

**ARRÊTÉ :**

Article 1er : Pour l'année 1985-1986, les règles relatives à la première inscription des étudiants en première année de 1er cycle dans les universités, sont fixées selon les modalités ci-après.

Article 2 : Les candidats font connaître dans l'ordre de leurs préférences, avant le 30 avril 85, les préparations à des diplômes universitaires de 1er cycle, à des concours ou à d'autres diplômes de l'éducation nationale auxquelles ils souhaitent s'inscrire pour la rentrée 85 au moyen d'un document distribué par l'établissement d'enseignement secondaire où ils préparent le baccalauréat. Cette liste doit comporter 10 choix au maximum. Pour chaque préparation, le candidat indique l'établissement qu'il souhaite fréquenter.

Les recteurs sont destinataires d'un exemplaire de la fiche de chaque candidat, que leur transmettent les chefs d'établissement.

Article 3 : Après les résultats du baccalauréat, ou de l'examen qui ouvre les mêmes droits, et avant le 16 juillet 1985, les candidats reçus à la session de juin sollicitent leur inscription dans l'université de leur choix.

Les candidats au baccalauréat des académies qui l'organisent après le 1er juillet et ceux qui, dans chaque académie, sont admis à se présenter à la session de septembre sollicitent leur préinscription avant le 31 juillet.

Article 4 : Au cas où un candidat de l'académie n'a pas trouvé place dans un premier cycle de son choix, le recteur l'affecte en fonction de son domicile, de sa situation de famille et des préférences qu'il a exprimées.

A cette fin, le recteur veille au respect d'un pourcentage minimum d'élèves boursiers de l'enseignement secondaire inscrits dans la filière. Ce pourcentage est fixé à 13 % des capacités d'accueil global de la filière en première année de premier cycle appréciées par référence aux effectifs déclarés par l'université au 12 décembre 1984.

Le recteur veille également au respect d'un pourcentage d'étudiants ayant obtenu leur baccalauréat dans une académie métropolitaine différente de celle du siège de l'université, au plus égal à 20 % de la capacité d'accueil déterminée conformément à l'alinéa 2 ci-dessus.

Pour l'assiette de ce pourcentage, les trois académies de la région parisienne sont considérées comme une seule académie.

Sous réserve des dispositions ci-dessus du présent article, le recteur veille au respect de l'ordre des préférences entre les filières de 1er cycle universitaires exprimées par les candidats dans le document prévu à l'article 2.

Article 5 : Les bacheliers visés au 2ème alinéa de l'article 3 doivent confirmer leur inscription dans l'université de leur choix avant le 30 septembre. Au cas où ils ne trouvent pas de place dans la filière choisie, le recteur les affecte selon les modalités prévues à l'article 4.

Article 6 : Le directeur des enseignements supérieurs, le directeur des lycées, les recteurs, les chefs d'établissement assurant des formations postérieures au baccalauréat sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

## Montant des droits de scolarité dans les Universités

Le Ministre de l'économie, des finances et du budget, le Ministre de l'éducation nationale, le Secrétaire d'état auprès du ministre de l'économie des finances et du budget, chargé du budget, et le secrétaire d'état auprès du Ministre de l'éducation nationale, chargé des universités ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - L'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 1971 modifié est remplacé par les dispositions suivantes :

" Le montant du droit annuel de scolarité dans les universités est fixé à  
" 330 Francs.

" La part de ce droit revenant à la bibliothèque universitaire ou à la  
"bibliothèque interuniversitaire est déterminée par le Conseil de l'Établissement ;  
"elle ne peut être inférieure à 53 Francs.

ARTICLE 2 - L'article 6 de l'arrêté du 24 septembre 1971 modifié est remplacé par les dispositions suivantes :

" Les étudiants qui postuleront simultanément plusieurs diplômes dans une  
"même université acquitteront, sans préjudice de l'application des articles 3 et  
"4 ci-dessus, le droit annuel de scolarité de 330 Francs tel qu'il est fixé à  
"l'article 1er et un droit de scolarité de 219 Francs à raison de chacun des  
"diplômes en sus du premier, postulés dans les conditions ainsi définies.

ARTICLE 3 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de l'année universitaire 1955-1956.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le

Le Ministre de l'Économie,  
des Finances et du Budget

Le Ministre de l'Éducation  
Nationale

Le Secrétaire d'État auprès du  
Ministre de l'Économie, des  
Finances et du Budget, chargé  
du budget

Le Secrétaire d'État auprès du  
Ministre de l'Éducation Nationale,  
chargé des Universités.

L'Express: Vous semblez, jusqu'ici, avoir consacré plus de votre temps et de vos efforts à l'enseignement primaire et secondaire qu'à l'universitaire. Est-ce exact ?

Jean-Pierre Chevènement: Non, j'ai tenu publics, en septembre, mes orientations: qualité, modernisation et ouverture sur l'économie, restauration du cadre de vie, démocratie. Et, plus récemment, à Lyon, j'ai annoncé une dizaine de mesures importantes pour l'Université, en particulier la mise sur pied effective du Comité national d'évaluation, la création d'un nouveau diplôme de très haut niveau, le « magistère », l'instauration de congés sabbatiques pour les universitaires... Sans oublier la décision de nettoyer et de restaurer les locaux des universités, premier pas dans le changement de leur image.

— Au-delà de ces mesures, avez-vous une ambition aussi précise pour l'université que celle que vous avez exprimée pour l'école ?

— La France n'a pas assez d'étudiants

par rapport à la plupart des grands pays industriels: il faut doubler leur nombre dans l'espace d'une génération. Mais cela implique, en amont, un effort de grande ampleur sur l'école, le collège, le lycée, et ça prend du temps: on ne pilote pas le système éducatif sur six mois. En effet, il ne suffit pas de multiplier le nombre des étudiants, il s'agit aussi de maintenir, voire d'élever la qualité des études à l'université et de resserrer la liaison avec la recherche et la vie économique. Voilà pourquoi vous avez peut-être eu l'impression que je me préoccupais plus de l'avenir que de l'aval.

— Prenons les choses autrement. Qu'est-ce qui, selon vous, va le moins bien dans l'Université française actuellement ?

— Cette question ne me permet pas de donner une réponse conforme à mon état d'esprit. Vous l'avouerez-je ? Je suis un peu fatigué d'entendre des esprits chagrins se répandre sur le désastre de l'Université. Bien entendu,

il y a des problèmes, mais on peut les surmonter. Je crois, en particulier, que la loi de janvier 1984, dont on dit tant de mal, contient aussi beaucoup d'aspects positifs qu'on ne rappelle jamais. Les universités vont avoir trois conseils ? L'École centrale, Sciences Po en ont quatre, et c'est la meilleure preuve qu'on peut très bien fonctionner comme ça.

Ce qui me paraît important, c'est que les présidents d'université, désignés pour cinq ans, aient des pouvoirs réels et puissent promouvoir l'autonomie inscrite dans la loi. Parce qu'une autonomie, ça se construit. Les universités peuvent vendre des brevets, passer des contrats rémunérateurs, créer des filiales, participer à une politique de formation permanente. Bref, si elles le veulent, elles peuvent développer largement leurs ressources propres. Je souhaite qu'elles aillent dans cette direction.

— Vous venez de lever un tabou en autorisant les universitaires à percevoir une rémunération supplémentaire, au

titre de leur travail de recherche ou de la formation permanente. N'avez-vous pas prévu une rémunération pour les présidents ?

— Justement, je ferai, dans les semaines à venir, une proposition en ce sens.

— Une sérieuse rémunération ?

— Oui, car c'est une tâche écrasante, même si elle est valorisante.

— Pour rester sur le plan financier, pensez-vous qu'il faut revenir sur le sacro-saint principe de la gratuité des études supérieures ?

— La gratuité n'existe pas: le coût des études est relativement élevé, de l'ordre de 2 000 Francs par étudiant et par mois au minimum. Cela dit, il n'est pas normal que les droits d'inscription rapportent seulement 1 % des ressources totales de l'université. J'ajoute que notre enseignement supérieur fonctionne d'une manière trop peu démocratique. Il y a 41 % d'ouvriers dans la population active, ils acquittent 21 % de l'impôt sur le

revenu. A peine 12 % de leurs enfants vont à l'université. À l'inverse, les enfants de cadres supérieurs — 17 % de la population active et 30 % de l'I r p p — forment 40 % de la population étudiante. Il y a donc un effet de redistribution à rebours. C'est injuste. Ce problème ne peut être résolu qu'en augmentant sensiblement le nombre des boursiers (actuellement 115 000 pour 850 000 étudiants français). C'est pourquoi je pense qu'il faudrait donner aux universités la possibilité d'accroître les droits d'inscription, et procéder, parallèlement, à des exonérations, soit totales pour les boursiers, soit partielles pour les étudiants ne disposant que de ressources modestes.

— Est-ce que cette liberté pourrait intervenir dès la rentrée prochaine ?

— Je ne peux pas tout faire à la fois, ni agir aussi vite. Mais je tiens à dire que c'est une direction dans laquelle il faut aller.

— N'est-il pas à craindre que le travail du Comité d'évaluation ne fasse ressortir au grand jour la disparité qui existe entre les universités, et que cette logique ne conduise à l'éclatement de la nation même de diplôme national ?

— D'ores et déjà, un certain nombre de diplômés sont clairement identifiés, en fonction de l'université qui les délivre. Je pense aux maîtres de sciences et techniques, à celles d'informatique appliquée à la gestion. D'une manière générale, on sait que tel doctorat a été préparé à tel endroit, et ça compte. C'est une tendance qu'il faut laisser se développer. Je n'entends pas agir sur l'Université à grands coups de bourse. Je préfère l'acupuncture. Je fais confiance au travail, à l'émulation et à la durée...

— Il faut donc s'attendre qu'un jour la valeur des diplômes d'université prenne le pas sur celle des diplômes nationaux ?

— Ces derniers garderont toujours valeur de référence, mais il n'est pas mauvais que chaque université cherche à imposer un label de qualité. Il n'y a pas d'émulation sans diversité. Il est tout à fait sain de créer des différences de potentiel dans le grand corps de l'Université. C'est le principe de la vie. Et c'est ce qui m'a guidé pour l'instauration des « magistères ».

— Toutes les universités peuvent-elles postuler pour créer des « magistères » ?

— Elles peuvent toutes faire des demandes, mais il y aura beaucoup d'appelés et — au moins la première année — peu d'élus. Pour fixer un ordre de grandeur, une vingtaine de magistères peut-être, d'une trentaine d'étudiants chacun, pourraient démarrer à la rentrée de 1985. Le rythme normal se prendra en 1986.

Les universités sont autonomes, de par la loi. Leur liberté, c'est à elles de la gagner !



— Ne pensez-vous pas, comme l'avaient certains, qu'il y a un trop grand nombre d'universités ou, plus exactement, que certaines, parmi elles, ne sont pas vraiment dignes de ce nom ?

— Il y a en France, actuellement, à peu près le même nombre d'universités qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne. C'est raisonnable. Et si l'on se place dans la perspective dynamique que j'indiquais tout à l'heure, à savoir le doublement des effectifs d'une génération, il n'est pas mauvais qu'il y ait, aussi dispersées sur le territoire national, des formations de niveaux divers.

— Est-ce que ça ne reviendra pas à avoir, en certains endroits, ce qu'on pourrait appeler des collèges universitaires et, à d'autres, des universités d'art entière ?

— Ce sont des querelles de mots. Le problème est seulement de veiller à ce que la carte de l'enseignement supérieur et celle de la recherche ne divergent pas trop.

— Lors de la dernière rentrée, l'adoption de la loi n'a empêché ni la hausse

lade ni même une sélection ouverte dans certaines universités. Quelles mesures pensez-vous prendre pour la rentrée prochaine ?

— Il n'y a pas de règle générale qui ne s'applique sans quelques dérapages. Il y a eu, au total, très peu de difficultés, essentiellement à Paris, et elles ont été convenablement résolues en septembre. Globalement, il n'y a pas de problème d'accès à l'enseignement supérieur. On met en place, actuellement, des premiers cycles rénovés, incluant des éléments de professionnalisation. S'il se dessine une forte demande en direction de certaines formations, qu'on les développe ? Evitons une querelle théologique sur la sélection à l'entrée du premier cycle. Le problème est d'accroître le nombre de nos étudiants. Ne vaut-il pas mieux conserver au premier cycle une vocation d'orientation et laisser se développer une certaine sélection à l'entrée du deuxième cycle, comme ce sera le cas à travers les magistères et les écoles ?

— Que deviendront les étudiants du premier cycle qui n'accèdent pas au deuxième ?

— Ils auront un Deug plus professionnalisé que par le passé et sur la base duquel ils pourront, soit entrer dans la vie active, soit présenter des concours comme celui d'instituteur. Je rappelle tout de même qu'une des raisons de cette réforme de l'enseignement supérieur réside dans le fait que 50 % des étudiants abandonnaient leurs études au cours du premier cycle, ce qui était un gaspillage de matière grise inacceptable pour le pays.

— Pour terminer, que pensez-vous de ce mouvement d'opinion apparu chez certains universitaires en faveur de la création d'universités libres ?

— Vous savez aujourd'hui le mot « libre » est très à la mode, comme hier le mot « nouveau ». Méfions-nous des mots qui cachent des idées creuses. Les universités sont autonomes, de par la loi. Leur liberté, c'est à elles de la gagner ! Chaque université a sa personnalité, avec ses écoles internes, externes, ses U.e.r., ses statuts taillés sur mesure. Chacune a sa politique contractuelle avec l'Etat, le C.N.R.S., la région, les entreprises, etc. Je ne crois pas qu'il soit sérieux de proposer le placage, en France, de modèles étrangers, fussent-ils de type américain ou anglais. Ce que j'entends venant des universitaires de ces pays ne ressemble nullement au mythe que nous présentent quelques brillants libéraux parisiens. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis, mais en France, que diable ! Faisons évoluer le système français !

Propos recueillis par Evelyne Fallot.

A propos de l'article d'Alain Touraine sur les « universités libres », nous avons également reçu un certain nombre de lettres. Nous publions ci-dessous des extraits de celles qui nous paraissent les plus significatives.

## Le modèle britannique

Prétendre que les universités britanniques sont florissantes n'est rien moins qu'une contre-vérité, démentie chaque année un peu plus par les faits, au grand désespoir des universitaires dont je suis. La triste réalité est que, sous l'effet conjugué des coupes claires effectuées dans les crédits alloués aux universités, des vœux de calcul et des revirements politiques du fameux comité des sages que M. Touraine nous envie,

certaines universités — dont les deux universités technologiques les plus importantes! — ont vu leur enveloppe budgétaire s'alléger de 30 % à 0 %. Jetons ici un voile pudique sur ces belles manifestations de solidarité interdépartementale que ces restrictions ont suscité dans certaines universités parmi les plus touchées. Disons simplement que, sauvegardant la liberté de choisir la victime à plâtrer, les notables universitaires ont, bien sûr, eu à cœur de sauver l'essentiel, à savoir leur propre empire... et tant pis pour les plus libéraux, à savoir ceux qui n'attirent pas les subventions privées ou qui ne sont pas dans les matières bien en vue. L'université libre, c'est bien la liberté pour les plus forts de rester les plus forts en écrasant les autres.

Reformons la parenthèse et voyons les résultats de ces « dégraissages » : un poste d'enseignant sur dix a été supprimé; des milliers de jeunes, tout à fait qualifiés, se sont vus claquer la porte de l'université au nez. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement vient d'en-

gager les universités à la réflexion « libre » sur un scénario prévoyant une nouvelle réduction des effectifs étudiants, ainsi qu'une diminution de la subvention par tête d'étudiant, de l'ordre de 15 % sur dix ans. Citons également pour mémoire, entre autres projets gouvernementaux, celui de diviser les universités en universités de haut de gamme (avec recherche, 3<sup>e</sup> cycle, etc.), bénéficiant, bien sûr, du maximum de fonds publics et privés, et... en autres universités, libres de périliter à l'ombre des premières.

Autre idée libérale avancée, celle de diminuer, voire de supprimer les bourses allouées aux étudiants pour financer la recherche... Même le président du comité des sages, qui, jusqu'ici, avait, en toute indépendance, joué le jeu du gouvernement, vient de clamer que trop c'est trop (...).

Alors, « florissantes » les universités britanniques ? Indépendantes ? Libres de leurs décisions, de leurs moyens, de leur politique et de leur organisation ? Il faut vraiment être aveuglé par le néolibéralisme thatcherien pour le prétendre.

R. COULON,  
University of Kent  
at Canterbury.

## Qui veut noyer son chien...

Le bilan fait par M. Touraine témoigne pour le moins d'une grave méconnaissance du système d'enseignement supérieur et d'un mépris souverain à l'égard des universitaires qui travaillent à son développement et à sa réforme. Affirmer que les universités sont incapables de répondre aux nouveaux besoins de formation, c'est ignorer superbement tout l'effort de rénovation des

premiers cycles universitaires aujourd'hui en cours dans la quasi-totalité des établissements. Accuser ceux qui, en dépit de nombreuses difficultés, luttent pour un enseignement supérieur de masse et de qualité d'être des « professionnels de la politique universitaire » et de médiocres chercheurs traduit au mieux l'incompréhension de M. Touraine à l'égard de ceux qui ne sont pas de ses amis politiques les intéressés approuver l'élégance du procédé. Evoquer la « double centralisation administrative et syndicale », c'est tenir pour nuls et non avenue le renforcement de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et le travail réalisé pour une meilleure insertion dans le tissu régional. Les inexactitudes flagrantes qui entachent un tel bilan sont une illustration du principe fameux selon lequel qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Est-ce à dire que les universités françaises se portent bien ? Il n'en est rien, mais les sources des difficultés qu'elles rencontrent sont tout autres (...).

La proposition de créer des « universités libres » (libres par rapport à quoi?) est l'expression d'un choix politique de principe; elle n'est en aucune manière la conséquence d'une analyse sérieuse de la situation. Ajoutons qu'elle n'a même pas le mérite de l'originalité, puisqu'elle correspond aux projets élaborés par les partis de droite. Les conséquences de cette orientation sont clairement exprimées par A. Touraine. La première serait de réduire « d'un quart ou d'un tiers » le nombre des étudiants accueillis en première année, alors que la France souffre, si on la compare à d'autres pays présentant des caractéristiques analogues, d'une insuffisance du nombre des étudiants. La seconde serait de renforcer la hiérarchie des pouvoirs entre catégories d'enseignants du supérieur, alors que c'est l'insuffisance de la démocratie interne dans les établissements qui entrave souvent leur bon fonctionnement. La troisième serait enfin de remettre en cause les garanties offertes par la fonction publique, comme si l'insécurité était un facteur d'amélioration du travail.

J.-F. TOURNADRE,  
secrétaire général du Syndicat national  
de l'enseignement supérieur  
(SNE-Sup.).

relles en général. Le pouvoir politique vit sur une conception anachronique du rapport de l'action politique avec les milieux qui produisent ou diffusent la connaissance scientifique, philosophique ou artistique. Cette aspiration collective s'oppose à cette prétention des pouvoirs politiques, hier de droite aujourd'hui de gauche, à légiférer, réglementer, régenter à l'excès la vie de nos institutions, à la place des intéressés eux-mêmes. (...)

JOFFRE DUMAZEDIER,  
professeur émérite.

## La loi du marché

Où à des universités (mais disons de quels moyens?) qui détermineraient leurs programmes, qui décideraient qui employer, qui garder, qui promouvoir, qui prendraient en compte ce qui est réellement fait et ne servirait pas de protection à tant de médiocres, intellectuellement, professionnellement. Où à des universités qui fonctionneraient sur la base de représentation intellectuelle et scientifique, et rien d'autre. Pourquoi ne pas faire jouer la loi d'un certain marché ? Pour une fois.

Il serait vain de croire que les universités pourraient éviter de voir se reproduire en leur sein le jeu et le système de pouvoirs qui harassent la société. Mais, actuellement, nous n'avons que le prix de cette reproduction. Je pense qu'il faut absolument que les universités aient un autre destin que celui des appendices d'un pouvoir central appauvrisseur et qui laisse le partage des susucres gestionnaires aux démissionnaires, aux démis de la recherche. Actuellement, c'est sûr : soyez inventif, vous serez marginalisés par les limitards. L'autonomie sauvage est sans doute utopique. Mais, en ce moment, il est

indispensable de créer ces universités libres où il faudrait bien essayer d'être les meilleurs, et non plus seulement de sauver ses pantoufles, son pavillon de banlieue et ses petites rentes de situation. De toute façon, tout Etat se méfie des héros (Stendhal).

PIERRE BARBERIS,  
(Université de Caen).

## Rendre le système adaptable

La flexibilité de l'emploi que réclame en fait M. Touraine devrait, sans doute, rendre le système universitaire plus adaptable : pour satisfaire les demandes nouvelles de gestion des entreprises d'informatique (auxquelles les universités répondraient mal, selon lui), il faudrait, par exemple, augmenter le nombre des postes en gestion et en informatique et (à moyens budgétaires constants)... réduire celui des professeurs de lettres.

Dans le système actuel, cette substitution ne peut guère s'opérer qu'au rythme des départs en retraite. Par ailleurs, le pouvoir conféré à l'université libre de contrôler dans une certaine mesure les entrées et les sorties de son personnel aurait aussi un effet de « mise sous pression » des enseignants, qui impulserait un certain type de dynamisme visant le plébiscite de la clientèle étudiante et de l'institution scientifique. Dans certaines sciences sociales toutefois, celles dont le discours renvoie inévitablement au jeu conflictuel de la société, la protection des minorités intellectuelles, leur droit à l'expression, seraient des points essentiels (...).

M. FRANÇOIS STANKIEWICZ  
(Université de Lille).

## Les usages du pouvoir central

L'idée d'universités libres développée avec éloquence par M. Touraine mérite qu'on s'y attarde, au-delà de l'actualité. Les enseignements de tout rang ont évidemment besoin des services souvent précieux qu'offre l'administration centrale. Mais beaucoup de ses décisions relatives aux diplômes, aux programmes, aux méthodes, aux nominations de personnel, devraient appartenir aux enseignants eux-mêmes et non au pouvoir central.

Certaines interventions impératives de ce dernier pouvoir sont ressenties de plus en plus, il faut avoir le courage de le dire, comme des usages illégitimes. C'est bien en effet la légitimité qui est mise à en question (...).

M. Touraine a exprimé l'aspiration à une plus réelle autonomie des universités en particulier, et, pour nous, aussi des institutions cultu-

Le Monde - 6.2 85  
" Courrier des lecteurs "

## LA GRÈVE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Les enseignants du second degré, qui étaient appelés à la grève, mardi 5 février, pour protester contre l'austérité de la rentrée 85, ont assez peu suivi ce mot d'ordre des Syndicats nationaux des enseignants de second degré (SNES-FEN) et de l'éducation physique (SNEP-FEN). Selon le minis-

tre de l'éducation nationale, 26,6 % des enseignants et 24,4 % des surveillants ont cessé le travail. Le SNES relève « 60 à 65 % de grévistes dans la majorité des collèges et lycées » et vingt-cinq mille manifestants dans différentes villes. Des lycéens s'étaient joints parfois aux cortèges.

### ● A PARIS

#### De maigres troupes contre l'austérité

Les professeurs des lycées et collèges n'ont pas manifesté en masse, mardi 5 février, à Paris, contre les suppressions de postes prévues pour la rentrée 1985 (cinquante dans l'académie de Paris). Mille cinq cents personnes à peine ont participé au défilé organisé à l'appel des syndicats des enseignants de second degré (SNES-FEN) et de l'éducation physique (SNEP-FEN), tous deux animés principalement par des communistes, du SGEN-CFDT de la région parisienne et de quelques sections départementales du SNI-PEGC (FEN). Des militants du SNES assuraient que leurs collègues avaient préféré « d'autres modalités d'action » et insistaient sur le caractère parisien de la manifestation. Pour eux, la décision de faire grève en plein congrès de la FEN ne

résulte que d'une « simple sélection », les négociations pour la répartition des postes ayant lieu ces jours-ci. Des enseignants du SGEN, en revanche, voyaient dans le petit nombre de marcheurs le « reflet de la division interne de la FEN ».

Les manifestants ont protesté contre « l'austérité dans l'éducation nationale » qui, expliquait un professeur de collège aisé en zone prioritaire, « met notre projet pédagogique par terre ». M. Chevènement, pour la première fois en tant que ministre de l'éducation nationale, a été la cible de slogans hostiles. « Rentrée Chevènement, un mauvais coup pour l'enseignement », scandaient les professeurs.

Ph. Be.

### ● A LILLE

#### « Pommatau avec nous ! »

De notre envoyé spécial

Lille. — M. Jacques Pommatau n'avait pas évoqué la veille la grève organisée par le SNES lors de sa longue intervention à la tribune du congrès de Lille (le Monde du 6 février). Le lendemain, en privé, le secrétaire général de la FEN avouait qu'il n'était pas question pour lui de critiquer un syndicat engagé dans l'action. Alors la grève du 5 février organisée par le SNES allait-elle passer inaperçue au milieu du congrès fédéral ? C'était compter sans les interventions des délégués du SNES, qui, de la tribune, rappelaient que, « dans de nombreux collèges et dans les lycées les personnels sont dans l'action ». C'était surtout oublier qu'à Lille aussi des professeurs faisaient grève.

Mardi après-midi, ils étaient environ cinq cents, accompagnés de lycéens, à manifester dans les rues de la ville. Hazard du parcours ou volonté des responsables, le cortège est passé à quelques centaines de mètres du Palais de la musique, où a lieu le congrès de la FEN. « Pommatau avec nous ! », criaient les manifestants. « Keasucki, des sous ! », leur lançaient quelques militants de la FEN chargés d'assurer la protection du congrès. Rapidement, le cortège s'est éloigné pour se diriger vers le rectorat. Dans la salle du Palais, les interventions sur la nécessité d'agir ou non contre les décisions du gouvernement ont continué... sans incident.

BERGE BOLLOCH.

## L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

### M. Chevènement veut lutter contre le « monopole de l'anglo-américain »

Enseigner deux langues vivantes à tous les élèves du secondaire et échapper au monopole de « l'anglo-américain » : ce sont les deux orientations définies par le ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Pierre Chevènement, qui installait, mardi 5 février, l'Observatoire des langues vivantes étrangères et clôturait le Salon Expolangues à Paris.

L'Observatoire, créé par M. Savary voici un an mais mis en place par son successeur, est un organe consultatif chargé d'éclairer les choix du ministre et de proposer des orientations sur l'enseignement des langues (le Monde du 1<sup>er</sup> février). Il est composé d'une trentaine de membres, représentant les administrations, l'enseignement supérieur, l'inspection générale de l'éducation nationale et les associations de spécialistes de langues vivantes, ainsi que diverses personnalités. Son président, M. René-Pierre Girard, professeur à l'Université de Lyon-II, est l'auteur d'un rapport remis en 1983 à M. Savary, préconisant « une diversification de l'apprentissage des langues vivantes étrangères ».

Reprenant les conclusions de cette étude, M. Chevènement a demandé à l'Observatoire d'étudier « la possibilité de rendre obligatoire dans toutes les sections (y compris professionnelles) l'apprentissage de deux langues vivantes au moins ». Il a aussi suggéré l'idée d'une « épreuve d'évaluation différenciée selon les langues », subie à la fin du collège (classe de troisième) et destinée à vérifier que les « appren-

tes fondamentaux » sont terminés.

Plus généralement, le ministre a plaidé en faveur du plurilinguisme et donc du renforcement des enseignements des langues allemande, espagnole, portugaise, italienne, arabe, russe et orientales. Car, a-t-il dit, « accepter le monopole linguistique de l'anglo-américain constitue un appauvrissement culturel sans précédent ». « Nous ne luttons pas contre la langue et la littérature anglaises, a-t-il précisé, mais contre un monopole linguistique qui fait de l'anglais « basique » (équivalent culturel) de la puissance du billet vert ». M. Chevènement voudrait maintenir les « langues en voie de disparition » et impulser une politique diversifiée des langues vivantes, « composante essentielle de notre force de frappe économique ».

Avec onze langues offertes au choix de ses élèves, la France présente déjà l'une des palettes linguistiques les plus larges du monde. Des considérations culturelles et professionnelles ainsi que des phénomènes de mode relèguent cependant certaines d'entre elles à des places symboliques (26122 élèves de russe en 1983-1984) et consacrent la prééminence de l'anglais (4,3 millions d'élèves). De plus, les langues dites rares sont parfois mal considérées par les chefs d'établissement car elles « dévorent » des postes d'enseignants pour peu d'heures de cours. À ce sujet, M. Chevènement a annoncé qu'il étudiait la possibilité de permettre aux diplômés de ces langues minoritaires, d'enseigner parallèlement une autre matière (le français par exemple) afin de pouvoir assurer un service entier dans un même établissement.

PHILIPPE BERNARD.

Le Monde  
7.2.85

## Non aux « universités libres »

L'IDÉE d'une université libre proposée par le professeur Alain Touraine (*le Monde* du 21 décembre 1984) n'est pas, a priori, totalement dépourvue de pertinence (encore qu'elle ne soit guère originale). Elle repose dans les cartons d'une certaine idéologie depuis quelques décennies, d'où elle ressort curieusement, mais pas inopportunément, de temps à autre.

Mais force est de constater que l'argumentation qui l'accompagne (après un avertissement : « la situation des universités se dégrade ! ») repose sur trois postulats bien contestables et une étonnante méconnaissance des réalités universitaires françaises, à l'aube de 1985 :

- 1) La recherche est séparée de l'Université depuis 1981.
- 2) Les universités sont incapables de s'adapter aux nouveaux et vastes domaines créateurs d'emplois.
- 3) Le contrôle du monde universitaire est le fait d'une tutelle administrative tatillonne collaborant avec des syndicalistes et non avec des chercheurs et des intellectuels de renom.

Tout observateur lucide et impartial de l'évolution récente du monde universitaire ne peut que réfuter ce véritable procès d'intention.

Passons rapidement sur le dernier thème, vicille antienne d'une mouvance « politique » désormais bien connue, et qui implique que tout universitaire soucieux de se sentir concerné par les grandes mutations politico-sociales de notre pays ne pourrait concilier le combat pour ses idées et ses principes et une activité d'enseignant-chercheur de haut niveau.

Sur le second point, en revanche, nous rappellerons, comme l'a souligné avec force le ministre de l'éducation nationale devant la conférence des présidents d'université, que la recherche est précisément l'un des axes fondamentaux et l'une des actions prioritaires du monde universitaire. Un monde universitaire riche de milliers de centres de recherches et de laboratoires associés. Au CNRS, mono-disciplinaires ou interdisciplinaires, et dont le dynamisme et les résultats n'ont à rougir ni de la saine émulation suscitée par les grandes écoles de notre pays ni de celle des institutions étrangères. En outre, faut-il rafraîchir une mémoire apparemment si vacillante qu'elle oublie l'évidence : l'immense majorité des enseignants-chercheurs, dont la carrière professionnelle est primordialement jugée (ce que d'ailleurs certains

contestent!) par le canal des travaux de recherche.

Sur le dernier point, l'adaptation au monde moderne constitue la clef de voûte des mutations contemporaines de l'Université. « Lieu stratégique de la modernité », elle multiplie depuis quelques années, après une délicate période de tâtonnements et d'ambiguïtés, ses efforts en matière de liaison avec les milieux professionnels. Elle s'articule avec succès sur les grandes activités industrielles et tertiaires, s'ouvre à l'échelle de la nation tout entière sur un environnement économique et social bouleversé. Une évolution qui représente en outre, comme le déclarait le secrétaire d'État aux universités, « un véritable atout pour combattre le chômage des jeunes, qui constitue l'ennemi public n° 1 dans notre pays ».

Au risque de se répéter, il faut dénoncer sans relâche un mythe tenace : celui de l'Université fabriquant des chômeurs ! Ce concept, dû à une idéologie dépassée, est totalement infirmé par les faits, les diplômés de nos universités trouvant, bien entendu, beaucoup plus facilement des emplois que les autres.

(\*) Président de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne).

C'est aussi dans ce contexte que s'inscrivent les grandes lignes de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, permettant à nos vieilles institutions de se doter des instruments pour remplir leurs missions. Songeons tout particulièrement à la réforme du premier cycle et à l'accent mis sur les formations qualifiantes. Songeons aussi à la politique de contractualisation qui permet, en évitant les faux problèmes, de poser la question des capacités d'accueil en termes plus convaincants qu'à travers la curieuse formule d'une « sélection douce ». On ne peut pas, il ne faut pas, accueillir n'importe comment, sous peine de maintenir un taux d'échec inacceptable. Il faut ouvrir l'Université au plus grand nombre de bacheliers dans les meilleures conditions, grâce à l'introduction, par exemple, des périodes d'orientation.

Ici aussi, comment ne pas évoquer l'indispensable rattrapage vis-à-vis de pays comme les États-Unis, le Canada ou le Japon, dans un État industrialisé qui demeure caractérisé par l'un des plus médiocres taux de fréquentation de l'enseignement supérieur ?

Reposant sur l'exigence de la qualité, tendant à constituer un exemple de démocratie établissant plus de

justice sociale, l'Université dispose aujourd'hui de structures qui lui permettent d'améliorer un potentiel et des acquis déjà considérables. Université culturelle, donc qualifiante dans la société comme dans l'entreprise, Université ouverte, prenant en compte les besoins fondamentaux du pays, elle est dotée de l'autonomie indispensable pour assumer ses responsabilités à l'égard des régions et des collectivités territoriales, du mouvement associatif, des grandes forces sociales de la nation. Ses responsabilités pour développer, dans un cadre national, les diplômés et les initiatives pédagogiques.

A ce propos — mais est-ce là simple détail — les partisans des universités libres ont-ils songé à la question des diplômes nationaux, singulièrement appréciés... y compris à l'étranger ?

Pour cela, certes, il faut aussi — et la conférence des présidents d'universités ne cesse de se battre en ce domaine — une réelle et efficace politique des moyens. Une Université de prestige ne peut se concrétiser par l'image de campus physiquement délabrés. L'Université doit améliorer son cadre de vie, au bénéfice quotidien d'un million d'étudiants et de quelque cent mille personnels enseignants, administratifs, ouvriers et techniques, donc au bénéfice à moyen terme de tout le pays.

# M. Pommatau reproche au chef de l'Etat d'avoir « capitulé » sur l'école privée

De notre envoyé spécial

Lille. — C'est par un discours de trois heures que M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) a ouvert le congrès de son organisation, à Lille, lundi 4 février. Devant un millier de délégués réunis dans le palais des congrès et de la musique, il a évoqué certains dossiers « qui nous ont laissé un goût amer » et reproché au chef de l'Etat « une capitulation devant les tenants de l'école privée ». Les congressistes ont reçu ensuite des encouragements du maire de Lille, M. Pierre Mauroy, qui leur avait réservé sa première intervention politique importante depuis son départ de l'hôtel Matignon en juillet 1984.

Dès le début de son discours, M. Pommatau a prévenu les délégués : « Croyez-moi, je n'ai pas aujourd'hui que des roses dans ma main ». Il a tenu parole. A propos du système éducatif, de l'affaire laïque ou de la politique salariale dans la fonction publique, il a vivement critiqué de nombreuses orientations du gouvernement actuel.

Le budget de l'éducation nationale ne lui semble pas à la hauteur des espérances nécessaires pour mieux former des milliers de jeunes. Les suppressions de postes d'instituteurs et les faibles créations dans le second degré ne correspondent pas aux « intentions affichées par le gouvernement en matière d'éducation ». « On ne peut pas vouloir améliorer le taux de réussite au baccalauréat et laisser dans le

même temps des classes terminales surchargées avec trente-cinq ou quarante élèves », a lancé M. Pommatau en dénonçant « le décalage entre le discours et l'acte ».

Sans faire de procès d'intention au ministre de l'éducation nationale, le secrétaire général de la FEN s'est interrogé sur le nouveau style adopté par M. Chevènement. Les « vérités premières annoncées par le ministre ne gênent pas la FEN ». Mais dissocier instruction et éducation comme le font « certains pour prendre le contre-pied de toute attitude novatrice », voilà qui est choquant. La FEN n'accepte pas que le langage employé par le ministre couvre « une conception rétrograde de l'école qui s'inscrit dans les faits ».

Vis-à-vis du président de la République, M. Pommatau s'est montré plus sévère. Il a été « choqué » par sa décision du mois de juillet dernier de retirer un projet de loi sur l'enseignement privé déjà voté par les députés. Pour lui, il s'agit « d'une capitulation devant les tenants de l'école privée et leur manifestation du 24 juin. Alors que dans les jours qui précèdent il avait clairement indiqué sa détermination à tenir bon (...) ». Comment pourrions-nous accepter qu'un homme, de sa seule autorité, ou après s'être entouré seulement de l'avis de conseillers sans mandat, remette en cause la politique du gouvernement et la République ? », a demandé M. Pommatau. Applaudi par les délégués, il a fustigé la Constitution qui donne « des pouvoirs excessifs à un seul homme ». La FEN, a rappelé M. Pommatau, a

toujours été opposée à cette Constitution, « dont François Mitterrand, dans l'opposition, s'était fait le pourfendeur ».

Certes, sur cette question de la laïcité, la FEN ne se satisfait pas du projet de M. Savary, même amendé. M. Pommatau a expliqué que son syndicat a subi, dans ce domaine, un échec. Selon lui, l'option publique a été abusée. Le terme d'unification, qui n'est pas du vocabulaire de la FEN, « a été mal compris et est à l'origine du phénomène de rejet ». Faute d'avoir mesuré que l'école publique ne dispose plus dans la nation d'un capital de confiance, les laïques sont apparus comme les défenseurs du monopole face à des familles inquiètes pour l'avenir de leurs enfants. « La grande mystification en cette affaire, a-t-il déclaré, c'est que nous ayons paru perdre sur le terrain de la liberté alors que c'est la liberté qui a perdu du terrain ».

Les délégués ont écouté souvent en silence, réservant leurs applaudissements pour les critiques que le secrétaire général a adressées aux partisans d'opposition. Mais après cette longue séance de constats amers et d'interrogations sur la baisse d'audience de la FEN, nombre de congressistes étaient à la recherche d'un peu d'enthousiasme.

La chaleur, l'espérance dans l'avenir, c'est M. Pierre Mauroy, le maire de Lille, qui les leur a apportées en les recevant, avec beaucoup de fastes, à l'hôtel de ville. Ancien premier ministre, mais aussi ancien secrétaire du syndicat FEN de l'enseignement technique et adhérent « toujours à jour de ses cotisations », selon M. Pommatau, le maire de Lille s'est réjoui de la bonne résistance de son syndicat « à un dur assaut qui s'inscrivait dans la logique des événements du printemps et de l'été ». Expliquant qu'il avait cherché à « clore un dossier », M. Mauroy a regretté de n'avoir pu faire triompher « le point de vue de la sagesse » à propos du dualisme scolaire. Partisan d'une rénovation de l'école publique, il a mis en garde les congressistes contre « un retour à l'école de Jules Ferry ». La sérénité et l'uniformité ne peuvent être, selon lui, le symbole de l'école d'aujourd'hui. Insistant sur la logique du rapport Legrand et sur le tutorat, M. Mauroy a salué « tous ceux qui, à travers la rénovation de l'école d'aujourd'hui, veulent donner son véritable visage à la liberté et à la responsabilité ».

« Haut les cœurs ! », a lancé M. Mauroy aux enseignants, en ajoutant que « la gauche se portera mieux lorsque la FEN se portera mieux ».

BERGE BOLLOCH.

Le Monde. 6.2.85

## Formation : dépense ou investissement ?

Plus des trois quarts des entreprises lui consacrent moins de 2 % de leur masse salariale

Plus des trois quarts des entreprises de plus de dix salariés (77 %) dépensent moins de 2 % de leur masse salariale pour la formation de leurs salariés. Selon un rapport du commissariat général au Plan consacré aux « moyens de développer la formation professionnelle dans les entreprises », celle-ci reste, treize ans après la loi sur la formation professionnelle de 1971, dans l'esprit des 126.000 chefs d'entreprise concernés « une dépense sociale » et non « un investissement étroitement lié à la stratégie ».

Cette vision, pour le moins restrictive de la formation des salariés, est d'autant plus critiquable car, rappelle le document, l'absence de formation est « le facteur dont la corrélation est la plus forte avec le chômage ».

De même, les salariés, qui, lors des « restructurations », sont les premières victimes, sont aussi ceux qui bénéficient le moins de formation. Ainsi, alors qu'un cadre sur trois, un technicien sur quatre, un ouvrier ou un employé qualifié sur six, seulement un OS ou un employé non qualifié sur douze bénéficient d'action de formation.

Par ailleurs, si le nombre de stagiaires en formation s'est accru de 119 % de 1972 (un an après la loi sur la formation) à 1983, passant de 1.050.000 à 2.300.000, c'est souvent sous l'effet d'une réduction de la durée moyenne des stages qui est passée de 73,9 heures à 48 heures. L'augmentation du nombre d'heures de formation est ainsi de 42,3 % pour ces 11 ans.

Aussi, le commissariat au Plan préconise de tendre « vers un triplement, voire plus, de l'effort du 1,1 % de la masse salariale légale et obligatoire pour la formation et ce sur plusieurs années ».

De même, le rapport estime que « les situations de sureffectifs dans certaines entreprises représentent l'opportunité d'une rotation qui permet le passage en formation nécessaire à la modernisation ». Cette remarque est louable ; cela dit, il faut quand même remarquer que la notion de sureffectif a été pour le moins « populairisée » dans des entreprises où secteurs dans lesquels les pouvoirs publics avaient tous les moyens de décision (navale, charbonnages, sidérurgie...).

Ensuite, le rapport attire l'attention sur le « risque d'occulter l'importance du développement de la formation des salariés en activité », dans les années qui viennent, « à cause des conjonctures à court terme (emploi des jeunes, reconversions en cours, etc.) ».

En ce qui concerne les PME, le commissariat au Plan propose « la création, dans les branches professionnelles, d'équipes de remplaçants, en partie financée par l'Etat, permettant aux salariés des petites entreprises un meilleur accès à la formation ». Même si ce n'est qu'une hypothèse de travail, on ne peut que s'interroger sur le statut de ces « remplaçants ».

Enfin, ouvre la création d'un « environnement réglementaire et juridique plus favorable » (à la formation), le rapport préconise de mieux valider les acquis de la formation par un système d'unités de valeurs capitalisables reconnues par les conventions collectives et de mieux utiliser, tout en le modernisant, l'appareil public de formation.

Handwritten notes: "L'important", "6.2.85", and an arrow pointing to the main title.

# Le « fil conducteur » de Jacques Pommatau

Le secrétaire général de la FEN a présenté à son congrès un rapport sans aucune perspective d'action contre l'austérité

Envoyé spécial : JEAN-PAUL MONFERRAN

Le congrès de la fédération de l'Education nationale s'est ouvert hier à Lille, par une longue intervention de son secrétaire général, Jacques Pommatau. Qu'il s'agisse de la proposition qui aboutirait à capituler devant le gouvernement sur la question des salaires pour 1985 — « les bases d'un compromis acceptable existent » — ou de l'absence totale de perspective d'action contre la politique d'austérité qui frappe durement l'école, ce discours ne pourra qu'aviver les inquiétudes de tous ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur de la fédération, s'étaient interrogés avant le congrès sur sa volonté de prendre en charge effectivement les intérêts des enseignants et du service public d'éducation.

Quant à la situation de la FEN, touchée par la désyndicalisation et la division, Jacques Pommatau a fait complètement l'impasse dans son propos sur les causes internes de cet affaiblissement, préférant porter son regard vers les autres centrales syndicales, notamment la CGT, accusée, entre autres amabilités, « de mener un perpétuel combat d'arrière-garde » (...) « en faisant appel aux réflexes de peur des travailleurs ».

Un discours-fleuve donc, mais avec « un fil conducteur » sans équivoque, comme l'a dit lui-même Jacques Pommatau. Arguant de la volonté de la majorité de la FEN de ne pas « démolir le gouvernement », le secrétaire général n'a cessé d'agiter le spectre du retour de la droite pour justifier le refus de toute action à l'égard des choix essentiels du pouvoir actuel, jusqu'à se livrer à une tentative d'intimidation à l'encontre de « ces camarades, poussés par des passions qui ne sont pas exclusivement syndicales » (sic), qui voudraient voir la FEN « en découdre plus durement » avec le gouvernement. Cette expression prêterait à sourire s'il ne s'agissait des intérêts de centaines de milliers de personnes de l'Education nationale et du devenir de l'école publique dans notre pays.

La baisse du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires ? Jacques Pommatau se dit prêt à l'accepter puisqu'elle porte un label « de gauche ». Il a, au passage, chaussé d'étranges lunettes pour voir « des garanties sérieuses » dans le projet d'accord soumis par le gouvernement aux syndicats.

Le budget 1985 de l'Education nationale ? La direction de la FEN maintient verbalement les critiques formulées à l'automne quant à l'insuffisance de l'investissement éducatif. Mais J. Pommatau n'a pas eu un mot pour évoquer les luttes actuellement en cours dans tout le pays contre les fermetures de classes, ni de l'action de grève organisée aujourd'hui à l'initiative de plusieurs syndicats de la FEN, dont le SNES et le SNEP, pour l'amélioration des conditions de la prochaine rentrée.

Met-il ces luttes au compte « d'une politique de Gribouille » qui ferait le « lit de la droite », pour reprendre son propre terme ?

La dureté de ton dont a fait preuve Jacques Pommatau à l'égard de ceux qui s'engagent dans le combat contre l'austérité est à la mesure de l'esprit de résignation distillé tout au long de son discours. Les critiques formulées à l'encontre de tel ou tel aspect de la politique du gouvernement, la dénonciation de la « capitulation » du président de la République sur la question de l'enseignement privé sont toujours contenues dans un développement où est affirmée, au bout du compte, la vanité ou la non-pertinence de l'action. Sans parler du satisfecit accordé par le secrétaire général de la FEN au ministre de l'Education nationale pour les dispositions prises concernant la formation des maîtres, dont on sait qu'elles maintiennent à peu de chose près la situation actuelle faite d'inadaptation et de cloisonnement hiérarchisé au niveau du recrutement et de la qualification des enseignants.

Quant à l'affaire laïque », si Jacques Pommatau a indiqué que « l'école publique ne dispose plus dans la nation du même capital de confiance qu'auparavant », cela n'a pas été pour poser les jalons d'une réflexion en profondeur pour sa transformation. Le secrétaire général de la FEN — là encore — n'a pas eu un mot pour faire en sorte que le débat du congrès s'engage sur les questions de l'échec scolaire et de la démocratisation effective du système éducatif, à l'heure où 200.000 jeunes quittent chaque année l'école sans diplômes ni formation. Faut-il en conclure que, dans ce domaine aussi, l'heure est au renoncement pour la direction de la FEN, puisqu'en dehors de quelques rappels de principe sur la nécessité « d'élever le niveau général de formation », Jacques Pommatau a souligné, par exemple, qu'il ne « sous-estimait

pas, tout en mesurant les limites et les risques, l'intérêt de certaines mesures comme les TUC » ?

Toujours est-il que le choix de ne pas agir contre l'austérité — pour des raisons explicites qui donnent un son étrange aux proclamations réitérées de Jacques Pommatau sur « l'indépendance » de la FEN — s'est accompagné du refus de toute analyse sérieuse de la perte d'influence enregistrée par la Fédération aux élections professionnelles du 3 décembre dernier. Un recul qui a pourtant affecté en premier lieu le SNI-PEGC dirigé comme la FEN par la tendance UID (Unité, Indépendance, Démocratie). Jacques Pommatau, en répétant que la Fédération n'avait subi que « quelques égratignures », s'est employé à minimiser les conséquences de l'opération de scission engagée par FO et à préférer s'en prendre... à la CGT. « Fuite en avant, radicalisation, syndicalisme de la préservation et de la conservation », ce long couplet s'est conclu sur le thème habituel de l'archaïsme. Pour paraphraser Jacques Pommatau parlant de la CGT, ce n'est pas en caricaturant avec des termes inacceptables le combat mené par la CGT que la direction de la FEN retrouvera le chemin de la confiance qu'elle a perdue parmi les enseignants mais, à écouter hier son secrétaire général, est-ce vraiment aujourd'hui son principal souci ?

● EN LOZERE, la grève des enseignants et autres catégories de personnels a été suivie hier à 100 % au collège de Marvejols. Aujourd'hui au collège de Saint-Chély-d'Apcher, personnels et parents d'élèves prendront la relève. Les collèges de Florac, Mende sont aussi touchés par des actions, arrêts de travail, pétitions, conseils d'établissement extraordinaires.

L. Humanité  
5. 2. 85

Mesdames, Messieurs,

Cette Conférence de presse de l'UNEF est la dernière de l'année universitaire ; l'occasion pour nous donc de faire le point d'une année importante pour l'Université ; l'occasion de donner devant la presse les perspectives du syndicat à la rentrée.

#### Le bilan de l'année universitaire :

Cette année universitaire 83/84 a été marquée, mais est-il besoin de le rappeler, par le vote à l'Assemblée Nationale de la loi des enseignements supérieurs et par un large processus de réflexion sur sa mise en place concrète dans les Universités et notamment au travers des projets renouant les leurs cycles.

Une année riche donc en travail au niveau des Ministères, des Universités, du CNESE, une année riche au niveau de l'intervention des étudiants.

Nous le notions à notre 69<sup>e</sup> Congrès, à Gardanne, les étudiants de 84 sont largement ouverts aux luttes, aux actions pour peu qu'on leur leur propose, pour peu que cela les concerne dans leurs études, dans le quotidien à la fac. La volonté de tout faire pour réussir leurs études, la volonté d'avoir un métier, d'y être bien formés deviennent tellement grandes que de plus en plus les étudiants ne sont pas prêts à se laisser faire, mais bien plus, ils sont prêts à intervenir, à proposer, à décider de ce qu'il leur faut pour bien étudier à la fac.

\* C'est cela qui a permis la semaine nationale des oeuvres universitaires en novembre 83, qui a permis sur cette même question la journée d'action du 26 avril et les milliers de pétitions qui continuent d'arriver contre la hausse du prix du ticket de R.U., pour la carte d'abonnement.

\* C'est cela aussi qui a permis de donner aux listes présentées par l'UNEF la majorité des voix et des sièges dans les UER.

\* C'est cela qui a permis des dizaines d'actions dans près de 1000 amphis durant la préparation de notre Congrès.

\* C'est cela qui a permis, enfin, qu'au mois de mai dernier, les étudiants avec l'UNEF ont obtenu enfin le droit de siéger aux jurys d'exams, d'obtenir la double correction des copies, de faire que 300 étudiants manifestent à Besançon pour un déroulement normal des examens.

Ce ne sont là vraiment que quelques exemples qui montrent que les étudiants ne sont plus les "wait and see" que la presse veut bien trop souvent décrire.

Mais au-delà de cette constatation, le poids qu'ont joué les étudiants a permis sans nul doute de faire avancer les choses quant à l'application de la réforme.

En ce qui concerne les examens, c'est bien l'ensemble des actions puis des acquis qui ont été gagnés durant le mois de mai qui placent bien les examens comme un élément essentiel dans la formation, et plus encore, qui nous permettent aujourd'hui de réfléchir et proposer sur les modalités et la conception même des examens.

L'intervention, les propositions et les débats qu'ont menés les étudiants ont permis par exemple d'obtenir des projets de 1<sup>er</sup> cycle d'une grande qualité ; comme en sciences à Grenoble, en A.E.S. à Tolbiac.

C'est le débat et les luttes menées sur la justice sociale en début d'année qui ont permis de gagner 43 millions de N.F. francs pour rembourser la hausse du ticket de R.U.

#### La réforme :

Tout cela fait que l'année 1984/1985 sera à tout point de vue une année décisive pour les étudiants et l'Université.

C'est l'analyse que nous en faisons lors de notre Congrès.

Décisive car elle sera l'année de l'application de la réforme. En soi, cela est immense car après 3 ans de débats, d'actions, de luttes, voilà l'enseignement supérieur en passe d'être transformé en profondeur.

Faisons le point rapidement : 78 projets retenus pédagogiquement, 65000 étudiants touchés par la réforme cette rentrée ; c'est un premier pas appréciable et qui va compter pour l'avenir. Mais nous ne pensons pas que la mise en place et la réussite de la réforme se fera sans l'intervention des étudiants. En effet certaines questions nécessitent un effort tout particulier.

La formation professionnelle : dans beaucoup d'UER, sa forme précise est loin d'être connue, c'est encore flou. Dans ce sens, nous ferons des propositions dans les Universités. Dans plusieurs Universités, nos contacts avec le monde du travail, par l'intermédiaire de l'UCICI-CCI vont nous permettre d'ouvrir l'Université sur le monde du travail et réciproquement. Les initiatives convergeront vers une initiative nationale lors des Rencontres d'Options du nouveau Campus (Février 85).

Au cours de ces initiatives nous avons l'intention d'approfondir la question des stages et de leur mise en place, c'est pourquoi nous interviendrons dans les conseils d'UER, d'Université afin de discuter et permettre aux Universités de prendre leurs responsabilités.

Avec la mise en place de la formation professionnelle, la diminution du taux d'échecs et d'abandons reste un des objectifs prioritaires de la réforme. A ce sujet, nos propositions sur les semaines d'accueil, la manière dont nous accueillons les étudiants lorsqu'ils s'inscrivent font de nous une force. En effet, pour nous une politique d'accueil signifie donner la possibilité aux étudiants dès les premiers jours de rentrée, d'être partie prenante de l'Université, de décider et non pas de subir une période d'accueil qui ne correspond pas à leurs aspirations mais surtout à une aspiration, celle de décider de sa vie, de ses études.

Cette année sera marquée par un meilleur accueil des étudiants, mais nous avons des inquiétudes pour l'avenir puisqu'un décret sur l'inscription des étudiants a été examiné. Ce décret est dangereux. L'idée de revoir le mode d'inscription des étudiants n'est pas stupide dans le sens où la sélection à l'Université commence avec l'inscription ; mais ce décret mêle à l'inscription les capacités d'accueil et leur limitation, il renforce le pouvoir rectoral, il ne répond en rien au besoin de changement nécessaire dans ce domaine. La procédure d'inscription serait d'une lourdeur sans précédent. Nous nous sommes prononcés contre ce décret et nous profitons de cette conférence de presse pour, à nouveau, exprimer notre mécontentement.

Je le disais au début, cette année est décisive car c'est l'année de la mise en place de la réforme, mais également la poursuite de la réflexion, de l'élaboration de nouveaux projets.

A ce sujet, nous pensons qu'aujourd'hui 65 000 étudiants touchés par la réforme ont un début qui doit vite s'affirmer. La procédure administrative de travail entre les Universités et le DESUP étant rodée, il nous paraît indispensable de concentrer tous les efforts sur la rédaction de nouveaux projets dans beaucoup plus d'Universités.

Réussir la réforme, c'est faire que la rentrée 85 soit marquée par 200 000 étudiants touchés par la réforme ; il faut passer une vitesse supérieure.

Pour nous, c'est une question d'importance. Le thème de notre Congrès était construire une Université nouvelle. C'est un projet ambitieux que nous nous sommes fixé. Nous avons toutes les possibilités de le réaliser, nos propositions, notre orientation constituent une force pour aller de l'avant mais là-encore c'est la capacité des étudiants à intervenir qui comptera. Notre projet "construire une Université nouvelle" n'est pas dissociable de l'intervention des étudiants, de leur capacité à décider.

### MAINTENANT ?

C'est donc en fonction de ces enjeux que maintenant il faut continuer, il faut mettre la barre bien plus haut.

Cela veut dire développer toute l'année 84/85 une intervention supérieure des étudiants afin que soient atteints tous les objectifs de la loi, afin que l'Université corresponde mieux aux besoins.

Parce que l'UNEF est une organisation responsable, elle cherche à chaque moment à discuter, à agir ensemble avec ses partenaires universitaires. C'est ainsi qu'elle a rencontré ce mois-ci la CGT (Henri KRASUK), le SNE Sup (J.F. TOURNARDRE, la F.E.N. (Jacques POMMATEAU), le SGEN, qu'ils ont décidé de resserrer leurs liens en faisant revivre par exemple l'intersynicale du Supérieur, en organisant dans les facs des initiatives concrètes sur la formation professionnelle. Ces initiatives seront couronnées en 85 par des Rencontres Nationales OPTIONS-CAMPUS et la parution d'un livre sur formation/qualification/débouchés.

Pourtant continuer, ce n'est pas en Octobre que cela va commencer. C'est dès maintenant. En effet, dès le lundi 2 juillet quelques 300 000 nouveaux étudiants vont s'inscrire à l'Université.

Cela représente un chiffre énorme. Ce sont ces étudiants qui vont connaître la réforme. 70 000 vont étudier dans un premier cycle renoué. Cette génération va être porteuse de changements profonds.

D'eux va dépendre beaucoup. Déjà un nombre important va être accueilli d'une manière nouvelle à l'Université. Des semaines de rentrée consacrées à l'accueil, des réunions d'information comme à Orsay, Jussieu depuis cette semaine. L'UNEF et ses propositions ont beaucoup pesé pour améliorer l'accueil.

Mais nous ne nous en arrêtons pas là ! Nous entendons accueillir nous-mêmes les bacheliers.

\* Le guide de l'étudiant 84/85, dans son format "magazine" présente des témoignages très nombreux d'étudiants et de personnalités.

\* Les élus Solidarité Etudiante tiendront lors des chaînes, des tables d'accueil pour aider, informer, orienter.

\* Des expositions informeront sur les UER, les études, les différents cursus.

\* La radio 95 2 donnera heure par heure le point des places disponibles dans chaque Université.

\* Mais plus encore, l'UNEF organise des initiatives particulières, d'une ampleur nouvelle, qui vont je pense compter pour l'avenir.

A Grenoble, la fête du campus a rassemblé 800 lycéens à l'initiative de l'UNEF.

A Lyon, le premier forum étudiants/lycéens réunira le 28 juin les nouveaux bacheliers autour de débats, de réunions, de stands où participent les trois Universités lyonnaises, la M.N.E.F., le CROUS et différentes organisations.

La même initiative a lieu le même jour à Marseille.

Un thème central : "Se rassembler pour organiser sa vie d'étudiant".

Ce n'est pas une petite question. Il s'agit en effet de pouvoir donner la possibilité aux jeunes étudiants de penser qu'à l'Université tout est possible, que l'on peut y réaliser ses aspirations, que ce n'est pas une structure rigide contraignante, mais bien au contraire que l'on peut y jouer un rôle actif, y décider.

L'inscription, la rentrée, constituent le moment clé qui peut déterminer l'attitude de ces étudiants durant toute l'année.

Dans ce cadre, la campagne de syndicalisation est lancée.

Se rassembler dans l'UNEF pour organiser sa vie d'étudiant, pour changer la fac, c'est bien le thème central autour de notre présence active sur les chaînes d'inscription qui, d'entrée montre l'UNEF utile, l'UNEF pour réussir, l'UNEF pour mieux vivre à l'Université.

Cependant alors que les chaînes d'inscription vont commencer, nous avons quelques grandes inquiétudes. L'UNEF est particulièrement préoccupée par quatre questions :

. La limitation du nombre de places dans les Universités qui, sous prétexte de meilleure formation, au lieu de mener la nécessaire bataille pour augmenter les capacités d'accueil, se contentent de la situation actuelle pour réduire le nombre d'étudiants en 1er cycle,

. L'augmentation de 25 % des droits d'inscription qui, après une hausse de 33 % l'an dernier va encore aggraver les conditions d'inscription pour les étudiants les plus défavorisés.

Nous souhaitons d'ailleurs, à ce sujet, que le gouvernement reconduise comme en 82 l'allocation de rentrée.

. La hausse probable du ticket de R.U.. Les derniers éléments du C.N.O. nous autorisent à penser qu'une hausse portant le prix du ticket à plus de 10 francs est envisageable. Nous estimons que loin de régler la question de la baisse du nombre de repas, le prix du ticket va l'amplifier.

. Enfin, la question du logement pour des milliers d'étudiants va se poser de façon accrue. Cela ne peut nous satisfaire. Commencer ses études sans logement, c'est le meilleur moyen pour échouer.

Ces inquiétudes s'ajoutent à la préoccupation que nous avons par rapport au budget 85 qui encore va être un budget de rigueur ne permettant pas les changements en cours.

Cela ne peut aller ; la rentrée universitaire s'annonce difficile pour de nombreux étudiants. Nous ne pouvons l'accepter. L'UNEF prendra des mesures, mettra le ton au bon niveau pour obtenir de vraies mesures de justice sociale (exonération, ticket de R.U. ...) pour obtenir un budget à la hauteur des discours du Ministère.

Sur les oeuvres universitaires, la bataille va continuer dès les chaînes d'inscription, elle prendra une ampleur nouvelle lors des rentrées avec l'édition d'une brochure de l'UNEF avec notre analyse et nos propositions pour l'aide sociale ; une brochure qui sera reprise sous la forme d'un 5 pages à distribuer en 300 000 exemplaires.

Voilà, vous le voyez, l'actualité universitaire est riche, je souhaite que nous en débattions, que nous en débattions aussi de façon plus régulière, pour que la presse parle et fasse parler davantage les étudiants.

-oOo-

Paris, le 27 Juin 1984

• ETE 1984 : quelques éléments ! ! !

Fin juin 1984 : L'UNEF rencontre le SNE Sup et les deux organisations décident ensemble de faire revivre l'Intersyndicale du Supérieur afin d'agir plus efficacement sur la mise en place dans tous ses aspects de la loi de l'enseignement supérieur. Une première réunion est prévue en septembre.

2 juillet : L'UNEF rencontre l'UGICT/CGI. Cette réunion définit 20 villes universitaires dans lesquelles se tiendront des initiatives communes. Un dossier sera distribué sur cette question lors du C.H. afin de démarrer tout de suite les contacts au niveau local.

17 juillet : L'UNEF rencontre le cabinet SAVARY : quelques jours avant la démission du Ministre et du gouvernement. L'UNEF propose des mesures de justice sociale à la rentrée (versement ler terme des bourses en octobre ...) et insiste pour que le Ministère de l'Education Nationale dynamise et impulse davantage la mise en place de la loi. Sur le décret relatif aux inscriptions le Ministère "verra" cas par cas et interviendra auprès des recteurs.

11 juillet : Réunion du C.N.O. Au centre du débat, le prix du ticket de R.U. La hausse proposée est modérée : 8,50 F mais la séance est levée en urgence avant le vote. En effet, l'UNEF-ID envahit le C.N.O. pour soumettre un problème sur lequel le C.N.O. est incompétent. En reculant ainsi le vote du prix du ticket, il y a tout lieu "d'espérer" (pour eux) que la hausse prochainement proposée sera supérieure. Que voulez-vous quand on se bat depuis deux ans contre le "ticket à 10 F" et quand l'UNEF est seule au C.N.O. : quelle aubaine ça serait ! ! (toujours pour eux).

L'UNEF rencontre la F.E.N. : J. POMMATEAU ayant observé de larges convergences d'analyse sur la situation de l'enseignement supérieur, les deux organisations décident de travailler ensemble sur le financement des Universités et la formation professionnelle.

Quelques décrets .....

. Sur les enseignants/chercheurs (voir BLE Juin 84) paru au J.O. du 6.6.84, il va semble-t-il provoquer une rentrée mouvementée côté enseignants,

. Arrêté sur les inscriptions : remplaçant transitoirement un décret annulé en juin (voir BLE juin 84) il autorise les Universités à fixer pour la rentrée 84/85 leurs capacités d'accueil. Les recteurs sont compétents pour envoyer dans d'autres académies, les étudiants "en trop". Cela risque de provoquer des situations graves jamais vues en province. Le C.N. prendra sur ce point les décisions qu'il convient.

Budget 85 : On ne sait rien !! (de précis ...).

Oeuvres universitaires : D'après le Cabinet SAVARY, la réforme des oeuvres, c'est pour cette année. Les élections au CROUS auront lieu après (Mars/Avril).

Elections universitaires : D'après le cabinet SAVARY il n'y en aura pas en 84/85. Visiblement les Universités traînent les pieds pour ne pas adapter dans les meilleurs délais leurs statuts à la loi.

C.N.E.S.E.R. : Il se réunit le 31 Août pour statuer sur les nouveaux DEUG et les DEUST

17 juillet : Démission du gouvernement. M. CHEVENEMENT remplace M. SAVARY. L'UNEF fait une demande d'audience. Une délégation sera reçue par M. BARRE (conseiller technique chargé des relations avec les syndicats), le 4 Septembre. Pour l'instant rien n'a été dit sur les objectifs du Ministère de l'Education Nationale en matière d'Universités. Dans un large entretien accordé au Monde (28 Août), le Ministre ne dit rien sur les Universités..... ?

La C.A.E.L. : le 2 juillet 84, c'est le début de la bataille publique avec près de 2 000 sociétaires nouveaux sur les chaînes parisiennes.

Les chaînes d'inscription en juillet permettent à 12 AGE parisiennes sur 14 de dépasser leur chiffre d'orga. La qualité de l'accueil réalisé pour tous les nouveaux étudiants parisiens est incomparable avec l'année précédente (voir circulaire du 12 juillet 84).

Sur toutes ces questions l'UNEF engage d'ores et déjà une bataille au jour le jour pour créer la mobilisation et le bon rapport de force.

Une rentrée différente : Vous le savez, 84/85 est l'année de l'application de la loi des enseignements supérieurs. Pour nous, il s'agit d'une année événement. Que voulez-vous, l'UNEF a longtemps combattu contre l'Université à reculons et pris une part déterminante dans l'élaboration du texte, alors qu'on ne compte pas sur nous pour rhypter. Cette loi est un acquis de taille, nous ferons tout pour le concrétiser.

Mais cette rentrée prend un caractère particulier également dans le domaine de l'aide sociale. Un an de lutte avec l'UNEF, cela a payé.

Le prix du ticket de R.U. au lieu de 11,50 F. comme prévu passe à 8,50 F. Pour la première fois des logements vont voir le jour dans 7 villes universitaires.

Cette rentrée est donc aussi sous le signe de la victoire d'actions importantes des étudiants. Cela n'est pas rien.

Cela ne fait qu'accroître notre détermination pour aller plus loin. Décidément à cette rentrée, c'est bien l'intervention des étudiants qui est décisive. Nous le leur disons franchement, nous les interpellons quotidiennement, d'autant que trop nombreux sont ceux qui veulent les détourner de l'action collective.

## 2°) - La bataille de l'UNEF

Alors dans ces conditions, quel rôle va jouer l'UNEF, comment entendons-nous peser sur chacune des questions pour atteindre l'ensemble des objectifs de la loi ?

### La bataille pour l'aide sociale

Monsieur CHEVÈNEMENT annonce "mon objectif n°1 est de faire entrer plus d'étudiants à l'Université". A notre sens, la réforme tant promise des oeuvres universitaires doit y contribuer. Forte de ses acquis, l'UNEF fait des propositions constructives pour aller vite dans le sens de la justice sociale. Pour les faire débattre, pour que les étudiants s'en saisissent, nous lançons dès la rentrée une vaste enquête/référendum en 300 000 exemplaires qui doit nous permettre également d'évaluer les besoins des étudiants, leur situation, les dépenses de rentrée...

Ce sera le point de départ d'une campagne importante sur toute l'année que nous voulons marquée par l'acquis d'un tarif différencié au restau-U, l'élaboration de nouveaux contrats pour le logement social, l'amélioration des critères d'attribution de bourses, et une véritable intervention des étudiants dans la gestion des oeuvres universitaires.

### La bataille de la formation

Monsieur CHEVÈNEMENT place la formation comme un souci juste à condition que la qualité soit assurée. Les étudiants ont montré l'an dernier combien ils étaient attachés à changer le contenu

Madame, Monsieur,

Alors que des milliers d'étudiants s'inscrivent en ce moment même dans les Universités, alors que les premières rentrées auront lieu la semaine prochaine, l'UNEF tient à faire publiquement le point de la situation à cette rentrée, et à développer ce que va être l'intervention du syndicat.

## 1°) - L'UNEF et la rentrée 1984

Dans le pays, la rentrée est bien engagée. Je moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne se fait pas dans les meilleures conditions.

Le mécontentement fait son chemin de par les hausses successives intervenues durant l'été, de par les licenciements planifiés par milliers, de par le budget 1985. Si je rappelle cela, c'est que les jeunes, les étudiants subissent de près cette situation : les hausses, le chômage, cela les concerne, cela altère en profondeur leurs aspirations, leurs espoirs.

Mais cette rentrée est également marquée par des luttes d'une ampleur nouvelle ; chez Citroën ou Creusot-Loire par exemple, des luttes qui gagnent, qui montrent bien la détermination des concernés de gagner sur leurs revendications, d'avancer.

C'est cette même détermination qui nous anime à l'UNEF, qui anime les étudiants ; à en juger ne serait-ce que sur le taux de syndicalisation que nous enregistrons depuis les premières inscriptions au mois de juillet.

A l'Université, la rentrée s'annonce certainement difficile mais bien différente.

Une rentrée difficile : Comme chaque rentrée, les manques d'enseignants, les locaux exigus, les heures complémentaires en nombre insuffisant vont dominer le devant de la scène. Cela va se traduire par des amphis et I.D. surchargés, des étudiants assis par terre, des abandons rapides par milliers. A cela, va s'ajouter, et c'est nouveau, le rejet de centaines d'étudiants de l'enseignement supérieur. Les Universités sont en effet autorisées à limiter leur capacité d'accueil. Selon le rectorat de Paris, environ 500 bacheliers (antérieurs à 84) seront définitivement rejetés. Cela concerne essentiellement la filière DEUG A. A Rennes, l'UER d'AES agit de même. A Jussieu, les étudiants ayant choisi un DEUG renoué seront hébergés en "préfabriqués".

Des exemples, on pourrait les multiplier.

Autre question douloureuse : les hausses des droits universitaires et frais d'inscription qui vont toucher les plus défavorisés, d'autant que le premier terme des bourses est attribué en décembre !

1.-

des cours, les modalités d'examens, combien ils voulaient connaître apprendre aussi le monde du travail.

L'UNEF est soucieuse de tout mettre en oeuvre pour donner aux étudiants les moyens d'y arriver. C'est pour cela qu'elle renforce ses liens de travail avec le SNI Sup et la f.f.N.

Dans le même temps, elle a décidé avec la CGT et l'UGIC/CGT notamment de gagner la bataille de la formation professionnelle. Dans 20 villes universitaires, les deux organisations vont mettre en place des jumelages entre UFR et établissements ou entreprises afin d'organiser des visites dans le monde du travail, des débats et conférences avec des professionnels et des stages.

Cela se conclura au mois de mars 85 par l'organisation d'un "Forum Etudiants/Cadres/Premier emploi" à Paris.

Ces initiatives sont les premières du genre à l'Université ; nous y attachons une importance à la hauteur des acquis qu'elles peuvent permettre.

#### La bataille avec l'ensemble des personnels de l'Université (Enseignants plus ATOs)

Parce que toutes les catégories ont intérêt à voir la loi appliquée dans sa totalité, nous voulons réunir au mois d'octobre 84 l'ensemble des syndicats intéressés afin d'agir ensemble efficacement.

Nous voulons à l'occasion de cette année événement refaire vivre l'inter-syndicale du supérieur.

#### La bataille sur le budget

Comme poste prioritaire l'Education Nationale "bénéficie" d'un budget moins déshérité que d'autres ministères. 800 postes seront créés. Priorité est donnée à la poursuite de la rénovation des premiers cycles. Cependant, il n'y a pas que cela. Renover l'enseignement, l'aide sociale, cela coûte très cher, mais l'investissement éducatif doit rester un souci permanent.

L'UNEF interviendra auprès des parlementaires pour leur faire part Université par Université, UFR par UFR des besoins nécessaires pour les transformations qu'il faut cette année. Vous l'avez compris, la bataille du budget sera aussi une bataille des étudiants à la base.

Enfin, le dernier mais non moins important axe d'intervention de l'UNEF concerne les besoins des étudiants.

Nous avons annoncé au mois de juin la création de la première Centrale d'Achat des Etudiants et Lycéens : la C.A.E.L. Depuis le 1er juillet la bataille publique auprès des étudiants rencontre un écho inattendu. Déjà des milliers d'étudiants sont devenus sociétaires de la C.A.E.L. Cela montre encore une fois combien les étudiants sont prêts à se rassembler. Se rassembler pour acheter moins cher, se rassembler pour se doter d'un véritable patrimoine ; c'est qu'on leur propose. La C.A.E.L. est maintenant l'outil nécessaire pour redonner aux étudiants toute leur force, toute leur identité, pour recréer un véritable tissu social étudiant, une véritable solidarité étudiante.

Déjà, dès le 1er octobre, ce sera l'ouverture de coops dans une trentaine de villes universitaires, l'ouverture de 16 cafés-livrages, la possibilité d'acheter tous les livres, le matériel spécialisé. L'UNEF organisera courant octobre avec les dirigeants de la C.A.E.L. une rencontre avec la presse sur cet événement.

--

Vous le voyez, l'UNEF a des propositions pour aller de l'avant. C'est normal, car l'enjeu est de taille. Cette rentrée 84 si difficile soit-elle offre cependant bien des perspectives nouvelles pour l'enseignement supérieur. Nous entendons tout faire pour les utiliser. Nous voulons sérieusement construire des pans entiers de l'Université nouvelle que nous avons définie à notre 69<sup>e</sup> Congrès.

Avec leur association d'UFR, les étudiants ont les moyens de prendre toute leur part dans cette bataille.

C'est tout le sens que nous donnons à la deuxième Rencontre Nationale des Associations qui aura lieu à Paris le 27 octobre prochain. 1 500 étudiants s'y réuniront pour débattre et travailler dans une dizaine de forums. Le 27 octobre sera aussi un moment important pour faire le point de la rentrée et centraliser l'ensemble des luttes et actions menées.

Enfin, le 27 octobre, ce sera un moment fort dans la vie du syndicat, le moment de rassembler encore plus d'étudiants pour faire de l'UNEF leur outil quotidien pour mieux étudier et mieux vivre à la fac.

-oOo-

# UNEF service de presse

## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNEF tient à exprimer son total désaccord avec le projet de décret relatif au Comité national d'Évaluation (CNE) présenté au CNESER le 6 novembre 1984.

Le Ministère de l'Éducation Nationale présente le CNE comme un outil améliorant la qualité des établissements de l'enseignement supérieur. L'UNEF considère que ce décret, loin d'atteindre ce but, aurait de graves conséquences et qu'il serait, avec le décret sur les Inscriptions, en profonde contradiction avec les objectifs de la loi sur l'enseignement supérieur.

Plus précisément :

1 - Le Ministère de l'Éducation Nationale propose que les membres du CNE soient nommés et non élus. Nous ne croyons pas à la faculté d'indépendance qu'octroierait une nomination par le Premier Ministre, voire le Président de la République. Le Ministère constitue de fait un appendice, ce qui, après la restriction des attributions et de la composition du CNESER, diminue fortement les possibilités démocratiques de représentation et d'élaboration concertée au sein de l'enseignement supérieur.

2 - Le Ministère de l'Éducation Nationale propose que les membres du CNE soient des personnes reconnues pour la qualité de leurs travaux. Nous ne croyons pas que la seule qualité "scientifique" permette une juste évaluation. En général, ces "personnalités" sont coupées de toute réalité sociale, économique et industrielle.

Nous ne pouvons décemment nous attendre à ce que des "mandarins" aidés par les "experts" du Ministère de l'Éducation Nationale tiennent compte des aspirations, des espoirs et des exigences de centaines de milliers d'étudiants.

3 - Le Ministère de l'Éducation Nationale propose que les rapports du CNE "par thème ou par établissement" puissent être publiés. Par le passé, nous avons pu nous apercevoir de l'effet de tel ou tel jugement public. Dans le cadre actuel, nous ne croyons pas que le CNE serait moins arbitraire que certains hebdomadaires et, nous sommes surtout persuadés que les problèmes posés dans chaque établissement doivent se résoudre autrement que par des dénonciations publiques portant le sceau de l'État.

Les élus "SOLIDARITE ETUDIANTE" au CNESER ont donc proposé ou soutenu des amendements au décret allant dans le sens d'une nette amélioration de la composition, de la participation de tous les intéressés et de la suppression de la publication des rapports par établissements.

En fin de compte, l'UNEF se félicite que le CNESER ait rejeté le projet de décret.

En fait les conséquences de ce texte risquent d'être fort graves. C'est à court terme, faire ressurgir les notions de "facs poubelles" et de "facs d'élites" et ainsi renforcer l'élitisme.

Cela signifierait notamment un financement et des créations de postes conditionnés par le classement des établissements.

Cela signifierait également une modification des procédures d'inscription aux différentes formations universitaires ; les établissements bien classés, s'arrangeant pour faire admettre les étudiants ayant le meilleur "profil" et refuser les autres.

Cela signifierait à terme une élaboration d'une carte universitaire n'ayant rien à voir avec les nécessités sociales, économiques et culturelles de chaque région.

L'UNEF juge donc que le CNE tel qu'il est proposé, serait une menace pour la qualité de l'ensemble de l'enseignement supérieur ainsi qu'un pas sensible vers une remise en cause de l'objectif d'une Université de masse, qualifiante.

De plus, l'UNEF considérerait comme inadmissible la remise en cause de l'autonomie pédagogique des établissements. En effet, derrière chaque avis du CNE, sera présente l'obligation de s'y conformer sous peine d'être dévalorisé, sous-financé et discrédité.

En conclusion, l'UNEF demande au Ministère de l'Éducation Nationale de modifier son projet de décret, en respectant scrupuleusement la loi sur l'enseignement supérieur (notamment son article 65), et en veillant à l'amélioration du fonctionnement démocratique de l'enseignement supérieur.

En effet, il est indubitable qu'un outil démocratique ne peut être à même d'aider à se faire une idée plus précise de l'ensemble des activités de l'enseignement supérieur, de ses richesses et de ses handicaps, de ses évolutions et des résultats de celles-ci. C'est aujourd'hui, un outil qui manque autant à chaque établissement qu'à l'ensemble des instances nationales, qui ne connaissent pas ou peu ce qui se fait dans notre pays et qui ne peuvent donc mesurer par eux-mêmes le bien-fondé de telle ou telle mesure. Cet outil peut être un moyen d'impulser démocratiquement une juste concrétisation des objectifs de la loi sur l'enseignement supérieur. Mais, pour l'UNEF, impulser n'est pas piloter de façon centralisée et autoritaire.

Paris, le 19 Novembre 1984

# UNEF service de presse

## COMMUNIQUE DU BUREAU NATIONAL DE L'U.N.E.F.

Paris, le 28 novembre 1984

Le Bureau National de l'UNEF a procédé à une analyse sérieuse de la situation de l'Enseignement Supérieur en cette période, et de la politique universitaire du gouvernement.

S'il est encore trop tôt pour faire un bilan comptable, force est de constater que ce début d'année universitaire est encore marqué par un nombre important d'abandons. Faut de moyens, les nouveaux premiers cycles ont du mal à se mettre en place, certains n'en sont que plus sélectifs.

Un constat s'impose dès lors. Faut de moyens, faut de constituer la "norme" à l'Université, faut de dynamisme, la réforme du premier cycle ne peut aller jusqu'au bout de ses objectifs.

Cela apparaît d'autant plus inquiétant que le Ministère de l'Éducation Nationale vient de prendre des dispositions dangereuses n'allant pas dans le sens d'une Université de masse, moderne, démocratique.

Il s'agit en premier lieu de la création, par décret du Comité National d'Évaluation des Universités qui, de façon technocratique, permet un classement des Universités portant le sceau de l'État. L'UNEF a déjà souligné les risques d'en revenir rapidement aux notions dépassées de "fac d'élite" et "fac poubelle".

Au-delà, en ce qui concerne les oeuvres universitaires et l'aide sociale, le Ministère de l'Éducation Nationale a pris la responsabilité de décider d'une "réforme" des oeuvres universitaires au 15 décembre sans pour cela engager les négociations nécessaires.

Le C.N.E.S.E.R., le C.N.O., les instances nationales élues sont laissés pour compte, le plus grand secret est maintenu autour du projet du Ministère de l'Éducation Nationale. Pourtant il apparaît que des dispositions dangereuses risquent d'être prises par décrets.

"Autonomie commerciale et tarifaire des restau-U", "arrêt des constructions de cités-U", "implantation de professionnels de la culture sur les campus", "abandons de pans entiers des oeuvres au profit d'associations étudiantes", tout cela ne peut rencontrer que méfiance et hostilité des étudiants.

De plus en plus, il apparaît que le silence, la non concertation, sont une condition pour la publication de telles mesures, en empêchant les intéressés de se mobiliser, de proposer.

Cela est inacceptable et contraire aux objectifs de la loi de l'enseignement supérieur.

Les oeuvres universitaires peuvent jouer un rôle moteur dans la démocratisation de l'Enseignement Supérieur. Elles peuvent permettre réellement à un million d'étudiants de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions, de réussir, de bien vivre à l'Université.

Ils en font dans la période la démonstration en remplissant l'enquête nationale oeuvres universitaires des élus Solidarité Etudiante, en votant massivement pour les listes FRUF aux conseils de résidences universitaires, en se mobilisant chaque jour davantage à l'appel de l'UNEF, de la FRUF, de l'UGE pour améliorer leur restau-U, leur cité-U, leurs conditions de vie et d'études.

C'est cela que le Ministère de l'Éducation Nationale doit prendre en compte. En effet la question est clairement posée de franchir ou non le cap pour aller vers l'Université de l'an 2 000, vers une Université moderne, permettant à des centaines de milliers d'étudiants d'acquérir un métier utile et adapté.

Cet enjeu, les étudiants ne sont pas seuls à le mesurer. La réunion d'organisations représentatives de personnels, d'enseignants, de travailleurs, du mouvement mutualiste, de parents, à l'initiative de l'UNEF le 26 novembre dernier l'a largement confirmé.

Dans ce sens, le Bureau National de l'UNEF dénonce l'attitude du gouvernement dans les raccourcis qu'il prend au sujet de la concertation et demande le report de l'échéance du 15 décembre ainsi que l'ouverture d'un réel débat démocratique dans les conseils d'Université, les Conseils d'Administration des CROUS. Le Bureau National de l'UNEF appelle les étudiants dans leurs UER, à élire leurs délégués à la COORDINATION NATIONALE POUR LA "TRANSFORMATION DES OEUVRES UNIVERSITAIRES" le 8 DECEMBRE à PARIS.

-oOo-

Paris, le 28 novembre 1984

Madame, Monsieur,

Début décembre, l'année universitaire est bien commencée. S'il est encore trop tôt pour faire un bilan précis de cette rentrée 84/85, l'UNEF tient tout de même à faire le point sur quelques aspects essentiels de la période.

Le début d'année universitaire se situe dans un contexte aigu de crise où se conjuguent un chômage accru touchant fortement les jeunes et les cadres, des mesures décourageantes et néfastes pour les jeunes (I.U.C. ...), des luttes sociales revendicatives qui se développent à tous les niveaux dans le pays.

En un mot, la crise avance, les perspectives d'avenir se bouchent. Comment pourrait-il en être autrement alors que le chômage des cadres a augmenté de près de 20 % au mois de septembre, alors que des pans entiers de l'économie (sidérurgie, téléphonie) sont sacrifiés.

A l'Université, nous commençons cette année avec un système qui jusqu'à ce jour exclut 8 millions de jeunes par la sélection sociale, qui élimine les nouveaux étudiants entre les inscriptions et la rentrée ; la rentrée et les premiers partiels ; et tout au long de l'année, jusqu'aux examens de juin.

Face à cela, regardons ce qu'il en est, quels changements peuvent inverser la tendance.

### 1°) LA REFORME, LES NOUVEAUX CYCLES

L'UNEF s'est battue pour sa mise en place et comme on dit, - qu'on ne compte pas sur nous pour "chipoter" car il s'agit bien là d'une avancée considérable -

Cependant la mise en place des nouveaux premiers cycles apparaît bien fragile, j'y vois deux raisons essentielles.

- Tout d'abord, il n'y a pas à notre sens suffisamment d'UER touchées pour qu'elles puissent donner le "ton", la "couleur", la "norme" de ce qu'il faut, de ce que doit être l'Université. On sent partout très fort l'influence de l'ancien modèle, les pesanteurs des U.E.R. où il ne se fait rien. Cela explique que dans bien des cas on ne va pas assez loin on n'innove pas assez, on recule même par rapport à ce qu'il était prévu ; d'autant que le Ministère ne joue pas son rôle pour impulser, dynamiser. Pourtant lors des périodes d'accueil les étudiants trouvaient cela "super" mais cela s'est vite transformé en lassitude. Je citerai deux exemples :

. Toulouse Rangueil : après un accueil conforme en tout point à ce que peuvent attendre les étudiants, il est de plus en plus envisagé de faire du passage en 2<sup>e</sup> semestre une sélection importante. Les notes de contrôle continu en sont la preuve.

. Lyon II, la période d'accueil s'est éternisée sur trois semaines sans donner durant tout ce temps la possibilité aux étudiants de participer, de débattre, de visiter . . .

- La deuxième raison tient plus à la conception même du système de formation. Si l'importance de la formation est largement reconnue, il n'en demeure pas moins qu'elle apparaît - par les moyens qui lui sont réservés - comme "une formation pour certains" !

Le budget 85 de l'enseignement supérieur le montre puisqu'il diminue de 8,8 % les crédits en achats de matériel informatique et de 10,4 % les crédits d'équipements sociaux, culturels, médicaux des Universités.

Faute de moyens, faute de dynamique, la réforme du 1<sup>er</sup> cycle a du mal à se mettre en place, à avancer.

D'ailleurs, la décision d'avancer au 15 décembre la date de dépôt des projets pour la rentrée 85/86 n'est pas de nature à améliorer les choses.

### 2°) L'AIDE SOCIALE - LES OEUVRES UNIVERSITAIRES

Pour juger de leur importance, il suffit de regarder un peu en arrière.

Dans les années 60/70, le développement des oeuvres universitaires a permis de doubler le nombre d'étudiants ; de doubler le nombre de diplômés.

Dans les années 70/80 alors que les oeuvres universitaires ont été cassées, le nombre d'étudiants en 2<sup>e</sup> cycle a stagné, le nombre de fils d'ouvriers à l'Université a diminué.

. Les oeuvres universitaires sont déterminantes pour une Université de masse,

. Les oeuvres universitaires sont déterminantes pour une meilleure formation,

. Les oeuvres universitaires sont déterminantes pour la démocratie de l'enseignement supérieur.

Les oeuvres universitaires : il est nécessaire de les développer, de les transformer .

Dr, aujourd'hui on n'en est plus là. Force est de constater que le Ministère de l'Education Nationale n'a pas le souci de transformer les oeuvres universitaires dans ce sens.

Que se passe-t-il donc ?

Le Ministère affirme vouloir "régler" le dossier de la réforme des oeuvres universitaires d'ici le 15 décembre.

Pour aller plus vite, il se donne tous les moyens, notamment en gardant le silence constant de ses projets, en exigeant en règle la non concertation.

./.

C'est ainsi qu'on prépare dans le dos des étudiants, en passant au-dessus du C.N.O. (Centre national des Œuvres), des décrets pouvant créer une situation définitive se passant d'une loi.

Il apparaît en fait qu'on met en conformité ce qui se passe sur l'emploi dans le pays avec le système de formation à l'Université.

Plus précisément :

- Les bourses n'augmenteront que de 5% à la rentrée prochaine contre 17% cette année,

- Les droits d'inscription passeront eux, de 250 à 330 F ,

- En ce qui concerne les cités universitaires, l'Etat arrête de s'engager dans la rénovation et la construction de cités-U, et prévoit d'offrir à des "associations étudiantes" la possibilité de gérer les cités-U ou les appartements loués aux offices HLM.

- Alors que la restauration universitaire subit une crise grave, le Ministère de l'Éducation Nationale veut se désengager de la gestion des restaurants universitaires : en clair, la voie est libre pour la privatisation des restau-U,

- Enfin, pour faire le lien, le discours ministériel répète souvent le terme "d'urbanisation des campus" ; là-encore, cela peut être la porte ouverte aux "professionnels" de la culture que nul ne peut accepter.

Tout cela est aberrant. Tout cela apparaît folie par rapport aux objectifs affirmés, par rapport aux besoins. Il y a réellement danger de remise en cause des acquis sociaux des étudiants depuis 1947 !

Le plus inquiétant, c'est que tout cela correspond au discours ministériel sur "l'élitisme républicain". Contradiction de fond s'il en est mais qui trouve déjà une concrétisation dans la mise en place du C.N.E. (Comité National d'Évaluation) des Universités qui peut aboutir avec le sceau de l'État à une classification en Universités "d'élites" et Universités "poubelles".

Le Ministère de l'Éducation Nationale entend mener la concertation selon une formule nouvelle puisqu'il s'agit de réunir ensemble, toutes les organisations étudiantes. Apparemment, le refus de négociation apparaît comme nécessaire à la parution rapide de décrets, elle est en tout cas nécessaire pour empêcher la mobilisation des intéressés.

Partout, les étudiants ne restent pas passifs. A l'appel des élus "Solidarité Étudiante" de l'UNEF, de la FRUF, et de l'UGE, ils remplissent par milliers l'enquête nationale spéciale "œuvres universitaires" pour y faire leurs propositions.

Les résidents en cité universitaire, s'expriment en ce moment même, majoritairement pour les listes FRUF aux élections des conseils de résidences.

Enfin, dans de nombreuses Universités le ton monte :

- des textes de lettres adressées au Ministère de l'Éducation Nationale sont votés dans les amphithéâtres et contresignés pour demander de réelles négociations,

- des assemblées générales de cités universitaires ont lieu, des boycotts de restaurants universitaires ont lieu à Lyon par exemple.

Pourtant on ne veut pas nous écouter ! !

C'est pour cela donc, que l'UNEF a décidé de la tenue d'une COORDINATION NATIONALE POUR LA "TRANSFORMATION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES". LE 8 DÉCEMBRE À PARIS.

Une coordination où se retrouveront des délégués venus de toutes les Universités pour porter leurs revendications, les pétitions, motions et lettres signées par les étudiants.

C'est dans ce cadre que l'UNEF, la FRUF et l'UGE ont demandé à être reçues par le Ministère de l'Éducation Nationale le 8 décembre.

Au-delà de ces responsables d'autres organisations participeront à l'entrevue car l'ensemble de la population est concernée de près par la démocratisation de l'enseignement supérieur, par l'avenir des jeunes et du pays. Il s'agit du SNESup, du SNES, du SNEP, du SNAEN-FEN, du SNACRU-FO, de la CNL, de la FCPE, de la FERC et de l'UGICT-CGT ; autant d'organisations qui constituent un groupe de travail sur l'aide sociale aux étudiants.

D'autre part, la coordination nationale du 8 décembre décidera de l'organisation d'un vote national des étudiants qui se déroulera dans l'ensemble des Universités, des restaurants universitaires, des cités universitaires, du 10 au 16 décembre 1984.

o°o

Vous le voyez, l'enjeu est de taille. Avec la réforme des œuvres universitaires se jouent l'avenir de l'enseignement supérieur. Le rôle et l'intervention des étudiants à l'Université.

Vous comprendrez dans ces conditions que la coordination, le vote national que nous organisons ne sont que les premières étapes d'une longue bataille que l'UNEF est déterminée à gagner.

À l'origine de la création des œuvres universitaires, l'UNEF se sent une responsabilité historique ; dans l'immédiat, elle prendra ses responsabilités en faisant, au quotidien, appel aux étudiants pour constituer un large rassemblement, conscient, offensif et déterminé.

-oOo-

Paris, le 4 décembre 1984  
RP:MR

## OU EN SOMMES-NOUS ?

### La situation actuelle, Le rôle des conseils d'Université et des conseils d'U.E.R., Le rôle des commissions.

Aujourd'hui chaque Université regroupant plusieurs U.E.R. (Unité d'Enseignement et de Recherche) fonctionne avec plusieurs conseils.

Dans chaque U.E.R. on trouve : un conseil composé de : 1/3 d'étudiants,  
1/3 d'enseignants,  
1/3 de personnels ATOS.

Ces membres sont élus par la catégorie à laquelle ils appartiennent. Le conseil se réunit tous les mois en principe. Dans certaines facs, les conseils ne se réunissent que 3 fois par an.

Les élus étudiants au même titre que les autres membres peuvent demander la réunion du conseil.

Le conseil quand il se réunit travaille sur un ordre du jour qui a fait l'objet d'un travail en commission.

En effet, autour de ce conseil gravite un ensemble de commission :

- Commission des finances,  
Examen du budget, répartition des sous,
- Commission de la pédagogie,  
Contenu des enseignements,  
Propositions d'habilitations,  
Examens.
- Commission vie de l'étudiant,  
Examen des maintiens de bourses,  
Dérégations,
- Commission électorale,  
Organisation des élections.

**Le travail des commissions est très important**, parce que si elles n'ont pas un pouvoir de décision, les propositions qui sont faites par ces commissions au conseil d'administration ne sont pratiquement jamais remises en question.

**Notre présence dans les commissions est donc indispensable.** La liste des commissions gravitant autour du conseil est extensible à volonté, on peut proposer la création d'une commission animation culturelle ou à l'occasion des rentrées, une commission accueil... Le conseil adopte le principe de l'existence de cette commission ou il la refuse.

Le directeur du conseil d'U.E.R. s'entoure d'un bureau du conseil. Son rôle c'est de fixer l'ordre du jour, de débattre de certaines questions, de faire des propositions d'orientation, de politique.

#### Le conseil d'Université :

Le conseil d'U.E.R. a des représentants au conseil d'Université.

Le conseil d'Université est composé de représentants enseignants, étudiants, personnels de toutes les U.E.R. Toutes les U.E.R. sont représentées.

Il prend les mêmes décisions que le conseil d'U.E.R., à une plus grande échelle pour l'ensemble de l'Université.

Le conseil d'Université définit la politique de l'Université en matière d'innovation, de création de nouveaux diplômes. Il fonctionne avec le même type de commissions que les U.E.R. C'est également lui qui répartit le budget global qui lui est alloué par le Ministère entre les différentes U.E.R.

**Le rôle du Président d'Université est un rôle important.** En général, le Président s'entoure d'un bureau d'Université, c'est-à-dire d'un groupe de personnes qui en général sont les vice-présidents chargés d'une question précise.

Dans certaines Universités, les vice-présidents étudiants font partie du bureau d'Université. Cela dépend du rapport de force dans le conseil même.

**Les personnalités extérieures** sont membres du conseil d'Université. Elles siègent rarement car elles ne sont pas intégrées à la vie universitaire. Avec la nouvelle loi, le nombre de personnalités est augmenté. Quel rôle vont-elles jouer ? Qui vont-elles être ? Ce ne sont pas des questions sans importance on le verra par la suite.

\* \*  
\*

### UN PEU D'HISTOIRE...

#### où l'enjeu de la participation étudiante

La participation étudiante aux structures des décisions universitaires, c'est-à-dire, les conseils d'U.E.R., les conseils d'Université, est un acquis des luttes de 1968, et figure dans la loi d'orientation.

--

Cet acquis a été remis plusieurs fois en question dans les années 70. La participation des étudiants à la gestion de leur Université et par là même au syndicat les représentant, a subi de multiples attaques de la part du gouvernement.

En 1976, l'instauration d'un quorum fixait à 50 % le nombre de votants pour que tous les sièges soient pourvus.

Quand on connaît le taux de participation des étudiants lors des élections universitaires, on voit que cette mesure n'avait qu'un seul but, limiter le nombre de représentants étudiants dans les conseils ; limiter leur poids, leur pouvoir.

Pour Mme SAUNIER-SEITE, c'était une condition essentielle afin de faire passer sa politique de casse de l'Université, et sa conception d'une Université d'élite.

... ENCORE PLUS LOIN - 1980 !

C'est pourquoi en 1980, une loi, nommée "loi SAUVAGE" du nom du sénateur l'ayant rédigée diminue de moitié le nombre de représentants dans les conseils. Le quorum existe toujours, la participation étudiante dans les conseils est réduite à une peau de chagrin.

C'est cette même année que Mme SAUNIER SEITE supprime 700 habilitations dans les 2è et 3è cycles.

Cette diminution du pouvoir des représentants étudiants se traduisait par un renforcement du pouvoir des profs de rang A (les mandarins).

--

Tout au long de ces années, l'UNEF n'a pas cessé de se battre contre ces mesures. Les questions de démocratie sont intimement liées à une politique universitaire, à ce que l'on veut faire de l'Université.

Pour casser l'Université, avec 700 habilitations en moins, SAUNIER-SEITE s'est attaquée à la participation étudiante, à la démocratie.

La bataille contre la "loi SAUVAGE" a été d'une grande ampleur. Lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir, nous exigeons entre autres l'abrogation de cette loi et du quorum. En septembre 81 la "loi SAUVAGE" et le quorum étaient abrogés.

--

La situation dans les conseils s'en est trouvée changée, mais la participation étudiante faible dans son ensemble est un véritable problème pour nos élus, leur travail s'en trouve amoindri.

Cette situation où les 3/4 des étudiants ne votent pas ne peut pas nous laisser rêveurs ; elle nécessite une meilleure réflexion sur les conditions nécessaires pour que les étudiants décident - une réflexion plus approfondie sur ce que doit être un élu étudiant.

Toujours est-il que notre présence dans les conseils ces dernières années a permis d'intervenir et de gagner sur le contenu des projets de premier cycle, sur le respect de nos droits d'étudiants, concernant notamment les examens.

Mais il faut poursuivre et cela d'autant plus qu'aujourd'hui avec la loi sur l'enseignement supérieur votée en 84, une réforme des statuts des Universités s'engage.

Les nouveaux statuts dont les orientations sont fixées par la loi sont d'une extrême importance, ils détermineront le cadre dans lequel se fera notre formation.

Avoir une formation pluridisciplinaire, cela signifie un décloisonnement des U.E.R., cela signifie une structure juridique (l'UFR) suffisamment souple et suffisamment cohérente pour dispenser une formation de qualité. Formation pluridisciplinaire ne signifie pas formation au rabais. Il en est de même pour la formation professionnelle, nous aurons l'occasion d'en reparler.

L'enjeu de ces nouveaux statuts, c'est également l'enjeu de la participation étudiante, en effet la loi fixe le maximum de la participation étudiante à 25 % et un minimum de 15%.

Dans bien des endroits, compte tenu du climat politique actuel, des progrès de la social démocratie, à l'Université et du pouvoir des mandarins, la participation d'un maximum d'étudiants aux décisions qui seront prises dans les conseils est nécessaire.

On ne décidera pas sans nous. La loi diminue la participation étudiante par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui. Ne laissons pas les mandarins, les profs en tout genre, l'administration nous priver davantage de nos droits, en diminuant notre nombre cela par le biais des nouveaux statuts. La démocratie est toujours à l'ordre du jour.

--

Le rôle des autres syndicats étudiants pendant cette période :

- Face aux mesures de SAUNIER-SEITE, J'UID ne trouvait pas mieux que d'appeler à boycotter les élections universitaires, elle ne participait pas à ces élections, de plus elle décourageait les étudiants de voter...
- Le CELF, l'UNI, le CLEF, étaient main dans la main avec SAUNIER-SEITE.

--

L'UNEF avec le SNESup se battaient contre toutes ces mesures dans le cadre d'une intersyndicale nationale et locale.

Le 27 septembre 80, à l'appel de l'intersyndicale une manifestation a eu lieu à Paris, le P.C.F. ne trouve pas mieux que de charger sur les manifestants !...

-oOo-

# L'ENJEU DES NOUVEAUX STATUTS

## LES ETUDIANTS ET LES NOUVEAUX STATUTS DES UNIVERSITES

Les statuts des Universités et des UFR doivent être prêts pour la fin mars 85 : ce sont les nouveaux statuts prévus par la loi d'orientation. Il est fondamental pour les étudiants que les points les concernant soient clairement définis, et ce avec leur participation, car les règles qui sont élaborées maintenant vont régir la vie et le fonctionnement des Universités pour plusieurs années. C'est pourquoi il est nécessaire de se pencher aujourd'hui sur les points suivants :

- Rôle et "statut de l'élu étudiant,
- Modalités de l'élection,
- Fonctionnement des divers conseils,
- Pouvoir de participation, de décision et de contrôle de l'élu sur tous les points concernant les étudiants.
- Définition des contenus pédagogiques à tous les échelons (T.D., amphï, année, cycle, filière).
- Participation de tous les étudiants à la vie universitaire (et non seulement lors des élections).

--

Les élus "Solidarité Etudiante" sont des élus syndicaux, c'est-à-dire qu'ils ont une conception et une pratique syndicale de leur mandat, ils interviennent sur tout ce qui concerne les étudiants et donc d'une manière globale sur la gestion de l'Université ou de l'UFR ; ils le font en liaison avec les étudiants, en établissant avec eux des propositions, des axes d'intervention, voire un programme d'action et restent en liaison permanente avec ceux qui les ont mandatés ; c'est ce qui fait des élus "Solidarité Etudiante" des élus responsables et représentatifs, c'est ce qui fait de l'UNEF le syndicat de tous les étudiants qui veulent agir pour changer la vie à l'Université, qui veulent construire l'Université nouvelle.

La participation des élus étudiants au fonctionnement de l'Université se fait à trois niveaux :

### 1) Au niveau de l'Université

Le Conseil d'Administration gère l'Université et assure son administration. Les élus étudiants au C.A. sont donc des gestionnaires et des administrateurs de l'Université et ce, au même titre que les enseignants, les autres personnels et les personnalités extérieures. Leur compétence s'étend donc à tout ce qui touche le fonctionnement de l'Université et, à ce titre, ils participent aux commissions mises en place : finances, étudiants étrangers, bibliothèque, gestion du campus ... Ils sont élus pour deux ans et, afin d'être en liaison avec les étudiants qui les ont mandatés, il est souhaitable qu'ils soient élus au suffrage direct partout où cela est possible (dans ce cas, les élections devront être couplées avec les élections des Conseils d'UFR afin d'éviter la répétition des campagnes). Un bureau de l'Université assure la gestion quotidienne et il faut obtenir partout, la création d'un poste de vice-président étudiant de l'Université avec des compétences réelles et clairement définies.

Le Conseil des études et de la vie universitaire remplace les anciens conseils pédagogiques. Comme son nom l'indique, il s'occupe de tout ce qui concerne les études la définition des filières, l'examen des demandes d'habilitation ... et la vie universitaire : les oeuvres, les bibliothèques, les services divers. Il élabore des propositions qui sont soumises au C.A. et donne son avis. C'est aussi l'instance où la représentation étudiante est la plus forte (de 35 à 40% alors qu'ils ne sont que 20 à 25 % dans le C.A.), c'est donc un énorme enjeu en ce qui concerne la participation étudiante à la vie de l'Université.

### 2) Au niveau de l'UFR (les nouvelles UER) ou des instituts

Un conseil élu assure la gestion de l'UFR. Comme le domaine à gérer est plus restreint, il est souhaitable que les élections aient lieu tous les ans afin de pallier aux éventuels changements d'unité des élus étudiants.

Il est important que dans toutes les UFR soient créés des conseils pédagogiques regroupant des représentants enseignants étudiants comme le conseil des études et de la vie universitaire regroupe les enseignants et étudiants de chaque UFR.

Ceci est d'autant plus important que ces conseils pédagogiques existent dans trop peu d'endroits alors que c'est là que les étudiants ont un réel droit de regard, de participation et de décision sur ce qui concerne leurs études.

### 3) Au niveau du département et de l'année d'études

Ici, nous touchons un point essentiel où les structures se confondent avec la vie quotidienne. En effet, quoi de plus facile de sensibiliser les étudiants à ce qui les concerne le plus, à ce qui constitue leur vie de tous les jours, leurs études.

Or, dans trop peu d'endroits existent des commissions pédagogiques paritaires enseignants/étudiants où l'on rencontre les enseignants pour discuter avec eux des problèmes quotidiens, où l'on élabore en commun des nouveaux projets, où l'on décide d'organiser un stage ... Pourtant c'est à ce niveau que l'intervention des étudiants est la plus directe et la plus réalisable : quoi de plus simple que de faire rester un amphï ou un T.D. entier à la fin du cours pour discuter des problèmes pédagogiques ou de vie universitaire et d'élire des délégués afin d'aller en discuter avec les enseignants.

En fait, il ne faut pas attendre que les structures qui nous permettent d'intervenir et d'avancer tombent du ciel : c'est à nous, étudiants, de prendre nos affaires en main et de proposer, sinon d'imposer, un dialogue cohérent, constructif et utile au niveau de l'année d'études. Si ce mouvement peut (et donc devrait) être impulsé d'en haut, c'est-à-dire des instances de l'Université ou de l'UFR, rien ne se fera si les étudiants n'en prennent pas conscience. Or, c'est très facile à expliquer et très réalisable, il suffit simplement de le proposer et de se donner les moyens de le mettre en oeuvre.

--

On le voit clairement, l'enjeu de l'élaboration des nouveaux statuts est énorme : ce sont les études, les formations, la participation des étudiants à la vie de l'Université qui est en jeu et cela pour plusieurs années. Il convient donc de créer des groupes de réflexion sur les statuts, en liaison avec les étudiants, d'être vigilants et de faire valoir nos droits partout, ce qui consiste avant tout à ne pas se laisser intimider par les nostalgiques du mandarinal et de l'Université d'élite.

La loi d'orientation est outil pour avancer vers l'Université nouvelle que nous voulons, mais celle-ci ne se créera que si tous ses acteurs, et donc en premier lieu les étudiants, prennent conscience de l'enjeu de la période : c'est aujourd'hui, avec l'élaboration des futures règles de fonctionnement des Universités que se dessine le choix entre deux hypothèses : le statu quo, synonyme de régression et de déclin, ou l'avancée vers une nouvelle démocratie à l'Université, où tous les acteurs sont traités et considérés de même manière, qui seule permettra à l'enseignement supérieur de s'ouvrir sur les besoins réels du pays et de la société française et donc de donner plus de formation de qualité à davantage d'étudiants.

# INSCRIPTIONS

## Projet d'arrêté Procédure d'inscription prévue pour les bacheliers en 1985

Cet arrêté est fixé à titre transitoire pour l'inscription à la fac pour l'année universitaire, 85/86.

Au 30 AVRIL 85 : les futurs bacheliers remplissent une fiche où ils indiquent leurs préférences dans l'ordre. Préférences devant porter sur le diplôme de 1er cycle qu'ils veulent préparer et l'établissement dans lequel ils veulent le préparer.

A partir des résultats du bac et jusqu'au 16 juillet : les étudiants vont s'inscrire à la fac.

16 juillet - 30 juillet : les cas litigieux, c'est-à-dire les étudiants qui n'ont pas pu s'inscrire dans la fac de leur choix, se voient affectés par le recteur dans un autre premier cycle et un autre établissement, en fonction (dans l'ordre) :

- 1 - de son domicile,
- 2 - de la situation familiale,
- 3 - ses préférences

--

Le projet d'arrêté relatif aux inscriptions a été examiné en CNESEF le 4 mars 1985. Ce projet pose à notre avis, différents problèmes très précis. Quelques éclaircissements ont néanmoins été apportés lors de la discussion au CNESEF.

Les problèmes posés par ce projet d'arrêté :

- La politique d'information et d'orientation qui consiste en une brochure nationale sur les formations et qui permettra au futur bachelier de faire ses choix de diplôme de 1er cycle et d'établissement (cette brochure sera distribuée à partir du 20 mars dans les Lycées.)

D'ores et déjà nous la trouvons insuffisante, c'est pourquoi il nous faut prendre contact avec le SNEF, les organisations de parents d'élèves, les C.I.O. des lycées et des facs, afin de réfléchir à des initiatives permettant de mieux informer, les lycéens ; de leur permettre de prendre contact avec la fac.

Différentes initiatives sont possibles :

1 - Un forum étudiants/lycéens, organisé par nous, mais avec la participation active des universités, des enseignants du supérieur et du second degré, des C.I.O., des parents d'élèves.

On peut envisager sérieusement la demande de subvention au Ministère pour de tels projets.

2 - Dans certaines académies, des conseillers d'information et d'orientation vont dans les lycées pour présenter les formations universitaires de l'académie.

Il est tout à fait possible que le conseiller soit accompagné de deux étudiants de la filière afin de la présenter.

3 - L'édition d'une brochure plus précise et plus complète que la brochure nationale sur les formations dispensées par la ou les Universités de l'académie.

4 - Il existe d'autres propositions qui émaneront des discussions avec les étudiants, les C.I.O., les parents.

Ce qu'il me semble important concernant la démarche, c'est que nous permettions à différentes composantes (les Associations de l'UNEF, les parents d'élèves, les C.I.O. de réfléchir ensemble à cette information et orientation des bacheliers) et ainsi d'organiser différentes initiatives allant dans ce sens.

Il importe réellement d'adopter cette démarche car le Ministère de l'Éducation Nationale a décidé il y a peu de temps de ce projet d'arrêté, et donc, les C.I.O., les lycées, les futurs bacheliers pensent qu'ils n'ont rien à remplir, à choisir avant le passage du bac. Ce qui peut être source d'un vent de panique dans les lycées.

2è problème posé par cet arrêté, toujours à propos de la politique d'information et d'orientation, la question revêt différents aspects :

D'abord dans quelle mesure le fait de remplir une fiche en indiquant des choix, engage le lycéen, le futur étudiant ? Il n'y a rien de précis dans le texte.

· Cependant les réponses apportées à cette question par la DESUP (Mme Blondel) montrent que l'étudiant qui aura fait un choix sera prioritaire.

Exemple : un étudiant veut s'inscrire en lettres à Aix en Provence : il pourra se présenter dans cette Université en juillet et présenter un exemplaire de sa fiche de choix, dire depuis le début j'ai fait ce choix, je veux m'inscrire en 1ère année de lettres à Aix ; je suis prioritaire sur les gens qui ont changé de choix ou qui n'en ont pas fait - ce qui en soi est un problème d'égalité de tous les étudiants devant l'inscription à la fac -

Un autre problème qui se pose, est là-encore l'absence totale d'indications pour les bacheliers antérieurs à 85 et qui souhaitent s'inscrire à l'Université cette rentrée : aucune disposition n'est prévue pour eux.

Le Ministère nous a donc répondu que pour pallier à ce manque, il lancerait une campagne d'information permettant aux futurs étudiants de s'inscrire !!!

A nous de faire pression et de ne pas céder là-dessus.

### AGGRAVATION DE LA SELECTION ?

On peut se poser cette question, car le texte dit à propos des boursiers :

... "article 4 - Le recteur veille au respect d'élèves boursiers de l'enseignement secondaire inscrits dans la filière, le pourcentage est fixé à 13% des capacités d'accueil global de la filière en 1ère année de 1er cycle appréciées par référence aux effectifs déclarés par l'Université - 12 décembre 84."

Il y a plusieurs choses dans cet article :

Comme l'appelle le Ministère : un plancher de 13 % de boursiers au minimum par filière ; ce qui est absurde, certaines filières ont plus de boursiers que d'autres. Mais une mesure visant à égaliser les filières entre elles à propos du nombre de boursiers équivaldrait à empêcher certains boursiers de s'inscrire dans telle ou telle filière, sous prétexte que la filière d'à côté n'a pas atteint son quota de boursiers.....

ce qui est ridicule et dangereux pour l'orientation de l'étudiant.

Ensuite cet article comporte une autre disposition, celle relative aux capacités d'accueil, "elles sont appréciées par référence aux effectifs déclarés par l'Université au 12 décembre 84.

Oui, à l'Université décide des capacités d'accueil et en fonction de quels critères ? là-encore pas de réponse dans le texte ; mais la DESUP répond le président d'Université.

Nous serions tentés de proposer que ce soit le conseil d'Université qui fixe les capacités d'accueil en fonction de critères précis, ceci afin d'éviter la recrudescence de nombreux clausus.

L'article comporte également une autre disposition qui cette fois est un plafond : 20 % d'étudiants d'une académie peuvent aller s'inscrire dans une autre.

En résumé : cet arrêté dont l'objet est de régler les problèmes relatifs à l'inscription des étudiants à la fac risque d'en créer quelques uns. Il convient pour nous de nous battre pour une réelle politique d'information et d'orientation, également de nous battre contre les capacités d'accueil et une aggravation de la sélection à l'entrée d' l'Université.

AIDE SOCIALE ET EMPLOI

Alors que l'aide sociale directe ou indirecte est un outil indispensable pour lutter contre l'échec et l'abandon, la sélection sociale à l'Université, il existe un retard considérable, une inadéquation entre les oeuvres universitaires telles qu'elles sont aujourd'hui et les besoins, les exigences des étudiants et du pays.

Le Ministère de l'Education Nationale avait promis de combler ce retard avec une réforme de l'aide sociale qui viendrait compléter la loi sur l'enseignement supérieur et ses objectifs.

Après bien des péripéties et un manque de concertation criant, aucun texte de réforme n'est apparu à ce jour et il semble bien que l'idée en soit abandonnée, à moins que ... le Ministère de l'Education Nationale préfère faire passer la pilule plus facilement avec des décisions prises CROUS par CROUS, comme l'enquête sur l'état des oeuvres faite lors du 70<sup>e</sup> Congrès vous le montrera.

--

- SOMMAIRE -

- 1 - la politique de l'aide aux étudiants et le rôle des oeuvres universitaires - 4 déc. 84 et 8 déc. 84
- 2 - Assemblée Nationale : réponse de M.SCHWARTZENBERG - 7 déc.84
- 3 - Communiqué du 26 nov. 84
- 4 - Lettre-ouverte au Ministre de l'Education Nationale
- 5 - Communiqué de presse - 12 déc. 84  
Bulletins de vote
- 6 - Extraits conférence de presse du 18 déc. 84
- 7 - Communiqué du 22.01.85
- 8 - Propositions de l'UNEF pour une transformation des oeuvres universitaires et scolaires.

--

Paris, le 12 décembre 1984

La politique de l'aide  
aux étudiants et le rôle  
des oeuvres universitaires

Il a été décidé d'engager une réflexion sur le rôle des oeuvres universitaires.

Celle-ci doit s'inscrire dans le cadre d'une interrogation plus générale sur la politique des aides aux étudiants pour laquelle le rapport Domenach avait proposé des orientations en 1982.

Il convient donc en premier lieu de faire le point de la situation actuelle, de préciser les grands objectifs souhaitables et de réfléchir aux moyens et notamment au rôle des oeuvres universitaires.

#### 1° - Les principaux traits de la situation actuelle :

L'aide directe (bourses, prêts d'honneur, etc...) atteint 1595 MF au budget 1985, 1760 MF si l'on tient compte des bourses du gouvernement français versées par le ministère des relations extérieures.

L'aide indirecte, incluant le coût pour l'Etat des oeuvres universitaires (personnels rémunérés sous crédits budgétaires, moyens de fonctionnement et subventions) et les subventions au titre de la sécurité sociale étudiante et de la médecine préventive, se monte à 1388,5 MF, dont plus de 1 milliard de francs au titre des oeuvres.

C'est dire l'importance que revêt l'utilisation efficace de telles masses financières à des fins de justice sociale.

Il est possible à ce titre de s'interroger sur le niveau relatif de l'aide directe attribuée sous condition de ressources et de l'aide indirecte, même si le rapport Domenach estimait que "bien qu'indifférenciée socialement dans son principe, (cette aide) profite dans les faits aux plus démunis et prolonge ainsi plus qu'elle ne contrecarre l'aide sous condition de ressources".

Les efforts importants déployés ces dernières années pour majorer le taux moyen des bourses et élargir le nombre de bénéficiaires, dans la perspective du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat du taux moyen des bourses estimé à 20 % entre octobre 1975 et juin 1982 par le rapport Domenach, sont encore à poursuivre.

Parallèlement, les droits d'inscription n'avaient pas été réactualisés pendant de longues années.

De même le prix du ticket de restaurant demeure à un niveau relativement limité, sans doute insuffisant pour permettre une gestion satisfaisante des restaurants.

La fréquentation des restaurants universitaires a connu une baisse, mais sans doute cette appréciation doit-elle être relativisée par l'attraction que les innovations réalisées semblent exercer.

Ces éléments tendraient à corroborer l'hypothèse de modifications de comportement de la part des étudiants.

Le fonctionnement du CNOUS et des CROUS peut être amélioré sur divers points relatifs notamment aux conditions de gestion des établissements publics à caractère administratif, à la clarification de leurs rapports avec l'Etat et au rapprochement à opérer avec les universités.

Par ailleurs, les personnels ouvriers des CROUS expriment la revendication d'accéder à un statut relevant de la fonction publique de l'Etat. Cette question est actuellement en cours d'examen.

La demande de services plus diversifiés et de meilleure qualité qui s'exprime de la part des étudiants doit être prise en compte, comme leur capacité d'initiative, qui de plus en plus, se manifeste.

#### 2° - Objectifs à poursuivre :

Selon les orientations déjà fixées et suivies après le rapport Domenach, la priorité à l'aide directe, sous conditions de ressources, demeure, conformément à l'article 51 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur qui précise que "la collectivité nationale... privilégie l'aide servie à l'étudiant sous condition de ressources afin de réduire les inégalités sociales".

L'aide de l'Etat doit en effet aller d'abord vers ceux qui en ont le plus besoin.

Faire en sorte que les bourses aient un pouvoir d'achat suffisant et pouvoir en faire bénéficier tous ceux qui en ont besoin constituent des impératifs de simple justice.

Il faut également accentuer l'efficacité de la gestion des aides : l'ensemble des ressources nécessaires et la réalisation des dépenses correspondant aux diverses aides ne peuvent faire l'objet de modes de gestions parallèles et étrangers les uns aux autres.

Une bonne adaptation aux besoins et un emploi optimal des ressources, avec une bonne productivité pour les différentes prestations de service à offrir, supposent enfin un certain degré de décentralisation, d'autonomie et d'éventuelle concurrence avec d'autres prestataires de service, ce qui n'exclut nullement le nécessaire contrôle par l'Etat de l'emploi de ses crédits en conformité avec les objectifs qu'il a fixés.

### 3° - Questions concernant l'organisation et les moyens :

Un certain nombre de questions peuvent être posées à la suite de l'analyse qui précède :

- ne pourrait-on envisager un accroissement progressif des droits d'inscriptions (dont sont exonérés les boursiers) au profit des bourses ? Ceci ne peut avoir toutefois qu'un effet limité, aucun relèvement brutal des droits n'étant envisageable ;

- une certaine marge de tarification, avec encadrement, laissée aux restaurants universitaires ne leur permettrait-elle pas de lutter à armes plus égales sur un marché de la restauration où n'existe aucun monopole et de mieux s'adapter au contexte local ? les boursiers devraient cependant pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels.

Par ailleurs, de même qu'il existe des restaurants agréés où sont admis les étudiants, les restaurants universitaires devraient pouvoir s'ouvrir à une clientèle plus large par convention avec d'autres organismes.

- plus généralement, le développement d'activités diversifiées de prestations de services aux étudiants pourrait-il permettre de dégager des ressources supplémentaires ?

Même s'il n'était pas répondu positivement à toutes ces questions, l'ensemble des flux financiers pourraient être utilement regroupés. C'est également à cette condition que pourrait mieux se dégager la notion d'un véritable "budget social de l'étudiant".

Il avait été question autrefois de regrouper la gestion de ce qui a trait à la vie étudiante dans un organisme unique.

Une telle idée ne pourrait-elle être reprise au profit des CROUS ? Il est possible d'imaginer qu'ils reçoivent alors leurs ressources des universités (part des droits d'inscription), de l'Etat (personnels et subventions), des étudiants et autres usagers (tarifs), voire des collectivités locales, afin qu'ils gèrent les bourses, fassent appel à divers prestataires de service et soient eux-même prestataires de services comme ils le sont déjà notamment pour leurs activités traditionnelles (restauration et hébergement).

L'existence de critères nationaux d'attribution des bourses suppose toutefois une réflexion plus approfondie avant de mettre en place une telle organisation.

Dans toutes ces hypothèses, la composition du conseil d'administration des CROUS est à revoir comme celle du conseil d'administration du CRUE.

En tout état de cause, le principe du service public que constituent les œuvres universitaires, auquel chacun est légitimement attaché, ne saurait être remis en cause.

Cependant, le statut d'établissement public à caractère administratif est-il à reconsidérer ?

A priori non, ne serait-ce qu'en raison de la masse des fonds publics que ces organismes auraient à gérer selon les hypothèses précédentes.

Mais ce statut ne prive-t-il pas les œuvres des avantages d'une gestion de caractère plus "industriel et commercial" dans l'esprit des principes énoncés plus haut ?

Une possibilité pourrait être, dans le cadre du maintien du statut d'établissement public à caractère administratif, la création en leur sein de services publics à caractère industriel et commercial.

On peut envisager par ailleurs que certaines activités puissent être concurremment confiées par convention à des associations ou des mutuelles : celles-ci pourraient recevoir à cette fin un agrément qui constituerait une reconnaissance d'un droit à recevoir des ressources dans le cadre de telles conventions.

Pourquoi ne pas créer dès lors deux organes distincts au sein de chaque CROUS ? L'un - sorte de conseil financier - gèrerait l'ensemble des fonds, l'autre - à l'image d'un conseil de gestion - gèrerait les services. Le conseil financier serait composé majoritairement de représentants de l'Etat, des Universités, des collectivités locales, etc...

La part des nouvelles activités des CROUS proches d'activités de nature industrielle et commerciale pourraient dans ce cadre être soumises au même agrément que celles des autres prestataires de services : cet agrément serait rectoral.

Enfin, il apparaît en tout état de cause qu'un organe national reste nécessaire pour remplir le rôle notamment d'avis, d'études et de réflexion.

Ces orientations en forme de questions s'adressent à tous les partenaires : centres des œuvres eux-même, notamment leurs administrateurs et leurs personnels, organisations syndicales représentatives de ces personnels et organisations étudiantes.

Elles restent à approfondir, après que ces partenaires se seront exprimés.

ASSEMBLÉE NATIONALE - 7 DÉCEMBRE 1984  
RÉPONSE DE M. ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES  
UNIVERSITÉS, À LA QUESTION CONCERNANT LES OEUVRES UNIVERSITAIRES.

LA RÉFLEXION SUR LES OEUVRES UNIVERSITAIRES DOIT S'INSCRIRE DANS  
LE CADRE D'UNE INTERROGATION PLUS GÉNÉRALE SUR LA POLITIQUE DES AIDES AUX  
ÉTUDIANTS POUR LAQUELLE LE RAPPORT DOMENACH AVAIT PROPOSÉ DES ORIENTATIONS  
DÈS 1982.

LE MONTANT GLOBAL DES DIVERSES FORMES D'AIDES AUX ÉTUDIANTS A  
PROGRESSÉ DE 1 MILLIARD 267 MILLIONS DE FRANCS, SOIT DE PRÈS DE 74 %, ENTRE  
1980 ET 1985, ET VA ATTEINDRE PRÈS DE 3 MILLIARDS DE FRANCS DANS LE BUDGET  
1985.

SUR CE MONTANT, LE VOLUME DES AIDES DIRECTES QUI SONT ACCORDÉES SOUS  
CONDITIONS DE RESSOURCES (BOURSES, PRÊTS D'HONNEUR, FONDS DE SOLIDARITÉ  
ÉTUDIANT) A CRU DE 840,6 MF EN 1980 À 1595 MF EN 1985, SOIT DE 89,8 %.

CETTE FORTE PROGRESSION PERMET DE VOIR LE TAUX MOYEN DES BOURSES  
AUGMENTER DE 48 % ENTRE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 1980-1981 ET L'ANNÉE  
UNIVERSITAIRE 1984-1985 ET LE NOMBRE DE BOURSIERS ATTEINDRE 142 488 CONTRE  
123 581 EN 1980-1981, COMPRENANT LES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX DES  
CLASSES PRÉPARATOIRES ET DES S.T.S. (1)

L'ON PEUT PRÉVOIR QUE CE NOMBRE S'ACCROÎTRA ENCORE EN 1985-1986.

LE MONTANT GLOBAL DES AIDES INDIRECTES - MOYENS DE FONCTIONNEMENT  
DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SUBVENTIONS ATTRIBUÉES À CELLES-CI, MÉDECINE  
PRÉVENTIVE ET SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE- EST PASSÉ QUANT À LUI DE 877,2 MF  
EN 1980 À 1388,5 MF EN 1985, CE QUI REPRÉSENTE UNE PROGRESSION DE 58,2 %.

LA PART DES OEUVRES UNIVERSITAIRES STRICTO-SENSU, DE 654,9 MF EN 1980  
SERA EN 1985 DE 1018 MF, SOIT UNE PROGRESSION DE 55,4 %.

(1) Si l'on ajoute à ces bourses sur critères sociaux, les allocations  
d'études de D.E.A. et de DESS et les bourses d'égrégation et de  
service public, le total des effectifs de boursiers devrait s'élever  
à 149 140 en 1984-1985

AINSI, SI UN CERTAIN RÉÉQUILIBRAGE A ÉTÉ EFFECTUÉ EN FAVEUR DES  
BOURSIERS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 51 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 SUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, QUI PRÉCISE QUE "LA COLLECTIVITÉ NATIONALE...  
PRIVILÉGIE L'AIDE SERVIE À L'ÉTUDIANT SOUS CONDITION DE RESSOURCES AFIN DE  
RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES", LES MOYENS CONSACRÉS PAR L'ÉTAT, AU  
SEIN DE L'AIDE INDIRECTE, AUX OEUVRES UNIVERSITAIRES, N'EN SONT PAS OUBLIÉS PO  
AUTANT PUISQU'ILS DÉPASSERONT LE MILLIARD DE FRANCS, ET NE TRADUISENT AUCUN  
DÉSENGAGEMENT.

POUR REPRENDRE L'EXEMPLE DES CITÉS UNIVERSITAIRES ÉVOQUÉ PAR  
M. HAGE, JE CONFIRME EN EFFET QU'UNE MODIFICATION LÉGISLATIVE DU CODE DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION, QUE VIENT D'EXAMINER VOTRE ASSEMBLÉE  
DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE RENOUVEAU DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN, FACILITERA  
LA PASSATION D'ACCORDS ENTRE LES ORGANISMES HLM ET LES CROUS, MAIS JE  
RAPPELLE QUE SUR LES 102 000 CHAMBRES QUE COMPTE ACTUELLEMENT LE PARC DES  
RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES, 49 000 AVAIENT ÉTÉ CONSTRUITES AVANT 1977 EN  
FAISANT APPEL À CES ORGANISMES.

PAR AILLEURS, LA CONSTRUCTION DE 50 CHAMBRES A ÉTÉ FINANCÉE EN  
GUADELOUPE EN 1984, AINSI QUE L'ACHAT D'UN BÂTIMENT À CORTE D'UNE CAPACITÉ  
DE 192 LITS, OÙ LES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉS. LA RÉALISATION  
DE 50 CHAMBRES EN MARTINIQUE EST PRÉVUE POUR 1985.

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX OEUVRES UNIVERSITAIRES POUR LES  
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE SONT PASSÉS DE 11,9 MF EN 1980 À  
55,3 MF EN 1985, APRÈS DE LONGUES ANNÉES DE STAGNATION, PERMETTANT LE  
DÉMARRAGE D'ACTIONS SIGNIFICATIVES, NOTAMMENT DE TRAVAUX D'ÉCONOMIE  
D'ÉNERGIE POUR LESQUELS EN OUTRE L'ACCÈS DES CENTRES DES OEUVRES UNIVERSI-  
TAIRES AUX CRÉDITS DU FONDS SPÉCIAL DES GRANDS TRAVAUX A ÉTÉ OUVERT.

DES SOURCES DE PRÉOCCUPATION EXISTENT CEPENDANT, ET NOTAMMENT  
LA BAISSÉ DE FRÉQUENTATION DES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES, MÊME SI LES  
INNOVATIONS RÉALISÉES CES DERNIÈRES ANNÉES - AMÉNAGEMENT DE BRASSERIES PAR  
EXEMPLE- SEMBLÉNT VOIR S'ACCROÎTRE LEUR CLIENTÈLE.

LE FONCTIONNEMENT DU CNOUS ET DES CROUS N'EST PAS EN TOUS POINTS

.../...

SATISFAISANT : UN MEILLEUR RAPPROCHEMENT AVEC LES UNIVERSITÉS DANS UN CADRE PLUS DÉCENTRALISÉ, EST NOTAMMENT SOUHAITABLE, COMME LA DIVERSIFICATION DES SERVICES QU'ILS POURRAIENT OFFRIR.

L'UNICITÉ DE GESTION DES AIDES DIRECTES, ET DE CELLES DES AIDES INDIRECTES DONT SONT CHARGÉES LES OEUVRES, DONT LE PRINCIPE FIGURAIT DANS LE RAPPORT DOMENACH, RESTE À L'ORDRE DU JOUR.

AINSI QU'IL L'A ÉTÉ ANNONCÉ, DES ORIENTATIONS VONT ÊTRE TRÈS PROCHAINEMENT PROPOSÉES.

CES ORIENTATIONS SERONT SOUMISES AVANT LA MI-DÉCEMBRE AUX ORGANISATIONS D'ÉTUDIANTS, AUX SYNDICATS DE PERSONNELS, AINSI QU'AU CENTRE NATIONAL ET AUX CENTRES RÉGIONAUX DES OEUVRES EUX-MÊME, ET DES RÉUNIONS DE TRAVAIL LEUR SERONT PROPOSÉES DANS LES MEILLEURS DÉLAIS, AFIN D'ABOUTIR À DES DÉCISIONS AU DÉBUT DE L'ANNÉE 1985.

CES DÉCISIONS COMPRENDRONT CELLES RELATIVES À L'ÉVOLUTION STATUTAIRE DES PERSONNELS OUVRIERS, À LAQUELLE TRAVAILLE PARALLÈLEMENT EN CE MOMENT MÊME UN GROUPE DE RÉFLEXION ASSOCIANT LES MINISTÈRES CONCERNÉS ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DE CES PERSONNELS.

LE PRINCIPE DU SERVICE PUBLIC QUE CONSTITUENT LES OEUVRES UNIVERSITAIRES, AUQUEL CHACUN EST LÉGITIMEMENT ATTACHÉ, NE SALRAIT ÊTRE REMIS EN CAUSE. C'EST À SON DÉVELOPPEMENT ET À L'AMÉLIORATION DE SON EFFICACITÉ QUE JE SUIS RÉSOLU À TRAVAILLER.

# UNEF service de presse

## COMMUNIQUE -

Débattre de l'avenir de l'Enseignement Supérieur, dégager des perspectives pour une réelle transformation des oeuvres universitaires, tel était le thème de rencontre proposé par l'UNEF à de nombreuses organisations ou associations.

Le lundi 26 novembre, au siège du bureau national de l'UNEF, se sont ainsi réunis :

- Le SNAEN-FEN, l'UN. CROUS-CGT, la CGT, la CNL, la FNMT, la FCPE, le SNE Sup, le MJS, l'UEC, le groupe communiste au Sénat, la FRUF, l'UGE, l'UNEF.

Lors du débat, toutes les organisations présentes ont exprimé leur attachement profond à la démocratisation de l'Enseignement Supérieur, à son développement.

Pour cela, l'aide sociale, les oeuvres universitaires représentent un enjeu de taille. En effet, l'Université actuelle est encore trop celle de l'échec et de l'abandon, des formations au rabais, de la mal vie sur les campus.

Sur tous ces points, les oeuvres peuvent contribuer à donner un nouvel élan, en aidant par exemple à une meilleure intégration à l'Université, en étant un moteur de la vie culturelle sur les campus, en aidant les plus défavorisés, en permettant un apprentissage de la vie démocratique et sociale.

De plus, de tous, une réforme profonde et novatrice des oeuvres est aujourd'hui une grande nécessité.

S'engager dans une telle voie nécessite un débat permettant à tous les intéressés, des étudiants aux personnels, des enseignants à la population, de faire des propositions, d'élaborer cette réforme.

Depuis quelques semaines, le Ministère de l'Education Nationale fait savoir que la réforme des oeuvres devrait être élaborée avant le 15 décembre. Or aucune négociation officielle n'a encore eu lieu avec les syndicats et organisations concernés. De plus, aucune instance nationale (C.N.O., CNESER) n'a débattu de cette question.

Aujourd'hui, le Ministère de l'Education Nationale a des projets. Il ne les a pas rendus publics. Personne ne les connaît réellement. Personne n'en a discuté. Or, le risque existe que quelques décrets ponctuels paraissent avant le 15 décembre et engagent ainsi les oeuvres dans une voie irréversible.

Soucieuses qu'un large débat démocratique s'instaure et qu'une consultation sérieuse ait lieu avec l'ensemble des parties concernées avant que ne se prenne la moindre décision concernant les attributions présentes ou à venir des oeuvres universitaires, les organisations sous signées ont décidé d'une demande d'entrevue commune au Ministère de l'Education Nationale le 8 décembre 1984, lors de la coordination nationale.

Elles ont décidé entre autre de constituer un groupe de travail afin d'élaborer un document posant l'ensemble des principes et des propositions pour une réelle transformation des oeuvres universitaires.

Paris, le 26 novembre 1984

UNEF - FRUF - UGE - CGT - FERC CGT - UGICT - SNPE SB - UN. CROUS CGT  
SNAEN FEN - FNMT - FCPE - CNL - SNE Sup - UECF

# UNEF service de presse

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Samedi 8 décembre 1984, à l'appel de l'UNEF, de la FRUF et de l'UGE, s'est tenue à Paris (Faculté de Médecine de Pitié/Salpêtrière), la Coordination Nationale des étudiants pour la transformation des oeuvres universitaires.

Une centaine de délégués venus de 28 villes universitaires et représentant 41 Universités se sont ainsi retrouvés à Paris. Les délégués se sont tout d'abord rendus au Ministère de l'Education Nationale 110, Rue de Grenelle ou, après hésitations, ils ont été reçus par M. LORENZI chargé des enseignements supérieurs ou cabinet de M. CHEVENEMENT.

Ils lui ont remis nombre des 50 000 lettres-pétitions demandant de réelles négociations pour l'élaboration de la réforme des oeuvres universitaires, nombre des 20 000 enquêtes "spéciale oeuvres universitaires" que font circuler les élus "Solidarité Etudiante" aux CROUS.

Ils ont ainsi eu confirmation du dépôt, cette semaine, d'un projet d'orientation pour la réforme des oeuvres universitaires et ont obtenu pour le lundi 17 décembre 1984 une première réunion de concertation à la rue de Grenelle.

Les délégués ont ensuite fait état, ville par ville de la situation des oeuvres et plus largement des conditions de vie et d'études des étudiants en 1984.

Ils ont décidé d'organiser du 11 au 16 décembre 1984 un vote national des étudiants sur la réforme des oeuvres universitaires, appelant ainsi les étudiants à décider du devenir des oeuvres universitaires car deux possibilités seulement sont offertes : développer ou régresser !

Les délégués à la coordination nationale du 8 décembre sont les organisateurs de ce vote et appellent massivement les étudiants à se prononcer dans leur amphithéâtre, leur restau-U, leur cité-U.

Les résultats du vote feront l'objet d'une conférence de presse à la veille des vacances de Noël. Par ailleurs, les délégués se retrouveront à Paris, les 4 et 5 janvier 1985 pour analyser le vote et établir la suite de leur bataille. Ils seront à cette occasion reçus au Secrétariat d'Etat aux Universités par MM. DUTHEIL et PELE pour une table ronde de concertation.

L'UNEF, la FRUF et l'UGE se félicitent d'avoir gagné une réelle concertation puisqu'il n'est plus question d'une concertation raccourcie du 1er au 15 décembre mais d'une concertation étalée tout le mois de janvier, sur la base d'un texte d'orientation.

L'enquête, le vote national, les 100 délégués à la coordination du 8 décembre 84 seront le moteur de la bataille de l'UNEF, la FRUF et de l'UGE pour une transformation profonde et novatrice de l'aide sociale aux étudiants.

Paris, le 12 décembre 1984

**1** 11 - 15 DECEMBRE 1984 - VOTE NATIONAL  
(à l'initiative des élus "Solidarité Etudiante")  
**REFORME DES OEUVRES UNIVERSITAIRES**

---

**JE VOTE POUR**

**Améliorer le Restau-U :**

- Tarif réduit, création de conseils de restau-U, augmentation de la part budgétaire de l'Etat.

**Résoudre le problème du logement :**

- Construction de logements nouveaux,  
Rénovation des cités-U existantes.

**Développer l'animation à l'Université :**

- Création de centres culturels par les Oeuvres, animés par les étudiants.

**Démocratiser l'enseignement supérieur :**

- Plus d'étudiants boursiers. Augmentation et mensualisation des bourses par un engagement croissant de l'Etat.  
Blocage des droits d'inscription.

**2** 11 - 15 DECEMBRE 1984 - VOTE NATIONAL  
(à l'initiative des élus "Solidarité Etudiante")  
**VOTE DES OEUVRES UNIVERSITAIRES**

---

**JE VOTE POUR**

**Améliorer le Restau-U :**

- Développement des chaînes à suppléments puis privatisation.

**Résoudre le problème du logement :**

- Désengagement financier de l'Etat et contrats locaux avec les Offices d'H.L.M.

**Développer l'animation à l'Université :**

- Commercialisation des services culturels.

**Démocratiser l'enseignement supérieur :**

- Augmentation des tarifs d'inscription pour permettre l'augmentation des bourses.

Plus d'étudiants boursiers par le développement des bourses d'entreprises.

EXTRAIT DU TEXTE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE  
du 18.12.1984 - A propos du vote national organisé par  
les étus "Solidarité Etudiante" sur les Œuvres Universitaires .....

... J'en viendrai maintenant à ce qui fera l'objet de cette conférence de presse, le vote national des étudiants sur ce qu'ils veulent pour l'aide sociale, pour leur vie à l'Université.

Je rappellerai simplement la logique à laquelle obéit cette initiative. Tout d'abord, elle est la suite logique de la bataille que nous avons engagée cette rentrée sur l'aide sociale, ensuite elle correspond à une analyse précise de la situation en cette fin d'année, et aux moyens nécessaires pour que les choses avancent : Donner la parole aux étudiants, leur permettre de s'exprimer en connaissance de cause, contraindre le Ministère à prendre ses responsabilités, à négocier.

Le vote national a eu lieu dans 34 Universités, je donnerai les chiffres dans un premier temps et dans un second temps, l'analyse que nous en faisons.

Total votants : 67 321, le vote continué cette semaine. Blancs 4 828, 7,17%  
Vote n° 1 : 50 382 74,84 % - Vote n° 2 : 12 111 17,99 %.

La possibilité a été donnée aux étudiants de choisir ce qui leur convenait, ce qui leur paraissait être la solution, les solutions pour une amélioration de leur vie quotidienne. Nous leur avons donné cette possibilité, car nous les avons informés sur les différentes propositions, leur signification. L'organisation du vote dans les amphis, les cités-U, les bibliothèques universitaires a été l'occasion pour nous de débattre avec milliers d'étudiants.

Ils ont voté, et ils étaient contents de voter, de pouvoir s'exprimer, dans plusieurs endroits, nous avons entendu : "enfin, ce n'est pas trop tôt !". A Aix en Provence, dans un R.U. à supplément, les étudiants n'attendaient que cela pour dire que la chaîne à supplément ça n'était pas leur truc et qu'on ne leur laissait pas le choix puisqu'il n'y avait plus que cela pour manger.

cela nous amène à dire que les étudiants sont réellement prêts à s'exprimer, à dire ce qu'ils veulent quand cela les touche de près, et quand on leur donne les moyens de s'exprimer, là où ils sont.

Il y a eu plus de votants qu'aux élections universitaires. Nous pouvons en tirer des conclusions.

Une majorité d'étudiants sont favorables à nos propositions, une minorité préfèrent les solutions du Ministère, je pense que c'est bien que nous leur ayons permis de s'exprimer, au travers d'une initiative originale.

Une initiative originale et une initiative du moment. Originale parce qu'inhabituelle, parce que permettant à tous de s'exprimer, une initiative spontanée des étudiants est apparue au grand jour.

Une initiative du moment; face à un Ministère qui fait tout pour que les étudiants ne décident pas, nous jouons notre rôle, nous prenons nos responsabilités, nous donnons les moyens aux étudiants de décider, et nous ne nous réfugions pas dans des slogans et des initiatives restrictives ne permettant en aucun cas de faire face à la situation présente.

Nous ne condamnons pas le principe du boycott de R.U., mais la manière de l'organiser, et le fait que loin de permettre aux étudiants de décider, cela les détourne des vrais problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Que faire de ce vote ?

Les étudiants se sont exprimés et continuent à le faire ; le Ministère va peut être le faire officiellement. On confrontera, et si ce que veut le Ministère ne correspond pas à ce que veulent les étudiants, nous engagerons la lutte.

---



## service de presse

### COMMUNIQUE -

Le vendredi 18 janvier, une délégation de l'UNEF représentative d'une quinzaine d'universités a été reçue par MM. DUTIEL et PELÉ au Secrétariat d'Etat aux Universités, dans le cadre de la concertation autour de la réforme des oeuvres universitaires.

Les délégués ont rappelé au Secrétariat d'Etat les propositions des étudiants concernant les missions des oeuvres universitaires, élaborées avec l'enquête nationale et le vote national ; deux initiatives organisées en décembre avec l'UNEF.

La délégation a proposé que la réforme des oeuvres universitaires s'attaque à 9 domaines essentiels : LA RESTAURATION - LE LOGEMENT ETUDIANT - LES BOURSES ET DROITS D'INSCRIPTION - LES TRANSPORTS - L'ANIMATION - LA SANTE - L'ACCUEIL DES ETUDIANTS - L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE - LES ETUDIANTS ETRANGERS.

Pour chacun de ces domaines, plusieurs propositions ont été faites au Secrétariat d'Etat.

Malheureusement, il semble que les orientations prises n'envisagent pas de prendre réellement en compte les besoins des étudiants. La note d'orientation publiée le 12 décembre 1984 en témoigne d'ailleurs, puisque celle-ci ne définissant pas les missions des oeuvres universitaires, s'attaque tout de suite aux aspects administratifs et gestionnaires de la réforme. Sans sous-estimer ces deux aspects pour lesquels là-aussi, la délégation a fait des propositions, il nous semble urgent que la réforme prenne en compte les besoins réels des étudiants.

En effet, selon l'aveu même de M. CHEVENEY (au club de la presse d'Europe 1, en 1984, l'enseignement supérieur ne compte plus que 8,2 % d'enfants d'ouvriers inscrits à la fac (chiffre le plus bas depuis 1964) alors qu'en 1981, ce chiffre était de 13,2 %, selon les statistiques du C.N.C.).

Ainsi, pour les étudiants les plus défavorisés, malgré des mesures ponctuelles prises, leur situation à l'université s'est fortement dégradée ces dernières années. Il est temps de s'attaquer au quotidien, dans le concret, aux conditions de vie et d'études qui se dégradent. L'UNEF pour sa part va multiplier à tous les niveaux des initiatives visant à développer l'intervention des étudiants dans ce domaine.

Le Bureau National de l'UNEF, à l'issue de sa rencontre avec le Secrétariat d'Etat aux Universités, tient à rappeler son attachement au fait que les étudiants les plus défavorisés, notamment les enfants de travailleurs puissent accéder à l'enseignement supérieur dans de bonnes conditions, et demande au gouvernement de prendre des mesures, tant au niveau du budget que dans le contenu de la réforme, pour enrayer le plus rapidement possible cette dégradation des conditions de vie et d'études que les étudiants les plus défavorisés connaissent depuis plusieurs années.

Il en va de l'avenir du pays et de la crédibilité du gouvernement. La modernisation du pays ne se fera jamais avec une université excluant de plus en plus les enfants de travailleurs.

Les premières discussions autour de la réforme des oeuvres universitaires ne servent pas prendre en compte l'ampleur du problème et proposer des solutions concrètes vraiment efficaces. C'est pourquoi, dans la grande bataille pour améliorer nos conditions de vie et d'études que mène l'UNEF, des débats avec des responsables des CROUS, des élus locaux... vont être organisés, des actions vont être menées sur chaque problème par les étudiants en cherchant à développer les convergences avec l'ensemble de la population.

Paris, le 20 janvier 1985



Les étudiants de \_\_\_\_\_ année  
de \_\_\_\_\_  
Université \_\_\_\_\_ groupe \_\_\_\_\_

à Monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT  
Ministre de l'Éducation Nationale  
Ministère de l'Éducation Nationale  
110 Rue de Grenelle  
75357 PARIS

*lettre ouverte  
au ministre  
décembre 84*

Monsieur le Ministre,

C'est pour acquérir un métier utile que nous sommes à l'Université. Dans le même temps, nos années de formation doivent constituer un enrichissement à tous les niveaux.

Or aujourd'hui, les obstacles se multiplient. Trop nombreux, ils nous abandonnent, échouent, ne s'y retrouvent pas.

Les oeuvres universitaires doivent jouer un rôle essentiel. Aide sociale tout d'abord pour les plus défavorisés, elles doivent être aussi le vecteur d'un bon accueil, d'une bonne orientation, de bonnes conditions de vie sur les campus.

En clair, nous voulons réussir et bien vivre à l'Université, nous voulons transformer les oeuvres universitaires.

Or aujourd'hui, force est de constater, Monsieur le Ministre, que votre attitude par rapport à la "réforme" des oeuvres universitaires n'est pas bonne.

- Nous sommes les premiers concernés, pourtant vous ne nous consultez pas,

- Nous avons des propositions à faire pour nos restau-U, nos cités-U, la culture et l'animation de nos campus, vous ne nous écoutez pas,

- Pire, dans les CROUS, malgré nous, des transformations s'effectuent (fast-food, suppléments payants...)

- En fait une réforme se prépare dans notre dos et tout porte à croire qu'elle ne va pas dans le sens de nos aspirations.

Nous ne l'acceptons pas. Nous ne sommes pas des moutons que rien !

./.

Etudiants en \_\_\_\_\_ année de \_\_\_\_\_ nous demandons :

- Le report de l'échéance du 15 décembre,
- L'ouverture de réelles négociations,
- L'organisation d'un vrai débat démocratique avec l'ensemble des Intéressés,
- Et, dans l'attente d'une vraie réforme, l'annulation des transformations opérées dans chaque CROUS à notre insu.

En vous assurant de notre détermination, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

A, \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM	Signature	Le 8 décembre - PARIS COORDINATION NATIONALE DES OEUVRES UNIVERSITAIRES	
		J'y participe	Je verse à la collecte

**-III-**  
**SOMMAIRE**

- 1 - Le 27 octobre,
- 2 - La Commission service national
- 3 - Inter
- 4 - Non aux mesures discriminatoires
- 5 - Echos des facs.

27 octobre

## ECHOS DE L'UNEF

A Bobigny, le 27 octobre 84, plus de 300 délégués ont participé à la deuxième rencontre nationale des Associations.

Pendant une journée entière, c'est une immense Association qui a vécu :

- une Association qui vit, tout comme une Association dans une fac,
- une Association qui fonctionne en commissions : il y a eu 8 forums,
- une Association qui fait la fête, aidée en cela par TSF 93,
- une Association qui décide,
- une Association qui débat avec des professionnels,
- une Association où tout le monde se connaît, où les échanges sont favorisés (débat, expos ...)

--

### Les forums

Il y en aura 8 au total qui se dérouleront tout l'après-midi sous des formes différentes. Les modèles de tracts et de courriers donnent l'argumentation nécessaire pour faire monter les étudiants.

- 1 - AJDC SOCIALE : Le forum fera le point des acquis, des luttes menées à la rentrée. Il sera un point d'appui pour lancer en grand la bataille sur "l'enquête nationale spéciale œuvres Universitaires". Il prendra des décisions pour l'action des résidents et des boursiers pour remporter de nouveaux acquis.
- 2 - JOURNAUX D'ASSOCIATIONS : Ce forum donnera à tous ceux qui se sont syndiqués pour réaliser un journal l'ensemble des moyens nécessaires pour le faire. Nous voulons avec ce forum donner à tous ceux-là, les possibilités de franchir un cap important sur le grave problème de l'information à l'Université. L'information en général sera sur la sellette avec le rôle de l'association, des panneaux syndicaux, du local...  
Invités : A.C.P. (Agence de Pub.) - Maquettistes et compositeurs.
- 3 - ANIMATION : Nous avons nettement avancé cette année dans le domaine (Juin/Octobre...) de grandes fêtes, galas ont eu lieu. De nouvelles initiatives (théâtres, ciné-club plus nombreux) ont vu le jour. Nous voulons avec ce forum potentialiser l'ensemble des talents qui existent à la fac, toutes les possibilités qu'offre le rassemblement de centaines d'étudiants dans chaque fac autour de ces questions pour créer un véritable service culturel de l'UNEF.  
Invités : Fédération Jean-Vigo (ciné-club) - Ligue de l'Enseignement - Ministère de la Culture - Clubs UNESCO.

- 4 - COOPERATION ET ECHANGES INTERNATIONAUX : Ce forum se déroulera autour de 4 thèmes :

La paix : et la préparation de la marche du 28 Octobre, avec la présence d'une personnalité de l'APPEL DES CENT et un débat sur l'intervention des étudiants pour le désarmement suivant les filières d'études.

La solidarité internationale : avec notamment la lutte contre l'apartheid. Des cartes postales seront à signer, une exposition de l'ONU (les peintres du monde contre l'apartheid), une exposition des affiches de l'A.N.C. et de la S.W.A.P.O.

Invité : L'A.F.A.S.P.A.

Echanges internationaux : ce sera la question des stages à l'étranger  
Invité : IFMSA (Féd. Inter. des Etudiants en Médecine) ; des séjours linguistiques, des brigades de coopération, des jumelages entre Universités.

Accueil des étudiants étrangers : Invité : l'U.N.I.M. Comment intégrer et prendre en compte les 110 000 étudiants étrangers en France, leur rôle à l'Université, leur apport spécifique.  
Les décisions qui seront prises permettront à chaque association de prendre des initiatives notamment dans le cadre de l'année 85 : année internationale des étudiants et de la jeunesse.

- 5 - LES ETUDIANTS ET LE SERVICE NATIONAL : Au centre, la création et le développement de la Commission Service National de l'UNEF permettant de réaliser dans les AGC un centre de renseignements sur le S.N., la parution du guide des droits de l'appelé au S.N.  
Invité : Colonel GILLI du SIRPA.

- 6 - SPORT : les débats seront riches, d'autant que le nombre d'étudiants intéressés est immense, les décisions porteront notamment sur les séjours de ski pendant l'année et à Noël et sur l'organisation dans chaque Université de manifestations sportives de masse tel que cross (ex. Orsay/Paris) ou autres (24 h de l'INSA/Toulouse par ex.). C'est le premier pas vers une intervention plus importante de l'UNEF sur l'intégration du sport dans les études.
- 7 - FORMATION PROFESSIONNELLE : L'ensemble du forum sera consacré à une visite d'entreprise à Bobigny : une entreprise de machines-outils ultra-moderne. Des débats auront lieu avec les cadres et techniciens. Cela nous semble le meilleur moyen de lancer le débat sur les possibilités importantes qui existent partout pour faire des visites, débats conférences avec des professionnels et lancer les initiatives avec la C.G.T.
- 8 - REFORME DU 1er CYCLE / BUDGET 85 / STATUT DES UNIVERSITES : Des questions brûlantes d'actualité mais, ou bien souvent nos élus, nos responsables d'associations, nos directions d'AGC même sont désarmés. Nous ferons donc le point de ces questions pour prendre des décisions concrètes sur notre activité. Des documents rassemblant la totalité des éléments nouveaux seront distribués.

27 octobre

# FAISONS RECULER LE DESERT HORS DE NOS FACS

- " Des facs désert culturel, on n'en veut plus",
- " Se sentir bien à la fac, c'est indispensable pour s'accrocher à ses études, pour les réussir",
- " Ensemble, avec tous les étudiants de l'UER, il nous faut animer nos facs" Voyons comment.

..

Voilà quelques réflexions du forum ANIMATION qui s'est tenu lors de la 2è rencontre Nationale des associations organisée par l'UNEF, le 27 Octobre à Bobigny.

A Partir de là, les délégués présents ont examiné concrètement la mise en place de différentes activités.

Dans chaque UER, nous pouvons, dès maintenant, commencer à changer l'ambiance de la fac :

- en aménageant soit une salle soit la cafet, soit la coop en foyer de l'étudiant. Par exemple on pourrait y mettre des informations sur tout ce qui se passe sur la fac et même sur la ville ; y organiser des débats, faire des expositions ... (avec l'UNESCO et l'ONU entre autres),
- en créant un ciné-club pour passer des films connus mais également des films sur un sujet particulier en lien avec notre enseignement ou sur un sujet humanitaire avec l'UNESCO ou l'ONU,
- en organisant une fête du campus avant Noël,
- en créant différents clubs du théâtre à la peinture en passant par la micro-informatique par exemple,
- en organisant des séjours, au ski, ou sur un thème particulier (fouilles, théâtre...) pour un festival ...

Si tu as d'autres idées ! . . . . .

- Si tu as envie de participer à une ou plusieurs de ces activités ! . . . . .
- Si tu souhaites "monter" un club particulier ! . . . . .

PARTICIPE A LA REUNION  
de la COMMISSION ANIMATION de ton Association  
le                    novembre à

Pour préparer cette réunion, nous te proposons de remplir le questionnaire au verso et de nous le retourner le plus vite possible.

Je m'inscris à mon association d'UER pour participer à la commission ANIMATION.

NOM ..... Prénom .....

Adresse ..... Tél.....

Université ..... UER ..... Année .....

à remettre à :

27 octobre

# VOIR ET SAVOIR CE QUE C'EST

27 octobre à Bobigny (93), Deuxième Rencontre Nationale des Associations, quelques jours donc après la rentrée, 500 étudiants se retrouvaient près de Paris pour discuter de leurs études, de leur fac.

Le forum "FORMATION PROFESSIONNELLE" a été en quelque sorte un T.P. puisque pendant 4 heures nous avons visité une entreprise ultra-moderne de robotique, filiale Renault.

Impressionnant !! D'abord parce qu'on était là au milieu de ces machines, de ces cylindres, nous étudiants ! Ensuite parce que cette entreprise on sentait bien que c'était l'avenir que la recherche y était active, qu'on était loin des usines inhumaines. "Ici pas d'O.S., que des cadres, des techniciens, agents de maîtrise" nous explique le délégué du comité d'entreprise !

Curiosité de l'oeil, curiosité parce que pour la première fois, on discutait avec des professionnels de leur métier, mais aussi de leur formation, et de notre formation. Débat aussi pour les copains de sciences éco. et de droit sur la structure de l'établissement, sa gestion, sa vie.

Bref, c'était impressionnant, riche, une première !!!

Mais, c'était surtout utile. En sortant de là on voit mieux à quoi on va "servir plus tard", on voit mieux le sens de nos études. A REFAIRE DONC !

- Et justement, vous êtes sûrement des dizaines dans la fac à ressentir cette nécessité, " vouloir "voir ce que c'est" mais plus largement aussi à discuter à la fac ou à l'établissement, avec des professionnels du niveau de notre formation, des nouveaux langages (informatique ...) de conférences ...

CELA, C'EST POSSIBLE, PUISQUE NOUS L' AVONS FAIT, NOUS EN AVONS FAIT L'EXPERIENCE.

D'autant plus qu'en prenant contact, notamment avec les délégués CGT des C.E. nous avons des interlocuteurs attentifs qui ont la volonté de répondre à nos questions, mais aussi de mieux nous comprendre.



ALORS, OUI, JE SUIS PARTANT POUR REFAIRE  
LA MEME CHOSE ICI DANS LA REGION.

Si cela t'intéresse, je te propose de créer avec moi,

La "COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE" de l'association

et de se retrouver le                    Novembre à                    h.



Pour participer à la Commission FORMATION PROFESSIONNELLE,  
Je rejoins l'Association de mon UER.

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Université ..... UER..... Année .....

*27 octobre*

# POUR LE DROIT DE TOUS A L'EDUCATION

## CAMPAGNE NATIONALE DE COLLECTE DE MATERIEL SCOLAIRE POUR LES ENFANTS LYCEENS, ETUDIANTS REFUGIES

Le régime d'apartheid en Afrique du Sud a été condamné par l'ensemble des états du monde, déclaré crime contre l'humanité par l'O.N.U.

Apartheid signifie "mis à part", c'est-à-dire que toute population non blanche d'Afrique du Sud (80 % vit sous un "régime" différent sans droit d'accès à l'Université, pour les étudiants noirs, aux mêmes emplois que les blancs, aux mêmes soins médicaux, sans droit de vote.

Par ailleurs, 100 000 soldats Sud Africains occupent la Namibie, les autorités Sud Africaines pillent littéralement ce pays, producteur de diamant, d'uranium, fer, cuivre... des dizaines de milliers de Namibiens ont dû se réfugier dans les pays limitrophes.

Parmi eux, des dizaines de milliers d'enfants, de lycéens, d'étudiants.

--

Réunis le 27 Octobre, lors de la Rencontre Nationale des Associations, nous avons tous décidé d'apporter une aide humanitaire à ces enfants réfugiés, et pour ce faire, lancer une collecte nationale de matériel scolaire en leur faveur pour qu'eux aussi aient le droit à l'éducation, à la connaissance.

GRACE A LA C.A.E.L.,  
EN LUI ACHETANT DES BONS D'ACHAT  
POUR LES ENFANTS NAMIBIENS  
NOUS POURRONS ENVOYER DES TONNES  
DE MATERIEL DANS LES CAMPS DE REFUGIES

—

CE MATERIEL SERA RECEPTIONNE  
PAR LES NAMIBIENS EUX-MEMES

→ ENVOYER LES DONNÉS A : C.A.E.L. 72 Rue de Clichy 75009 PARIS

Mentionner au dos du chèque : "SOLIDARITE NAMIBIC".

# ☆ FAIRE DES STAGES A L'ETRANGER...☆

*27 octobre*



Durant la Rencontre Nationale des Associations organisée par l'UNEF, les associations de médecine se sont réunies avec les représentants de l'IFMSA (International Federation of Medical Students Associations).

..

Cette fédération qui collabore avec des organisations internationales (OMS, UNESCO, ONU) organise des échanges entre étudiants en médecine de tous les pays.

..

Ainsi, étudiants en médecine, avec l'IFMSA, il nous est possible aujourd'hui de faire nos stages dans d'autres pays : Europe, U.S.A. . . .

..

Etre étudiant en médecine, c'est aussi faire bénéficier de son savoir, ses connaissances, avoir une bonne formation, c'est aussi pouvoir pratiquer dans d'autres environnements que celui des pays développés.

### C' EST POURQUOI :

- L'UNEF A DECIDE DE S'ASSOCIER AUX DIFFERENTS GROUPES D'AIDE MEDICALE D'UN CERTAIN NOMBRE D'ORGANISATIONS HUMANITAIRES.

Je participe à la commission "STAGE INTER" de mon association.

NOM ..... Prénom .....

Adresse.....

..... Tél .....

Université ..... Année d'études .....



27 octobre

# DU NOUVEAU POUR LE SPORT A LA FAC

- ▶ Seulement 17 % des étudiants utilisent les structures sportives universitaires,
- ▶ Mais 65 % des étudiants veulent faire du sport,
- ▶ Cours le jeudi après-midi, normalement réservé à la compétition,
- ▶ "Profs de gym" : y'en a pas ou presque ! !

Cela n'est pas normal !

C'est de ces problèmes qu'ont discuté les étudiants réunis au forum "sport universitaire" lors de la Deuxième Rencontre Nationale des Associations, le 27 Octobre à Paris.

Pourtant, faire du sport à la fac,  
cela pourrait être . . .

Jn tour de France à la voile des étudiants

Un prof de gym pour 1 000 étudiants au moins

Cross-country du campus

Le jeudi après-midi libre pour la compétition FNSU.

Des tournois inter-facs ou inter-UER.

Des associations sportives dynamiques

Du matériel sportif moins cher dans les facs grâce à la Centrale d'Achat des Etudiants et des Lycéens

Eh bien, cela dépend de nous ! !

Si ça t'intéresse, si tu es passionné de sport, si tu veux simplement t'y mettre, viens avec nous ! ! ! La commission sport de l'association se réunira le :

Et pour lancer tout cela, si on décidait d'une semaine du sport à la fac ?

- Débats avec des profs, le FNSU,
- Tournoi de FOOT, CROSS, VELO . . .
- Délégations, pétitions, pour changer les cours du jeudi après-midi,
- Fête . . . . .

N'hésite pas, viens avec nous!

Pour participer à la Commission "SPORT" - Organiser la "SEMAINE DU SPORT",

Je rejoins l'association U.N.E.F. de mon UER.

NOM . . . . . Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

Tél . . . . .

Université . . . . . Année . . . . .

**unef**

*27 octobre*

**SERVICE NATIONAL  
PRENONS LA PAROLE**



*Le 27 Octobre à Paris, a eu lieu la Deuxième Rencontre Nationale des Associations organisée par l'U.N.E.F.*

*Environ 500 étudiants y étaient présents pour discuter, faire des propositions, prendre des décisions pour changer nos études, pour mieux vivre à l'Université.*

*Parmi les 8 forums qui se sont tenus lors de la rencontre, il y avait le forum Service National. Tout simplement parce que cela concerne un étudiant sur deux. Tout simplement parce qu'une année de notre vie de jeune, cela compte.*

*Nous avons dans ce forum fait des propositions pour mieux lier le Service national avec nos études. Mais maintenant cela dépend de tous les concernés que ces propositions voient le jour. Voilà pourquoi ce questionnaire.*

*Mieux que ce questionnaire, l'Association des étudiants te propose de venir en discuter le 27 novembre à*

*Ainsi nous pourrons réfléchir, discuter concrètement, agir. Bref, nous pourrons ainsi mettre en place la commission Service National de la fac.*

## I - L'INFORMATION

C'est un domaine essentiel.

Pour les reports d'incorporation, les inscriptions aux préparations militaires, il faut respecter les dates et les délais indiqués par le bureau du service National.

Pour les reports exceptionnels, les exemptions du fait de la situation sociale de l'étudiant, l'objection de conscience ... le problème est le même

De même afin d'effectuer son service national dans le contingent scientifique ou comme coopérant, il est également nécessaire de répondre à certains critères et faire sa demande en temps voulu.

Afin que l'ensemble des étudiants puisse disposer de cette information, nous proposons que la distribution de la plaquette d'information (voir ci-joint) soit systématisée, qu'elle soit remise à tout étudiant s'inscrivant dans une Université, un institut, une Grance Ecole.

Pour te la procurer, il suffit que tu en fasses la demande au Bureau National.

Par ailleurs, nous devons travailler pour qu'une information se fasse sur la fac :

- Soit par l'AGE en se basant sur le "guide de l'étudiant ou S.N.",
- Soit par l'intermédiaire du C.I.O. dont c'est en partie le travail.

## II - LES REPORTS

Aujourd'hui, l'organisation actuelle des reports d'incorporation fait que dans la plupart des cas, le cursus universitaire de la majorité des étudiants est interrompu au niveau du DEUG ou de la licence.

La solution apportée : la loi Robin (1982) qui permet aux titulaires de Brevets de préparation militaire de bénéficier :

- d'un an de report supplémentaire pour les titulaires d'un brevet de préparation militaire élémentaire (P.M.Parachutiste - P.M. Terre).
- de deux ans de report supplémentaire pour les titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure.

Cette situation ne peut nous satisfaire car :

- . il ne suffit pas d'être candidat pour être titulaire d'un brevet de P.M.
- . ces PME et PMS se font pour partie durant l'année scolaire, d'où des problèmes pour faire ses études conjointement, et durant l'été d'où l'élimination de ceux qui finissent leurs études en travaillant l'été.

Nous sommes donc favorables à une modification allant dans le sens d'un report d'incorporation initial pour tous, éventuellement résiliable par l'intéressé jusqu'à 25 ans ... comme cela existait jusque dans les années 1970.

### III - LA PRISE EN COMPTE DE NOTRE SITUATION D'ETUDIANT APPELE

Nous sommes tous convenus à l'issue de notre 69<sup>e</sup> Congrès à Gardanne de la nécessité que le S.N. ne constitue plus une gêne dans notre cursus universitaire.

Par ailleurs, le questionnaire national diffusé en 1983 lors de la discussion de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur nous avait permis de constater que la plupart des étudiants souhaitaient que leurs études leur assurent une meilleure formation professionnelle.

Le service national se doit donc d'être pour nous, entre autres, une période valorisante.

Pour cela, nous devons travailler dans les directions suivantes :

- . Obtenir le droit aux permissions automatiques pour passage d'examens ou concours : en effet la majorité des étudiants part en août ou en octobre, examens réussis au non.
- . Faire en sorte que la distance Université-lieu d'affectation soit réduite : la plupart des villes universitaires sont également des villes de garnison,
- . Faciliter l'accès aux postes de coopérants pour les étudiants issus des Universités, actuellement une commission existe pour les étudiants des Grandes Ecoles qui leur permet d'accéder plus facilement à cette forme de service national,
- . Augmenter le nombre de postes en rapport avec notre qualification (volontaires formateurs à l'informatique, enseignant du contingent, médecine militaire ...)

-oOo-

erratum : provisoirement, la plaquette d'information  
" guide de l'étudiant sur le S.N " est épuisée,  
une décision ultérieure sera communiquée.



## DOSSIER INTER



### INITIATIVES DE L'UNEF DANS LE CADRE DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

--

- Semaine Internationale de l'Etudiant de Toulouse 12 - 17 Novembre 1984
- Colloque "Prévention de la guerre nucléaire"  
CHU - Mondor - AGE/Santé Paris 15 Février 1985
- Semaine Internationale de l'Etudiant - Lyon 12 - 17 mars 1985
- Colloque "Rencontre étudiants - tiers-monde  
(Lyon/médecine) 16 - 17 Mars 1985
- Festival "Images et fantastique" - Nancy Mars 1985
- Semaine Internationale de l'Etudiant - Marseille 18 - 25 Mars 1985
- Soirée "Année Internationale de la Jeunesse" 2 Mai 1985
- Semaine Internationale de l'Etudiant - Toulouse Novembre 1985

--

Nous participerons par ailleurs :

- au festival des Jeunes et des Etudiants - Moscou 27 Juillet - 3 Août 1985
- à la Semaine de la Jeunesse - Strasbourg 1 - 6 Juillet 1985
- ainsi qu'à un certain nombre d'autres événements nationaux et internationaux.

--

- Ces activités ont obtenu le label "Année Internationale de la Jeunesse", délivré par le Comité de Coordination de l'Année Internationale de la Jeunesse présidé par le Ministère de la Jeunesse et de Sports.

-oOo-

## UNE ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE POUR QUOI FAIRE ?

En 1979, l'assemblée générale des Nations Unies désignait 1985 "Année de la Jeunesse" sous les mots d'ordre de "paix, participation, développement".

Dans ce cadre, en vue de préparer cette année, le gouvernement en 1984, créait un comité de coordination de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Quatre priorités nationales étaient fixées sous le mot d'ordre général de Nations Unies :

- Formation,
- Solidarité nationale et internationale,
- Participation,
- Libre circulation.

Le comité, mis en place, devait examiner tous les projets qui lui seraient soumis répondant aux critères définis pour la France et constituant des actions durables en direction de la jeunesse.

Des louables intentions de s'adresser au mouvement associatif, de ne pas faire de cette année, une année spectaculaire, s'ajoute nombre promesse de financement pour les projets "agréés".

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a été complètement débordé par le nombre de projets déposés (plus de mille). Quatre cents ont reçu le label "Année Internationale de la Jeunesse".

Le comité de coordination pour l'Année Internationale de la Jeunesse créé par décret n'a aucun pouvoir de décision en matière de financement ; le Ministère retraite les projets lui-même.

Personne ne possède aujourd'hui d'information sur la répartition des "20 millions" qui auraient été attribués pour cette année.

De plus, le Ministère a l'intention d'utiliser cette "ligne budgétaire" pour financer quelque projet "publicitaire" (projet de train PARIS-PEKIN exposé au comité par le Ministère : coût 6 millions de francs pour cette activité "durable" en direction de la jeunesse projet de spots publicitaires ...).

Alors que les projets qui touchent réellement les jeunes ont été élaborés par le mouvement associatif, par les jeunes eux-mêmes, peut-on permettre ce véritable détournement de l'Année Internationale de la Jeunesse ?

Au travers de cette année, ne s'agit-il pas pour nous étudiants, jeunes, de poser les problèmes de participation, de notre rôle dans la société, de notre intervention sur l'ensemble des questions qui nous touchent. C'est le sens des projets déposés, élaborés par des associations UNEF.

Leur impact, leur signification ont été appréciés par le comité de coordination qui leur attribue le label Année Internationale de la Jeunesse.

Le Ministère doit changer son attitude "frileuse", bureaucratique (le réengistrement des projets par les services informatiques du Ministère de la Défense a fait perdre des semaines dans la réalisation de cette année.)

Certains projets réalisés par le monde associatif ont une ampleur réelle. Leur diversité, leur qualité attestent de sa vitalité.

Une année de la jeunesse pour quoi faire ? Mais au-delà à quoi sert le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Affaire à suivre . . .



Année Internationale  
de la Jeunesse  
1985

# LA NAMIBIE

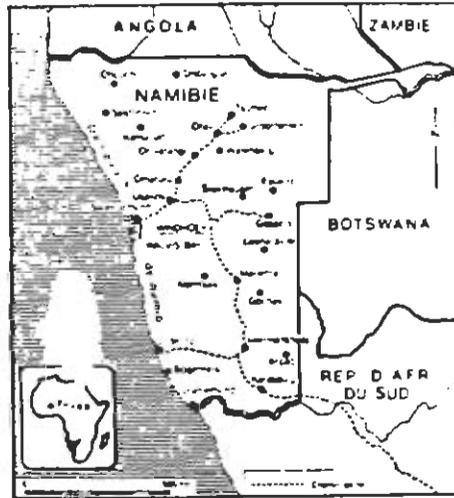
## Colonie de l'apartheid



**AFRIQUE DU SUD : SEUL PAYS AU MONDE OÙ LE RACISME EST INSCRIT DANS LA CONSTITUTION.**

L'apartheid c'est :

- les Noirs parqués dans des zones désertiques appelées bantoustans ;
- le travail forcé au service des Blancs ;
- l'obligation pour tout Noir de plus de 16 ans de porter sur lui un laissez-passer ;
- la séparation forcée des familles.



### L'APARTHEID EN NAMIBIE

	BLANCS	NOIRS
Revenu/habitant	16.500 F	687,50 F
Répartition des terres	86%	11,5%
Taux de mortalité	21‰	163‰
Depenses éducation	3.444 F	300 F
Taux d'élèves en secondaire	68%	2%
Nombre d'élèves par professeur	18	45
Population :	80.000 Blancs	1,5 million de Noirs



## HISTOIRE

- 1884 • Le Sud-Ouest allemand devient colonie allemande.
- 1898-1907 • Les Allemands exterminent plus de la moitié de la population namibienne.
- 1915 • L'Afrique du Sud envahit la Namibie. En 1919 la Société des Nations lui confère un mandat.
- 1917-1932 • L'Afrique du Sud écarte de nouveaux soulèvements de résistance.
- 1960 • Création de la SWAPO.
- 1966 • L'O.N.U. met fin au mandat de la République Sud-Africaine (R.S.A.).
- 1971 • Le Cour international de justice déclare illégale la présence de la R.S.A. Gève générale dans le pays.
- 1975 • La R.S.A. réunit la conférence de la Turnhalle pour mettre au point un gouvernement à la soie.
- 1978 • Un plan pour l'indépendance établi par 5 pays occidentaux (O.B., U.S.A., Canada, R.F.A., France) est adopté par l'O.N.U. La R.S.A. met en place son gouvernement. En août, l'attaque d'un camp de réfugiés namibiens en Angola fait 750 morts.
- 1981 • La R.S.A. fait échouer la conférence de Genève organisée par l'O.N.U. pour mettre en place le plan de paix. En août, l'armée sud-africaine occupe le Sud-angolais faisant 1000 morts.
- 1982 • La R.S.A., soutenue par les U.S.A. impose en préalable à l'ouverture des négociations sur l'indépendance, le départ des Cubains d'Angola.
- 1983 • Devant l'échec du groupe de contact (5 occidentaux) l'O.N.U. reprend le dossier en main.
- 1984 • En février début du retrait sud-africain d'Angola. En mars : libération d'un des fondateurs de la SWAPO, Tova Ja Tova. En juillet : l'annonce en série à être entre la SWAPO et la R.S.A.

### Le pillage de la Namibie

Le sous-sol namibien est l'un des plus riches d'Afrique.

1<sup>er</sup> producteur mondial de diamants, 3<sup>e</sup> producteur d'uranium, la Namibie possède également des réserves importantes de fer, cuivre et zinc.

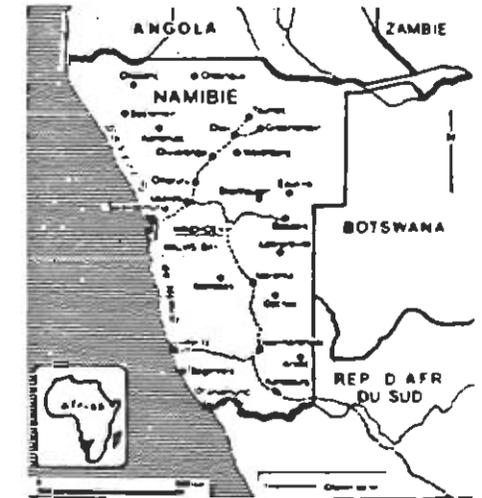
Le Conseil des Nations-Unis pour la Namibie, autorité légale mise en place par l'O.N.U., a adopté en 1974 un décret (approuvé par l'Assemblée générale de l'O.N.U.) pour la protection des ressources naturelles de ce pays. Aux termes de celui-ci, toute exploitation des ressources de la Namibie, en dehors du contrôle de l'O.N.U. est illégale et considérée comme un pillage. Pourtant de nombreuses multinationales profitent de la présence sud-africaine et de la main-d'œuvre bon marché pour s'approprier des minerais stratégiques. Parmi elles les sociétés françaises tiennent une place importante. La CFP-Total détient 10% des actions de la mine de Rossing, première mine d'uranium à ciel ouvert du monde (des firmes sud-africaines, canadiennes, américaines, britanniques se partagent le reste des actions).

Dans les faits aucun gouvernement occidental ne respecte le décret de l'O.N.U. alors que celui-ci serait un facteur important pour l'indépendance politique et économique de la Namibie.

### LA LUTTE POUR LA LIBERTÉ

L'Afrique du Sud occupe la Namibie depuis 70 ans, elle y a exposé toutes ses lois racistes d'apartheid et pillé ses nombreuses richesses naturelles.

Une armée de 100.000 hommes fait régner un climat de terreur constant dans tout le pays. Face à elle, la SWAPO qui représente la population noire du pays et lutte depuis 18 ans les armes à la main.



### 100.000 REFUGIES

Fuyant la guerre, les arrestations arbitraires, la misère et, pour les jeunes, l'enrôlement obligatoire dans l'armée coloniale, 100.000 namibiens ont trouvé refuge dans des camps en Zambie et surtout en Angola. A plusieurs occasions ces camps de civils ont été attaqués par les forces armées sud-africaines.

## L'EDUCATION EN NAMIBIE

Tout comme en Afrique du Sud, le système éducatif namibien est placé sous le régime d'apartheid.

C'est une éducation inférieure, au rabais que l'on propose aux jeunes noirs. Ainsi l'administration dépense 10 fois plus pour les enfants blancs que pour les enfants noirs.

Le manque d'écoles, de structures éducatives pour les noirs, dans les bantoustan, la falsification idéologique du contenu des cours (les leaders historiques noirs sont décrits comme des bandits, des individus sanguinaires, alors que les colons sont présentés animés de sentiments généreux et humanistes), l'enseignement scientifique quasi inexistant pour les noirs, la quasi impossibilité d'accéder à l'enseignement supérieur caractérisent en partie l'éducation sous le régime d'apartheid en Namibie.

Par ailleurs, depuis 75, date de l'indépendance de l'Angola, on assiste en Namibie à un renforcement du contrôle militaire sur l'enseignement, ce sont parfois les militaires eux-mêmes qui font les cours aux jeunes noirs.

Depuis l'intensification de la guerre en Namibie, ce sont près de 100 000 réfugiés qui ont fui leur pays pour l'Angola, le Botswana et la Zambie.

Parmi eux, nombre de jeunes hommes qui furent la conscription obligatoire. En effet, depuis 80 les Sud-Africains obligent les jeunes namibiens à s'enrôler dans la force territoriale du sud ouest qui est engagée dans la lutte contre la Swapo, représentant du peuple namibien.

C'est afin d'aider ces jeunes réfugiés que l'UNEF a lancé une campagne de collecte de matériel scolaire. Cette campagne est surtout ciblée sur le camp de Kwanza Sul (situé à 600 km de la frontière namibienne en territoire angolais) qui est, avec plus de 10 000 jeunes scolarisés le plus grand centre éducatif d'Afrique.

La Swapo (South West African People Organisation) a fait de l'éducation une de ses priorités, refusant ainsi toutes les formes du système d'apartheid imposées par l'occupant Sud-Africain dans leur pays.

A Toulouse, Paris X, Lyon, Marseille, l'UNEF a déjà organisé nombre de campagnes d'information sur la situation en République Sud Africaine et en Namibie (débat avec les représentants de la Swapo, ANC, soirées "anti-apartheid", projection de films ...)

Le 70<sup>e</sup> Congrès de l'UNEF peut être une chance d'élargir encore cette campagne et la conduire concrètement en envoyant des tonnes de matériel scolaire en Namibie.

Enfin, pour donner un retentissement particulier à cette campagne, nous montons actuellement un projet de visite des camps de réfugiés dans les pays de la "ligne de front" pour une délégation du 70<sup>e</sup> Congrès de l'UNEF.

Il est bien évident qu'un tel projet dépend d'un certain nombre de paramètres. Certains comme la situation politique de ces pays nous sont exogènes mais d'autres, comme la situation financière de l'UNEF dépendent de nous.

--

N.B. Si déjà, personnellement tu désires contribuer à cette campagne, envoie tes dons à l'ordre du L'UNEF (mention "collecte Namibie").

## LE CAMP DE KWANZA-SUL

Créé en 1978, ce camp se situe en Angola à 600 kms de la frontière namibienne et à 250 kms de Luanda. Pres de 40.000 personnes y vivent dont 1/3 de jeunes. Dans le camp, la SWAPO s'efforce de recréer les conditions d'une vie sociale normale en privilégiant l'éducation.

Les leçons sont données en plein air, sous des tentes ou des baraquements de tôle. Un instituteur raconte : «*Beaucoup de nos élèves sont assis par terre. Il nous manque des livres (parfois, il n'y en a qu'un seul par classe) ... Par manque d'enseignants, nous sommes contraints de donner des cours le matin à une classe, l'après-midi à une autre. Le soir on peut difficilement préparer les cours, car il y a trop peu de lampes.*»

## DECLARATION COMMUNE UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE CONSEIL DES ETUDIANTS DE L'URSS

--

Du 13 au 15 février 1985, une délégation de l'UNEF s'est rendue en Union Soviétique à l'invitation du Conseil des Etudiants de l'URSS. Au cours de cette visite une rencontre entre les deux organisations a eu lieu.

Paix, participation, développement et coopération européenne entre les organisations étudiantes a été au centre de la discussion.

Les larges perspectives de coopérations, d'échanges en Europe et dans le monde, de luttes pour la paix et le désarmement, sont favorisées par la décision de l'ONU de désigner 1985, Année Internationale de la Jeunesse.

Une attention particulière a été portée sur les préparatifs du 12<sup>e</sup> Festival Mondial de la jeunesse et des étudiants. Les deux organisations :

- soulignent l'écho et le succès du XX<sup>e</sup> Meeting Européen et appellent à sa continuation en tant que forme unique et originale de rencontre en Europe. L'appel des étudiants à la conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe revêt une signification nouvelle dans la période actuelle,
- réaffirment leur volonté d'œuvrer pour un monde de paix, pour un désarmement significatif dans la sécurité de tous et soulignent le danger particulier de l'extension de la course aux armements dans l'espace. Apprécient l'ouverture des négociations soviéto-américaines à Genève,
- rappellent leur engagement mutuel dans l'Année Internationale de la Jeunesse. L'UNEF et le Conseil des Etudiants de l'URSS se sont informés de leurs activités respectives. L'UNEF a fait part de l'ensemble de ses projets en France qui ont reçu tous, le label officiel "Année Internationale de la Jeunesse" et de sa participation à différents évènements internationaux dans le cadre de cette année, notamment le Festival Mondial des jeunes et des étudiants à Moscou.

Le Conseil des Etudiants de l'URSS a informé l'UNEF de ses initiatives dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse et a rappelé son engagement dans la préparation du 12<sup>e</sup> Festival Mondial des jeunes et des étudiants.

Le Conseil des Etudiants de l'URSS et l'UNEF appellent au rassemblement le plus large des organisations étudiantes européennes à participer aux préparatifs et au Festival, y compris au niveau national, convaincus que le 12<sup>e</sup> Festival permettra d'impulser la participation des jeunes et des étudiants dans la lutte pour la "solidarité anti-impérialiste, la paix et l'amitié".

L'UNEF et le Conseil des Etudiants de l'URSS ont eu un échange de vues sur l'organisation et la préparation de la conférence de la Jamaïque qui va à l'encontre des structures traditionnelles de coopération de la jeunesse.

Les deux organisations condamnent toute initiative visant à imposer une situation de blocs au niveau de la jeunesse, violant ainsi les nobles idéaux de l'ONU et les objectifs de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Rappellent leur attachement profond au Meeting Européen et à son processus de préparation. Ont fait part de leurs inquiétudes communes relatives à ce processus, aucune consultation n'ayant précédé la première précom tant en ce qui concerne l'ordre du jour et que les dates de tenue.

Ce sont les conditions politiques d'organisation de la prepcom, de la participation la plus large possible des Unions d'Europe, du rôle de l'organisation hôte qui sont posés.

Les conditions générales de la prepcom de Stockholm ont conduit de facto à exclure certaines Unions.

Le Conseil des Etudiants de l'URSS se félicite de la proposition de l'UNEF d'organiser la prochaine prepcom en France et souligne la nécessité de tenir des consultations.

Ce travail implique des coopérations bilatérales suivies.

L'UNEF et le Conseil des Etudiants de l'URSS se félicitent dans ce cadre du caractère constructif de leur discussion.

Le Conseil des Etudiants de l'URSS a apprécié hautement la visite de la délégation de l'UNEF conduite par son Président.

A cette occasion, l'UNEF a invité le Conseil des Etudiants de l'URSS à se rendre en France.

Moscou, le 16 février 1985

### ECHANGES ...

L'UNEF a rencontré dernièrement la NUSUK (Union Nationale des Etudiants du Royaume Uni) et la SYL (Union Nationale des Etudiants Finlandais).

--

Nous avons largement discuté des échanges étudiants, des relations inter universitaires, avec ces deux Unions.

Nous sommes convenus que de tels échanges doivent être élaborés au niveau des associations générales (unions locales pour eux).

--

Ainsi, si tu désires développer, créer des échanges (informations, visites ...) avec une association d'étudiants d'Angleterre ou de Finlande, Transmets-nous ton projet il sera publié dans un des deux pays et une association locale prendra directement contact avec la tienne.

Il est souhaitable de mentionner le profil de ta ville universitaire : enseignants, nombre d'étudiants, type d'étudiants intéressés par de tels échanges, ex. Sc. Eco, maths ..., vos objectifs (vacances, jumelages d'associations ou d'Université ...) et éventuellement les centres d'intérêts de l'association et son travail durant l'année, ses projets.

--

Créer des liens directs entre associations locales semble être la manière la plus souple et la plus efficace pour développer le plus rapidement possible tous types d'échanges.

--

De plus, pour recevoir ou organiser des déplacements à l'étranger le service voyages de la C.A.E.L. pourrait t'apporter une aide technique importante.

-oOo-

27 juillet - 3 août, Moscou

Le 12<sup>e</sup> Festival mondial des jeunes et des étudiants se déroulera du 27 juillet au 3 août 1985 à Moscou.

--

Cette rencontre internationale sera l'initiative la plus importante de l'Année Internationale de la jeunesse.

En effet, ce sont près de vingt mille jeunes, étudiants, de tous les pays du monde qui, au cours d'une semaine, pourront se rencontrer, débattre ensemble autours de dizaines de conférences, tables rondes, forum, mais aussi de spectacles, concerts, clubs ...

Le festival sera organisé par journées thématiques (voir programme ci-joint), par ailleurs le festival comportera un centre étudiant international, lieu d'échanges, de rencontres spécifiques des étudiants.

L'UNEF a décidé de participer à cet événement international

Tout d'abord, notre activité, dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse en France, trouvera son parallèle dans le festival :

- "Forum prévention de la guerre nucléaire", "santé", "coopération et NOËL", Solidarité internationale", "Apartheid" ne sont que quelques exemples des différentes conférences qui se tiendront.

Nos initiatives à Toulouse, Lyon, Marseille, ... Paris ... constituent donc d'excellents points d'appui pour pleinement participer à ce festival.

D'autre part, le festival peut aussi être un moyen de développer des liens directs avec d'autres associations étudiantes étrangères, tant au niveau national que local.

Enfin, le festival est un moyen pour découvrir, faire connaître, analyser ...

--

La délégation de l'UNEF sera composée d'étudiants représentant toutes les AGE. Une répartition sera proposée par le Bureau National, les délégués représenteront donc leur ville, leur Université.

Le prix du mandat pour le festival n'est pas encore fixé. Il se compose de la manière suivante :

- Voyage (avion A.R.) plus frais de séjour (100 US dollars pour la semaine du festival, plus 10 dollars par journée supplémentaire, plus fond international de solidarité (aide aux voyages des jeunes et des étudiants des pays en voie de développement plus délégation culturelle (Renaud, chanteurs, musiciens = 60 personnes) plus frais de fonctionnement comité français d'initiatives plus voyages pour la préparation du festival où l'UNEF était partie prenante.

--

Si ton AGE désire (c'est souhaitable) venir au festival avec des expositions, stands, produits locaux, revues ... nous te prions de nous en informer au plus vite.

Nous avons en effet à résoudre un certain nombre de problèmes de transport.

Une séance Année Internationale de la Jeunesse dans le 70<sup>e</sup> Congrès consacra une partie à l'événement que constitue le festival mondial.

Ce sera le moment d'élire la délégation de l'UNEF qui ira à Moscou, de réfléchir à la place que prennent les délégués de l'UNEF dans le Centre étudiant, de prendre enfin les mesures nécessaires à la collecte des mandats. Des représentants du comité français de préparation du festival et de la commission permanente assisteront à cette séance de notre Congrès.



## NON AUX MESURES DISCRIMINATOIRES A L'EGARD DES ETUDIANTS ETRANGERS

Après que des mesures favorables aux étudiants étrangers aient été prises en 1982, deux circulaires, récemment publiées au J.O., viennent marquer un net retour en arrière :

- . La circulaire "JDXE" du Ministère de l'Intérieur - 17 septembre 84,
- . La circulaire "MASSOT" du Ministère de la "Solidarité" - 8 octobre 84,

Selon ces deux circulaires :

\* un étranger souhaitant mener ses études en France devra justifier de 1 800 F. de ressources par mois (contre 1 500 F. jusqu'alors),

\* pour le renouvellement de la carte de séjour, l'étudiant devra prouver qu'il a effectivement disposé des ressources déclarées. Ce contrôle à posteriori est à double emploi avec le contrôle à priori,

\* lors de leur première année d'études en France, les étudiants étrangers ne pourront bénéficier de l'autorisation provisoire de travail,

\* Mais surtout : les nouvelles circulaires introduisent un contrôle par les préfetures de police de la "réalité des études", en leur donnant la possibilité de délivrer l'autorisation de travail et la carte de séjour, qu'après contrôle de la présence aux examens ; alors que la précédente circulaire (5.3.1982) déclarait : "Toute autre exigence concernant, par exemple la réalité ou le sérieux des études poursuivies, encourrait la censure de la juridiction administrative".

Les préfetures, qui n'attendaient que cela, n'ont pas tardé à connaître de nombreux abus, allant jusqu'à demander à un étudiant toutes les notes obtenues depuis sept ans !

Attester du sérieux ou de la réalité des études est de la seule responsabilité des autorités universitaires, et d'aucune façon celle de la police. La simple attestation d'inscription dans une Université doit suffire à l'obtention de la carte de séjour, comme c'était le cas jusqu'à présent.

- PARCE QUE CES MESURES TENDENT A ACCROITRE LA DISCRIMINATION ENVERS LES ETUDIANTS ETRANGERS,
- PARCE QU'ELLES INSTAURENT UN CONTROLE POLICIER DE CES ETUDIANTS,
- NOUS DEMANDONS LEUR RETRAIT IMMEDIAT.



## NON AUX MESURES DISCRIMINATOIRES A L'EGARD DES ETUDIANTS ETRANGERS

- . En accroissant le montant des ressources exigé des étudiants étrangers pour l'obtention de la carte de séjour,
- . En réduisant les possibilités d'obtention de l'autorisation de travail provisoire,
- . En instaurant un contrôle policier de la scolarité des étudiants étrangers,

les circulaires JOXE (17.11.84) et MASSOT (8.10.84) constituent un inacceptable retour en arrière.

Contre la discrimination que subissent les étudiants étrangers, pour une égalité réelle des droits des étudiants français et étrangers, nous soussignés, demandons l'abrogation de ces mesures.

NOM	Prénom	UER	Fac	Signature

# ECHOS DES FACS ... ECHOS DES FACS ...

## INFORMATION

### JOURNAUX ... du neuf !

Etre informé à la fac, c'est nécessaire. On en ressent les besoins d'autant que les facs jouent mal leur rôle en la matière. Mais l'information c'est plus ! C'est savoir ce qui se passe dans la ville, dans les conseils, dans la région.

Limoges : Le N°3 de "AGORA" journal des étudiants limousins va paraître. 8 pages grand format, on se sent mieux à la fac.

Aix-en-Provence : "Noeud PAP" vient de sortir en sciences Eco. Interview de F.Lalaine - Point de vue économique - 12 pages photocomposées - un canard passionnant !

Paris XIII : Les étudiants en sciences s'y lancent. De vrais "pro" ! !

Mais partout ailleurs des commissions "Journal" se mettent en place. Si cela te passionne vas-y il doit encore y avoir une place au comité de redac ...

## FACS ANIMEES ...

... ça, c'est pas toujours ce qui saute aux yeux quand on arrive à la fac ! Pourtant cela changerait bien les choses. Dans des dizaines d'UER l'association a décidé de franchir le cap, de faire un peu la révolution.

Nancy : L'AGE a réouvert son ciné-club. Le "Caveau" va ouvrir dans un mois : café-théâtre, café-concert ...

Eres : Le ciné-club redémarre avec une nouvelle équipe.

Toulouse : Radio-Campus, la station de l'AGET anime les rentrées à la fac de lettres. Le rythme quasi hebdomadaire des bours a repris.

Poitiers : Bientôt la cafet de l'AGEP va ouvrir. Enfin un vrai foyer étudiant !

Paris : La fédération des ciné-clubs parisiens de l'UNEF est créée.

Grenoble : Ciné-club pour bientôt. Cafet foyer de sciences ouverte tous les jours. Bientôt les sorties de ski !

## ACCUEIL DES ETUDIANTS DU NEUF EN CETTE RENTREE !

Un des premiers grands changements en cette rentrée lie à la mise en place des nouveaux cycles est l'accueil nouvelle version. Les étudiants avec leur association ont largement contribué à le préparer l'an dernier, et à l'améliorer.

Toulouse III - Pendant une semaine les étudiants sont réunis avec tous leurs profs, tous les services de la fac, avec les élus de l'AGET-UNEF.

Lyon II - Trois semaines d'accueil. L'AGEL a animé la fac avec Podium Radio France avec le guide de l'AGEL.

Nancy II C'est l'AGEN qui organise la session de pré-rentree avec visite de la fac, annales ...

Limoges - Pour la première fois, l'AGEL participe à l'accueil. Le guide de Limoges, des stands, des réunions d'information.

Aix-en-Provence - Les étudiants sont accueillis par le vice-président étudiant de la fac.

Dijon - Accueil autour d'un pot de rentrée à la fac de sciences.

Besançon - A la fac de lettres, on prépare la kermesse de la rentrée.

Les périodes d'accueil et de rentrées sont terminées, tires-en le bilan avec ton association, c'est la meilleure façon de faire de nouvelles propositions pour l'an prochain.

## FORMATION ...

La rentrée, c'est aussi des problèmes pour notre formation, la réalité d'une fac coupée du monde extérieur... Avec nos associations, nous pouvons intervenir efficacement.

Oriens : Visite de la Centrale Luc-claire de Dampierre pour les étudiants en sciences.

Paris XIII : Visite des "Constructions de Clichy" (robotique, préparation d'une quinzaine de la formation professionnelle).

Orsay : Visite des labos de la fac lors des périodes d'accueil.

Lyon II : Les étudiants d'histoire préparent la visite d'une grande expo sur la Révolution française.

Grenoble : Les cours de STATS en histoire se font dans les centres d'archives.

On pourrait ainsi multiplier les exemples, mais en fait si cela t'intéresse, participe à la commission formation de la fac à Nice pour visiter les locaux de la fac à Toulouse pour visiter la Thomson, à Grenoble, ou ailleurs encore.

## AIDE SOCIALE, ÇA BOUGE !

... et c'est vrai: quelques exemples !

Toulouse : les étudiants gagnent l'ouverture de la troisième chaine de R.U. de Rangueil le jour de la rentrée.

Lyon : les étudiants, avec l'AGEL/UNEF gagnent le versement du 1er mois des bourses au 15 octobre.

Deux boycotts à Lyon I pour la suppression des menus à supplément. "On ira jusqu'au bout ..."

• Dans de nombreuses facs, on a obtenu la mise en place de "commissions exonérations" pour que le maximum d'étudiants soient exonérés des droits d'inscription.

• L'enquête nationale spéciale oeuvres universitaires est à peine distribuée que déjà des centaines d'étudiants la remplissent. Fais-la circuler autour de toi !

• A Lyon, ça y est, la FRUF existe dans les cites universitaires !

## SEMAINE INTERNATIONALE DE L'ETUDIANT

12 - 17 Novembre - TOULOUSE

Une première à l'Université ! Pendant six jours, Toulouse se va vivre au rythme de la semaine internationale. Dans les facs, dans la ville vont se succéder jours et nuits concerts et galas de groupes d'étudiants du monde entier (Quilapayun par ex...). Débats - expositions - films auront lieu autour de 4 thèmes principaux :

- Les étudiants dans la lutte contre les dictatures (résistance en France - Turquie - Salvador ...),
- La solidarité internationale notamment avec l'Afrique du Sud, contre l'apartheid,
- Les étudiants pour la paix et le désarmement avec la présence de mouvements pacifistes du monde,
- La coopération internationale.

Des dizaines d'organisations d'étudiants étrangers,  
Des dizaines d'organismes d'aide humanitaire,  
Des dizaines d'associations, de personnalités.

**LES ETUDIANTS EXIGEANTS SUR LEUR FORMATION**

**Poitiers** : Les partiels à l'UER de mécanique ont été catastrophiques. Les copains obtiennent l'étalement des examens initialement prévus sur 4 jours, sur deux semaines.

Enfin des examens qui pourront être passés dans des conditions décentes.

**Panthéon (Paris I)** : La fac veut supprimer la formation SSAT (Sciences Sociales Appliquées au Travail) - formation principalement tournée vers les salariés qui reprennent la formation - et la rattacher à A.E.S. La lutte des étudiants et l'intervention des élus Solidarité Etudiante au CNESEF se transforment en victoire.

La formation est maintenue et devient une réelle U.F.R.

**Rennes** : "Touche pas à mon DESS, non à toute limitation nationale". Quand on arrive sur le campus de Rennes II, on est interpellé par cette banderole fixée sur un pan de mur de la faculté, là où se trouve précisément située l'UER de psychologie.

Avec l'AGEUR, contre la suppression du DESS, une centaine d'étudiants manifestent devant les Assises Nationales du P.S.

**Lyon** : A la rentrée, Assemblée Générale de tous les amphis de sciences sur les droits d'inscription. Envahissement du Conseil d'Université. Possibilité de mettre la fac en grève suivant l'attitude de la fac.

**Nancy** : Toujours en psycho ! L'enseignant de linguistique absent depuis le début de l'année. La lutte et une délégation au Conseil d'Université permettent de pouvoir assister à un autre cours !

Dans le même temps, on organise des débats autour de deux films avec des professionnels sur les questions de la formation et de la psychiatrie.

On aborde à partir de là la question des stages et du contenu de l'enseignement. On prévoit des visites auprès des professionnels courant avril.

**Montpellier II** : Exclusivité ! Le projet de statut des étudiants repris par le Conseil d'Université.

Alors qu'aujourd'hui les UER sont organisées en cycles horizontaux sans lien entre-eux, les Elus Solidarité Etudiante élaborent un projet ambitieux.

Ils proposent que les UFR soient découpées selon de grands secteurs d'activité horizontaux, en prise sur le développement régional, les axes de recherche, soutenus par le CNRS ou le contrat Etat-Région.

Associer : Formation-Recherche-Débouché-Région, cela devient du concret en Languedoc !

**Villetaneuse** : Les mandarins proposent la transformation de la fac de sciences en Institut. Avec nos élus : débat, pétitions, délégations... l'Institut est repoussé.

**BREST : GRANDE VICTOIRE !**

Les Copains font signer dans les amphis des pétitions contre l'augmentation des droits d'inscription. Des centaines de signatures recueillies dans toutes les UER.

Résultat probant : le conseil d'Université, devant cette pression, refuse d'entériner la hausse des droits d'inscription.

Les droits à Brest resteront à 250 F. à la rentrée prochaine.

Sur cette bataille, de nombreuses adhésions à l'AGEB.

**BUDGET - DROITS D'INSCRIPTION  
Les étudiants disent, ça suffit !**

**Villetaneuse (Paris XIII)** Cartes pétitions envoyées au Ministère et au Président d'Université contre la hausse des droits, pour de nouvelles ressources pour les Universités.

**Nanterre (Paris X)** 1500 pétitions contre les hausses des droits avec l'AGEN. Cependant le conseil vote la hausse : seuls les élus Solidarité Etudiante votent contre. L'AGEN continue la lutte. A-faire à suivre ...

**Grenoble** : Le conseil d'Université adopte à l'unanimité moins 7 abstentions une motion contre l'augmentation des droits et pour une réelle réforme de l'aide sociale.

**Orléans** : Un collectif budgétaire est gagné pour remettre le chauffage dans la fac, organiser les stages sur le terrain en géographie ...

**LES AGE ENVAHISSENT  
LES CONSEILS !**

- Orléans : 150 étudiants,
- Villetaneuse (Paris XIII) : 200 étudiants,
- Panthéon-Tolbiac (Paris I) : 100 étudiants,

**LES OEUVRES toujours  
à l'ordre du jour !..**

**Toulon** : On prépare 3 jours de boycott du R.U. à la rentrée de Pâques.

**Bordeaux** : La lutte est engagée contre la fermeture de deux restau-U, au centre ville.

**Toulouse** : Le restau-U de l'A.G.E.T. prend un coup de neuf. On le repeint !

**Et nos potes !**

**Nice** : Les étudiants participent à la manif à toulon contre l'assassinat d'AZIZ.

**Jussieu** : 400 étudiants discutent du racisme et des attaques que subissent les étudiants étrangers, notamment avec les circulaires Joxe. Ils participent à la manifestation parisienne de "SOS racisme".

**Marseille** : 500 étudiants pendant une semaine avec l'AGEM pour la solidarité internationale et la paix.

● **Saint-Etienne** : 250 étudiants assistent à la séance d'inauguration de Ciné-fac, le ciné-club de l'UGESE.

● **Limoges** : "AGORA" le seul journal qui paraît tous les neuf mois vient de sortir le numéro 3.

Reportage International, publicité y font leur entrée remarquée.

● **Villetaneuse** : Rencontre AGEPN-UNEF/CCJ-CGT sur les jeunes dans la région, à l'issue de laquelle un tract commun est sorti pour la marche des jeunes du 23 mars à Paris.

Concernant la grève des internes de spécialité tout d'abord.

Nous avons assisté à un mouvement très corporatiste de ces futurs spécialistes qui, une fois nommés au concours, se sont battus pour gagner une revalorisation de leur salaire mais

- en excluant les internes de médecine générale de leur combat : les quelques internes médecine générale (IMG) présents à l'assemblée générale des internes de spécialité n'ont même pas pu s'exprimer!
- avec un très fort soutien des internes de CHU et des chefs de clinique pour qui l'enjeu du moment est la départementalisation : alors tout mécontentement des internes nouveau régime était bon à prendre.

Le fait dominant de cette grève a donc été la mise à l'écart des IMG qui ont dû assurer les gardes et les urgences pendant ce mouvement.

Du point de vue des résultats de ce mouvement, on peut s'inquiéter qu'en quelques jours, le Ministère des Affaires Sociales ait accepté de porter atteinte au statut unique de l'interne qui était la clé de voûte de la réforme du TCEM et qui visait à revaloriser la médecine générale.

En effet, en instituant une différence dans le montant des primes : 1 500 F pour les internes de spécialité, 650 F pour les IMG, le Ministère ne va certainement pas aider à rendre l'internat de médecine générale plus formateur et à ce que l'IMG ait plus de responsabilités dans les services !

Un syndicat d'IMG s'est donc créé à la Pitié pour mettre en avant les revendications propres des IMG avec la participation des étudiants de TCEM adhérents à l'UNEF. En effet, ce syndicat, rassemblant quelques centaines d'internes au niveau de la région parisienne est le seul à défendre la revalorisation de la médecine générale (le président de ce syndicat est IMG de Lariboisière se présentant comme «politique»).

Ce syndicat s'oppose naturellement au syndicat d'IMG créé par Marie-Christine RENAUD (ANEMF) qui a soutenu le mouvement des internes en spécialité.

Parti de Paris, ce syndicat d'IMG vise donc à s'élargir à la province ; aussi il serait souhaitable que tous les IMG, anciens adhérents de l'UNEF, y adhèrent pour donner plus de poids à ce syndicat et créer un fort mouvement d'IMG pour une réelle revalorisation de la médecine générale.

- A Pitié, après une correction de certif contestée par les étudiants, les élus Solidarité Etudiante lancent une pétition pour gagner une grille de correction objective pour tous les certificats.

La motion est en passe d'être votée au Conseil.

- A Pitié encore, la première fête du CHU, organisée par l'UNEF réunit 100 personnes (étudiants en médecine + paramédical)

- A Créteil, le comité d'étudiants en médecine pour la prévention de la guerre nucléaire, créé à l'initiative de l'UNEF est en train de gagner l'intégration d'un enseignement sur les risques et les conséquences d'un conflit nucléaire, dans le cursus de leurs études médicales.

- A Bichat, 40 étudiants de P.2 se réunissent sous l'impulsion de l'association UNEF et décident de s'organiser pour vivre autrement à la fac :

- le ciné-club est lancé,
- Le club échecs commence à fonctionner.

ETUDIANTS

# Réforme : on brade ?

## L'UNEF tiendra son congrès du 2 au 5 mai à Nanterre

Le 70<sup>e</sup> congrès de l'UNEF aura lieu du 2 au 5 mai à Nanterre (Hauts-de-Seine). « Cette année, a expliqué Valérie Méot, secrétaire nationale, lors d'une conférence de presse mardi, il ne s'agit plus pour l'UNEF de s'appuyer sur une réforme en cours, mais uniquement sur les besoins et les exigences d'un million d'étudiants. »

« En trois ans, estime l'UNEF, la situation s'est dégradée. Un chiffre est éloquent. De 13,7 % en 1981, le chiffre des casais d'ouvriers à la fac est passé à 8,2 % en 1984. »

La nouvelle loi d'orientation (NLO) de l'enseignement supérieur « s'avère dans les faits être contraire aux objectifs qu'elle s'était fixés ».

Par exemple, la réforme des premiers cycles, qui touche un tiers des universités à part quelques rares exceptions comme Orsay, se met en place sans consultation réelle des étudiants.

De plus, un système de « prescription » pour les Médecins,

avant le 30 avril « risque d'aggraver encore la sélection en amont ».

La réforme de l'aide sociale ? Elle est « un peu laissée à l'abandon », constate l'UNEF.

Les étudiants étrangers ? Après les mesures favorables de 1982, le gouvernement a élaboré deux circulaires. Selon ces textes, un étranger souhaitant mener ses études en France devra justifier de 1.800 F de ressources par mois (contre 1.500 F jusqu'alors). Mais surtout ils introduisent un contrôle par les préfectures de police de la « réalité des études », contrôle relevant normalement de la seule compétence des autorités universitaires.

L'UNEF se veut « beaucoup plus à l'écoute des étudiants » et souhaite les « rassembler dans la diversité de leurs besoins et de leurs aspirations ».

Déjà, à Orléans et Villeneuve, une centaine d'étudiants ont envahi le conseil d'université pour empêcher le vote de la hausse des droits d'inscription. A Poitiers, ils ont gagné l'étalement des examens de juin sur quinze jours. A Paris I et Paris II, ils ont organisé un colloque « étudiants en médecine pour la prévention de la guerre nucléaire ». A Lyon, ils ont tenu une rencontre sur les problèmes du tiers monde.

↑  
L. HUMANITE  
20-3.85

L. HUMANITE' ↓  
22.3.85

### Un appel de l'UNEF

« Le samedi 23 mars 1985 sera marqué à Paris par un événement de taille pour la jeunesse de notre pays », souligne l'Union nationale des étudiants de France (...). Se rassembler pour vivre, se former, travailler, c'est bien cela qui est à l'ordre du jour pour les jeunes de France. C'est à ce rassemblement que travaille l'Union nationale des étudiants de France, les étudiants en ont assez de voir se dégrader leurs conditions de vie et d'études (...)

L'UNEF appelle les étudiants de Paris et des universités de province à se joindre au rassemblement du samedi 23 mars et donne rendez-vous à ses adhérents, à 13 h 30, au Luxembourg.

C'était à Paris, le 23 mars 1985. Près de 50 000 jeunes de toute la France s'y sont retrouvés.

300 cars de province et 4 trains, des milliers de parisiens

Rendez-vous le matin au Champ-de-Mars et aussitôt, par branches, on manifeste devant son Ministère.

Les jeunes chômeurs sont les plus nombreux de loin. Eux, ils vont au siège du CNPF pour manger la soupe populaire et dire aux patrons "chômage ras-le-bol"; "on veut vivre, se former, travailler".

L'après-midi, de Luxembourg à Bastille une véritable chenille humaine s'est mise en marche. Une marche colorée, riante, dynamique, revendicative, exigeante; bref une marche jeune, marquée par la diversité et la musique.

Le chômage, les T.U.C., la sous qualification, la mal vie, bref la "galère" comme ils disent, tout y est passé à coup de slogans... avant de terminer en musique, en danse, en chansons...

Le 23, Paris, c'était bien la capitale des "jeunes qui en veulent", la capitale des jeunes qui vivent.

Le 23 mars a été préparé dans 1 000 entreprises. En clair, par 1 000 luttes. Parmi elles, de nombreux succès d'embauches, de contrats, de conditions de travail..., de formation et de salaire.

Quand 1985 est déclarée "Année Internationale de la Jeunesse", permettre à 50 000 jeunes de prendre la parole, c'est la meilleure façon d'en faire l'évènement.

Avec la CGT, c'est chose faite. Un beau succès pour la CGT, pour les jeunes aussi. Un succès qui en amènera bien d'autres, car comme ils disaient "Patrons, attention, les jeunes sont dans la rue"

L'UNEF a participé à ce grand rassemblement, c'est normal. Vivre, se former, travailler c'est bien pour cela que nous agissons. C'est bien les revendications des étudiants qui en ont assez de mal étudier, d'être pris pour des moins que rien.

Ce rassemblement que nous voulons à l'Université, c'est bien aussi le rassemblement des étudiants qui en veulent, qui vivent.

Nous ne pouvons être que sensibles, et être très attentifs à l'écho qu'a suscité la marche du 23 mars. Il est significatif de l'état d'esprit des jeunes, de ce qu'il est possible de faire avec eux aujourd'hui.

... et franchement, les étudiants sont-ils différents ?

Diverses personnalités y participeront : les professeurs SCHWARTZENBERG, LABORIE, JACQUARD, MUGENARD, GALIE...

L'objet d'un tel colloque est d'introduire dans le cursus des étudiants en médecine un enseignement sur les conséquences d'un conflit nucléaire comme il existe déjà à HARVARD ou dans les facultés de médecine de Suède ou de Grèce.

En mars, l'AGEN-UNEF (Nancy) et son centre d'Initiatives culturelles organiseront un festival "Images du fantastique", cette initiative originale mettra en oeuvre tous les modes de communication.

L'ensemble de toutes ces initiatives reflète la capacité d'innovation des associations étudiantes UNEF.

Par celles-ci, elles montrent leur responsabilité, leur dynamisme.

Mais sur d'autres sujets, nous avons aussi des propositions (nos conditions d'études, de vie, les examens, les restaurants universitaires...), ils s'agit de les faire prendre en compte, c'est aussi un des enjeux de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Frédéric VERRECCHIA  
Membre du Bureau National  
responsable des questions internationales

## Le ciné-club de Paris VIII

Voilà bientôt 2 mois que le ciné-club fonctionne : quelques personnes motivées, une infrastructure adéquate et l'accord du secrétaire général.

Après avoir passé en revue tous les organismes susceptibles de prêter ou louer des films, il s'est avéré que nous pouvions commencer sans déboursier un seul centime. Mais avec l'ambassade de RFA nous avons proposé un cycle F. MURNAU pour les cinéphiles. Le mois de mars sera consacré au cinéma Africain avec les services gratuits du Ministère des relations extérieures.

Un petit pécule s'est constitué pour payer les premiers films de l'I.S.M. (Internigrant).

Il est certain qu'une telle formule limite le choix des films mais pour commencer cela a été largement suffisant. Il nous faut encore préciser que toute une campagne d'information avait été mise en place - questionnaires, tracts, table de presse, affiches, etc., même si en ce moment un constat établit un défaut de ce côté.

Pour la suite, il faudra redoubler d'efforts et encourager d'autres personnes à venir nous aider.

L'idée du ciné-club et son début de création suscitent des envies, des attentes pour les étudiants et les professeurs qui voient dans cette initiative un moyen de diversifier les enseignements.

Par exemple : un cours d'interprètes est venu pour traduire en simultané les incertitudes de Tobou (de MURNAU). Pour certains c'était un banc d'essai et cela n'a pas manqué de drôlerie et de surprise.

Enfin, un ciné-club peut être autre chose qu'un lieu froid d'où l'on part sans avoir d'émotions sinon celles procurées par le film.

Nous souhaitons bonne chance aux futures initiatives.

Les Amis du ciné-club  
de Paris VIII.



## Poitiers, Oeuvres universitaires

Le 23 janvier à Poitiers, a eu lieu un débat sur la réforme des oeuvres universitaires.

L'Association Générale avait pour cette occasion décidé du tirage d'un 4 pages informant de l'état des oeuvres mais aussi parlant plus largement des conditions de rentrée, notamment avec la préparation des partiels. Ce 4 pages avait largement été diffusé notamment dans les deux cités-U les plus importantes et à l'entrée des cours. De plus les représentants de divers organismes avaient largement été sollicités, ils étaient nombreux au débat, le directeur du DROUS, les directeurs de cité-U, les directeurs de R.U., un représentant de l'Office M.L.M, un représentant de la C.N.L.

Un nombre restreint d'étudiants a assisté à ce débat et il apparaît à cela plusieurs raisons :

- \* d'abord, le débat a peu été engagé avec les étudiants pendant la préparation et sur la base des problèmes que eux pouvaient connaître,

- \* ensuite comme nous le disions, les étudiants ne conçoivent pas les oeuvres comme une globalité qu'il faut défendre, d'où la difficulté à se faire comprendre sur l'enjeu d'un tel débat qui ne peut être perceptible d'emblée sans explication.

Lors de ce débat était présent Antoine VALBON élu Solidarité Etudiante UNEF au C.N.D. ce qui a permis de clarifier les choses quant à certaines positions prises par le directeur du DROUS. Visiblement les orientations prises par le Ministère trouvent un relais dans un certain nombre de DROUS notamment Poitiers.

de plus sur l'organisation de la concertation à propos des oeuvres, des reproches nous ont été adressés par le directeur du DROUS, alors que nous sommes les seuls à l'heure actuelle à avoir fait connaître la réforme aux étudiants, à leur en avoir parlé et proposé un débat de concertation réelle. Des personnalités telles celles de l'OPHEM ou de la C.N.L. se sont montrées attentives à nos propositions, notre conception des choses et l'ignorance dans laquelle sont laissés les étudiants.

Alors, pour les oeuvres comme pour le reste de notre activité - dans le cadre de la préparation de notre 70<sup>e</sup> Congrès - nous devons les aborder au quotidien, avec les étudiants, dans les amphis, cité-U par cité-U.

Déjà, nous avons commencé avec le nouveau CAMPUS sur cette question, nous ne partons pas de rien et les résultats peuvent s'avérer intéressants.

## VIVEMENT l'an 2 000 !

Le Centre scientifique d'Orsay est un des plus importants d'Europe. On ne compte plus les premières scientifiques mondiales.

Pourtant, quel contraste avec l'état de délabrement du centre : 25 ans d'existence - 25 ans d'entretien insuffisant (crédits inexistantes obligent) = un campus qui menace la ruine.

Les conditions de vie et d'études et de travail s'en ressentent :

- 5<sup>e</sup> dans les amphis,
- salle de T.P. trop exiguë et insuffisamment équipée,
- pannes de courant,

Tout cela les étudiants le vivent mal, un accident supplémentaire a servi de détonateur : une partie de la bibliothèque a brûlé et cela à 15 jours des examens. Des étudiants sont venus nous trouver. Quelle réponse pouvait-on donner tous ensemble ?

C'est ainsi qu'est née la pétition pour la réfection des locaux. Et parce que cela parlait de notre réalité à tous, elle est devenue une bataille de tous : élus, délégués de T.D., étudiants non syndiqués... C'est ainsi que 800 signatures ont été recueillies dans une période précédant les examens ; ce n'était pas gagné d'avance !

A la suite de cela une rencontre avec le vice-président du centre nous a permis d'être informés et de connaître les solutions possibles : subvention du fonds des grands travaux.

Par un tract, l'Association s'est fait l'écho de ces informations (7 millions débloqués et d'autres en perspective ...)

En tant qu'étudiants, nous avons voulu tout faire pour avancer vers des solutions, d'où la demande de rencontre avec le Ministère, d'où l'idée de continuer à faire signer la pétition pour se faire mieux entendre près du Ministère.

C'est pas à pas que l'Association compte aller pour avancer vers la réfection du centre, au rythme des étudiants, en leur donnant des informations dont ils ont besoin et en élaborant ensemble de nouveaux moyens de lutte. Une chose est sûre, les étudiants d'Orsay ont vraiment envie d'une fac moderne digne de l'an 2 000 !

... La suite au prochain épisode.

## 1985 - Année Internationale de la Jeunesse

### Participation, Paix, développement

L'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé de désigner 1985 comme l'Année Internationale de la Jeunesse.

Pourquoi cette année de la jeunesse ?

Dire que la jeunesse représente l'avenir est un cliché assez répandu, cependant, on a le sentiment que les étudiants sont trop souvent écartés de leurs droits d'être pris en compte, d'agir sur les décisions, affectant leur vie, leurs conditions d'études, de formation, leur avenir.

C'est aux associations qu'ont été confiées, en France, la préparation de la mise en oeuvre de l'Année Internationale de la Jeunesse (A.I.J.), dans ce sens un comité de coordination composé de différents Ministères et d'associations nationales, a été mis en place pour traiter et évaluer l'ensemble des projets.

L'UNEF a déposé 4 projets qui ont tous obtenu le label officiel "Année Internationale de la Jeunesse", cela signifie que ces activités seront inscrites au calendrier officiel de l'"A.I.J." et recevront des aides pour leurs réalisations.

A Lyon, c'est un Colloque étudiants-Tiers-Monde qui se prépare ainsi qu'une semaine internationale de l'étudiant qui se déroulera du 11 au 17 mars à Lyon I et Lyon II. Films, débats, stands d'associations, bref une grande semaine, organisée par l'ACEL-UNEF à laquelle les étudiants sont invités à participer.

L'ACEL-UNEF de Toulouse a déjà réalisé ce genre de chose, son succès l'amène à le renouveler. En novembre dernier, tout avait commencé par un concert des Dullapayun, suivi de nombreuses initiatives sur la solidarité internationale. En 1985, la "SIT" comme l'appellent les Toulousains (Semaine Internationale des Etudiants de Toulouse) s'inscrita dans le cadre de l'"A.I.J."

Initiative d'une autre nature, sera la réunion organisée par les étudiants en médecine du DMU de Créteil : un Colloque sur la prévention d'une éventuelle guerre nucléaire.

As-tu entendu parler de PIQUE TOUCHE, le Journal des étudiants en médecine de Paris ?

Se faisant l'écho des activités des associations des différents DMU de Paris, le premier numéro paru en décembre, se voulait aussi une plateforme pour que s'engagent des débats sur les stages d'externes, la qualité de notre formation, l'ambiance de nos facs, le 3<sup>e</sup> cycle de médecine générale, à partir de témoignages, d'interviews d'étudiants.

Le second point fort du journal était de lancer l'idée des stages d'externes à l'étranger en collaboration avec l'IFMSA. Pour cela mettre en place dans chaque fac des commissions, trouver un responsable qui se charge : d'inscrire les étudiants, contacter les présidents, les chefs de service de chaque DMU pour obtenir des stages d'accueil, c'est possible !

PIQUE TOUCHE et les copains qui le distribuent dans les amphis en assurent la promotion.

Aujourd'hui, à l'heure où l'AGE santé et l'AGEP 94 (Créteil) vont vivre un grand moment en organisant un Colloque sur la prévention de la guerre nucléaire, le n° 2 est en train, avec un dossier spécial Colloque.

S'inscrivent en plein dans la préparation du 70<sup>e</sup> Congrès, bref, reflétant la vie de nos facs, de nos associations, spécifique aux étudiants en médecine, PIQUE TOUCHE peut intéresser des copains en médecine de province, d'autant que le n° 3 qui paraîtra en mars 85, comportera un dossier spécial sur le rôle des étudiants en médecine dans l'aide au Tiers-Monde : ce qui sera tout à fait d'actualité puisque l'AGE - Lyon organise les 16 et 17 mars 85 un Colloque sur cette question "des étudiants et l'aide au Tiers-Monde". Cela permettra une collaboration étroite entre l'AGE santé-Paris et l'AGEL pour la réalisation de PIQUE TOUCHE n° 3.

De plus, PIQUE TOUCHE n° 1 et 2 apportent les dernières informations émanant du Ministère, concernant le 3<sup>e</sup> cycle de médecine générale.

Téléphone au B.M. ou écris-nous, on te l'enverra.

Secteur santé UNEF -  
72 Rue de Cligny 75009 PARIS.

Xavier AUVINE - Membre du BV  
Responsable secteur santé.  
Joëlle MALVY - Secrétaire à l'Orpa  
AGE santé-Paris.

## Journée micro-info en sciences à Grenoble

Tout a commencé après que des habitués de la cafet, en sciences, nous aient demandé de remplacer les flippers et les baby's par des ordinateurs (ça nous servira davantage, disaient-ils). Aussi, grâce à la CAEL, nous avons pris contact avec un de nos fournisseurs, afin d'organiser une expo dans le hall.

Trois ordinateurs APPLE furent installés en démonstration et des tracts diffusés dans tous les amphis.

Si, du côté de la CAEL, l'opération fut un succès (ventes exceptionnelles de disquettes, doublement du chiffre d'affaires de la coop ce jour-là) ce fut un semi-échec pour nous, car nous n'avons pu profiter de l'occasion pour créer un club micro-info. Mais tout n'est pas perdu, car nous avons montré que nous pouvions répondre à une demande des étudiants qui furent nombreux ce jour-là.

Et déjà des copains se sont montrés intéressés pour négocier avec la fac l'obtention d'une salle (comme c'est déjà le cas en Archi). La journée avait permis à notre fournisseur de vendre un maximum de disquettes et deux ordinateurs à 5 000 F. pièce, aussi nous n'aurons pas de difficulté à l'avenir pour les faire revenir sur la fac, mais aussi bien en sciences sociales qu'en lettres, car on n'imagine pas le nombre d'étudiants, toutes UER confondues, qui possèdent un ordinateur.

Les applications de l'informatique d'ailleurs, ne se limitent pas qu'aux sciences, et pour utiliser des fonctions comme celles de traitement de textes, de gestion, d'information et de traitement de statistiques, un minimum d'éléments de programmation est nécessaire, qu'on soit en lettres ou en socio.

On voit donc que l'aspect de jeux et de loisirs n'exclut pas celui de la formation professionnelle.

Dans l'avenir, nous pensons traiter avec le siège de BULL qui est à Lyon, pour doter gratuitement le local que nous prête à cet effet la mairie de Saint-Martin-d'Hères d'ordinateurs BULL. En effet, que ce soient les constructeurs, les revendeurs ou bien les banques, beaucoup veulent susciter l'intérêt des étudiants pour des marques précises d'ordinateurs, sachant qu'on travaille plus tard plus facilement sur le matériel sur lequel on a été formé et qu'on l'achète plus rapidement. Les étudiants ont aussi un rôle de formation et de communication à jouer auprès de lycéens et de la population et c'est dans ce sens que nous négocions l'utilisation du local de la mairie, pour permettre aux étudiants de former d'autres gens, ou pour organiser des stages plus complets pour tous.

Des idées, nous n'en manquons pas à Grenoble, nos projets sont prêts d'aboutir.

Peut-être d'autres AGE souhaitent-elles en savoir plus ou se tenir au courant de ce qui va se passer : qu'ils écrivent ou téléphonent à :

AGEG : 16 (76) 51 65 55

Ils seront renseignés.

Thierry "Apple" LIDTARD

## La semaine INTER Toulouse, 12-17 nov. 1984

Durant toute une semaine, dès la rentrée des facs, la première semaine internationale de l'étudiant de Toulouse, organisée par l'AGEG-UNEF a permis à des centaines d'étudiants de se retrouver pour discuter de SOLIDARITE INTERNATIONALE, de paix, de développement, de coopération. Autant de questions qui nous passionnent, que nous aurons directement dans nos études.

Autour de ces quatre thèmes, de multiples initiatives : films, débats, expos, mais aussi des actions : collecte pour la Namibie, pétitions pour la libération de Nelson MANDELA en Afrique du Sud, et un grand gala d'ouverture de solidarité avec les QUILAPAYUN.

Le bilan que nous en tirons est très positif, même si financièrement cela coûte cher à organiser. Beaucoup de rencontres, un brassage d'idées et de solutions.

D'ores et déjà la deuxième semaine internationale de l'étudiant de Toulouse est en chantier pour 1985. Nous voulons qu'elle soit encore plus l'affaire des étudiants. Nous venons d'obtenir le label officiel "Année Internationale de la Jeunesse" pour ce projet.

Alors, avec l'AGEG-UNEF

l'Année Internationale de la Jeunesse,

ce ne sera pas qu'un slogan !

LE 70<sup>e</sup> CONGRES DE L'UNEF

- 1 - Interview de Régis PIQUEMAL - président de l'UNEF
- 2 - Un Congrès de luttés, offensif,  
Déroulement du Congrès.
- 3 - Les commissions du Congrès
- 4 - Tract "On n'est pas des pigeons"
- 5 - Carte-pétition.

## Interview

L'Union Nationale des Etudiants de France va tenir son 70<sup>e</sup> Congrès National du 2 au 5 mai 1985 à Nanterre.

A chaque fois, le Congrès de l'UNEF constitue un moment fort dans la vie du syndicat. Mais il concerne plus largement l'ensemble des étudiants et de la communauté universitaire. Cela s'explique car le Congrès ne constitue pas une affaire interne mais bien un événement, préparé deux mois durant dans toutes les facs, publiquement.

Pour ce numéro d'UNEF-INFORM qui lance la préparation du 70<sup>e</sup> Congrès nous avons demandé à Régis PIQUEMAL - Président de l'UNEF de nous parler des enjeux de ce Congrès.

**QUESTION :** Comme chaque année l'UNEF s'apprête à tenir Congrès, est-ce seulement une habitude, une routine imposée par les statuts ?

**R. PIQUEMAL :** Non bien sûr ! Je serais tenté de dire que face à l'évolution extrêmement rapide de l'Université nous pourrions tenir Congrès deux fois par an ! En 1983, les réformes engagées et l'inadaptation de notre structure, les groupes d'étude, nous poussaient à tenir Congrès. Ainsi qu'en 1984 où nous ressentions la nécessité de nous doter d'un projet global pour l'Université.

**QUESTION :** Alors, en 1985, que se passe-t-il ?

**R.P. :** 1985, chacun le sait bien, est marquée par une aggravation importante de nos conditions de vie et d'études. Force est de constater que la mise en place de la réforme, notamment des 1ers cycles n'aboutit pas aux transformations nécessaires. L'échec et l'abandon, la sélection sociale, restent les faits majeurs de l'Université.

**QUESTION :** En fait, on assiste aux retombées de la crise qui sévit dans tout le pays ?

**R.P. :** Dire cela n'est pas juste. Ne raisonnons pas en termes de retombées. Cela voudrait dire qu'on ne résoudra la crise que nous vivons à l'Université qu'en s'attaquant à la crise économique que les médias nous présentent comme fatale. La "crise étudiante" mérite à elle seule qu'on s'y attarde, et qu'on s'y attache en tant que telle.

**QUESTION :** Parler de "crise étudiante" c'est nouveau à l'UNEF, qu'est-ce que cela recouvre ?

**R.P. :** Cela recouvre l'ensemble des obstacles, des contraintes et des attaques que subit en France chaque étudiant, allant contre son besoin de réussir, de bien étudier, de bien vivre à l'Université. Ces attaques ou contraintes sont multiples ; elles ne touchent pas ou même dégradent tous les étudiants. Ce qu'il faut voir, c'est que tout, du manque d'animation, aux examens regroupés sur quelques jours va dans le même sens : faire ses études, un véritable 110 m haies dont ne s'en sortiront que les meilleurs, bien entraînés, bien sponsorisés.

**QUESTION :** Plus concrètement alors ?

**R.P. :** Chacun ne connaît que trop bien ses conditions de vie et d'études à la fac. Les conditions matérielles sont immenses : bourses, droits de T.P. supplémentaires comme à Brest, défaut de livres, de matériel moderne, mauvaises conditions de logement, la nourriture du R.U. qui s'appauvrit, les T.D. surchargés, les U.V. gullottes ....

Mais cela n'est pas tout, car on subit, parfois sans s'en rendre compte, des contraintes et pressions idéologiques immenses. Que penser en effet des cours d'économie qui nous apprennent la meilleure façon de licencier, que dire des profs qui nous découragent dès le jour de la rentrée. Pourquoi justifier ce que l'on vit, l'échec et l'abandon, comme le prix à payer pour devenir les cadres de l'an 2 000. Et justement pourquoi nous répète-t-on sans cesse que de toute façon c'est la crise, alors, les polys gratuits, les micro-ordinateurs... ça sera pour plus tard ! Pourquoi sinon pour nous rendre plus fatalistes, pour nous détourner de nos aspirations, de l'action ?

Eh bien, à l'UNEF nous disons non, cela n'est pas fatal. Certes il y a la crise comme on dit, mais chacune des contraintes, des attaques qui sont portées contre nous sont le fait de responsables précis (du directeur de cité-U, ou président d'Université en passant par le responsable administratif) qui ont pourtant le pouvoir de décider d'autres solutions.

Alors, chaque contrainte, chaque attaque nécessitent qu'on s'y arrête, qu'on y apporte une réponse immédiate pour finalement dégager des solutions nouvelles.

**QUESTION :** Pourrais-tu nous donner quelques exemples précis ?

**R.P. :** Bien sûr et j'en donnerai deux, en lien avec ce qu'il se passe dans deux AGE : Santé/Paris, et Orléans.

1) L'AGE Santé/Paris et l'AGE de Paris 12 en médecine ont organisé en commun un colloque "Etudiants en médecine pour la prévention de la guerre nucléaire". La tenue de ce colloque a été en elle-même une réponse concrète et importante à l'idée que fait dominer le Conseil de l'ordre par exemple, comme quoi un tel conflit est inévitable à terme et qu'on n'a pas à se mêler des conséquences possibles. Le colloque a été une réponse car il a montré justement le rôle actif que nous pouvons jouer pour éviter le pire et que cela passait par une connaissance exacte de toutes les conséquences. Le colloque a été une réussite : une réelle réponse à cette attaque idéologique. Pour les copains de Santé et Paris 12, il s'agit maintenant d'obtenir la solution nécessaire : intégrer dans nos études l'enseignement des risques nucléaires. Pour cela le colloque s'est achevé par la création d'un comité des étudiants en Médecine de Paris 12 "Pour la prévention de la guerre nucléaire".

2) A Orléans, en lettres, ça ne va pas ! On a cours dans des préfabriqués. Aucun matériel, pas de stage en LEA ... les étudiants ont débattu de chacun de ces problèmes. Pour y répondre eux-mêmes, ils ont empêché le conseil d'Université de voter le budget en envahissant la salle à 150. Ils ont décidé de faire ensemble avec les étudiants d'éco. un autre projet de budget. Pour eux, c'est la solution qui permettra de prendre en compte et de satisfaire tous leurs besoins.

**QUESTION :** Deux exemples bien différents à priori, mais à chaque fois la même démarche...

**R.P. :** En effet, et c'est bien là un aspect totalement nouveau de ce que nous voulons faire.

Chaque question, chaque besoin nécessitent une réponse, nécessitent donc une lutte, une action. La mise en place et le développement d'un club par exemple constituent en soi une lutte à partir du moment où l'on considère comme une réponse l'isolement qui touche des milliers d'étudiants, contraignant bon nombre d'entre-eux à abandonner.

C'est pour gagner que les étudiants se rassemblent. Eh bien à l'UNEF nous voulons pousser à ce rassemblement car nous pouvons gagner beaucoup.

**QUESTION :** Agir pour un tel rassemblement cela ouvre des perspectives nouvelles, pourtant beaucoup disent que les étudiants sont individualistes, qu'on ne peut pas les mobiliser.

**R.P. :** Beaucoup le disent en effet. En disant cela, leur but est clair : enfoncer davantage encore le clou de la fatalité, du "vous n'y pouvez rien".

Il faut arrêter cela car c'est bien mal connaître les étudiants. Ils sont certes bien différents, mais tous, et je dis bien tous, ont au moins un besoin, une exigence à satisfaire pour que leurs études, leur vie à la fac correspondent à ce qu'ils veulent.

A l'UNEF, nous voulons faire s'exprimer ces exigences, faire se rencontrer et débattre ensemble tous ceux qui ont le même besoin pour élaborer des réponses, pour gagner.

Cela ne se fait pas en claquant les doigts, en imposant des réponses toutes faites. Il s'agit d'écouter les étudiants, de prendre en compte toutes leurs idées, leurs propositions, tout ce qu'ils pensent. Il s'agit de déterminer avec eux dans les amphs, dans les T.D. ce qu'il faut gagner et la meilleure façon d'y arriver. J'en connais qui commenceraient à douter de l'incapacité des étudiants à bouger. L'exemple que je donne d'Orléans est une première démonstration.

Discuter, proposer, agir pour des solutions différentes, voilà ce que nous voulons à l'UNEF, ça vaut le coup de faire un Congrès, non ?

**QUESTION :** A chaque Congrès, l'UNEF s'affirme davantage encore comme une réelle force. Avec ce 70<sup>e</sup> Congrès et le rassemblement qu'elle propose, l'UNEF est encore plus audacieuse...

R.P. : C'est vrai. Cela tient au fait que nous sommes un syndicat de jeunes, d'étudiants. Nous sommes donc ambitieux pour nos études, notre avenir. Mais au-delà de ce qui nous permet de grandir, c'est notre expérience, notre bilan.

Nous avons une expérience irremplaçable de luttes, d'acquis, d'échecs. Les étudiants, avec l'UNEF ont fait l'expérience que rien de bon ne se fait sans eux. Aujourd'hui, la seule solution c'est d'agir sur toutes les questions, sans rien laisser passer.

QUESTION : Peut-on tirer à grands traits le bilan de l'UNEF dans la dernière période ?

R.P. : D'abord je dirais qu'il est très riche. Depuis la rentrée 84 nous avons eu une activité très diversifiée, souvent originale qui a permis de rassembler et de débattre avec de très nombreux étudiants.

Beaucoup de journaux d'Association ont maintenant une parution régulière et sont le fait de comités de rédaction nombreux. Concernant les Œuvres Universitaires, la rentrée a été marquée par une bataille importante sur la mensualisation des bourses. Avec l'UNEF 45 000 étudiants se sont exprimés sur leurs conditions de vie et d'études grâce à l'enquête nationale et 60 000 ont voulu décider de l'avenir de leur CROUS pendant notre vote national. A Toulouse, Lyon, Nanterre, Nice, des Initiatives de "Solidarité" avec les étudiants des pays du monde ont pris une place importante. Dans le même temps, l'UNEF a été utile pour dédoubler bien des T.D. ou amphes, pour gagner des heures complémentaires en plus ... Je pourrais multiplier les exemples en prenant Université par Université. Ce qui est clair, c'est qu'aux yeux de tous, il est devenu évident qu'avec l'UNEF on peut faire des choses intéressantes, on peut gagner sur nos besoins, bref l'UNEF, c'est utile à la fac.

QUESTION : Cependant ce bilan recouvre quelques contradictions et qu'est-ce que cela veut dire précisément ?

R.P. : L'UNEF comme syndicat a un ensemble de propositions et d'objectifs, bref de solutions pour une Université différente. Ces solutions sont connues mais dans bien des cas on n'a pas encore suffisamment su s'en servir pour leur donner toutes les chances d'aboutir.

Concrètement, cela veut dire que nous ne nous servons pas pleinement des centaines d'initiatives

dont nous sommes à l'origine pour mener une bataille accrue et imposer nos solutions originales, étudiantes.

Des exemples : A Toulouse, nous ne nous servons pas du restau-U que l'AGET UNEF gère "Le Clos Normand" pour gagner dans tous les autres R.U. un conseil de gestion du R.U.

A Brest, nous n'utilisons pas assez le cinéclub de l'AGEB-UNEF pour gagner la bataille contre l'isolement sur le campus par la création d'un centre culturel par exemple.

Je dirais que cela est normal. Nous mesurons mieux aujourd'hui de par notre bilan le pas qu'il nous faut franchir. Pour répondre à un besoin, il faut mettre en place des initiatives concrètes qui constituent autant de réponses immédiates permettant d'aboutir à la solution qui convient.

QUESTION : Alors, ce 70<sup>e</sup> Congrès, comment s'annonce-t-il ?

R.P. : Cela dépend de chacun à vrai dire. L'expérience de chacun d'entre-nous nous pousse à tenir ce Congrès. Je crois que nous tenons le bon bout car nous sommes assez forts pour réussir ce grand rassemblement des étudiants qui veulent gagner.

Chaque adhérent de l'UNEF dans son T.D. peut prendre toute sa place en animant la discussion autour des problèmes rencontrés. En utilisant l'association, ses élus, ses moyens d'information, il peut montrer les solutions nécessaires et les moyens d'y arriver.

Le 70<sup>e</sup> Congrès, c'est cela. Discuter, proposer, agir pour des solutions différentes, nouvelles.

Dans le même temps, le Congrès de l'UNEF, c'est un lieu de débats et d'échanges important où se rencontrent 800 délégués de toute la France. Des discussions en petits groupes ont lieu par centre d'intérêt, par responsabilités, par question d'actualité (réforme, œuvres universitaires ...) De plus cela sera un moment culturel important (expos, livres, spectacle avec un chanteur célèbre, surprise ...) Enfin, il sera l'occasion de célébrer l'Année Internationale de la Jeunesse par une soirée internationale spéciale où seront invitées des organisations d'étudiants du monde entier.

QUESTION : Qui peut venir au Congrès ?

R.P. : Tous les adhérents de l'UNEF, pour peu qu'ils soient intéressés par leurs études, mais cela, c'est bien le commun de tout un chacun.

QUESTION : Combien cela coûte-t-il ?

R.P. : Le "mandat" du délégué coûte 550 F. pour un délégué provincial, 650 F. pour un parisien puisque le Congrès a lieu à Paris. Le Congrès dure 4 jours, le mandat inclut tous les frais financiers.

Mais tout ne doit pas venir du délégué auquel on demande seulement 150 F. de participation personnelle. Pour le reste du mandat, le mieux est sûrement de s'adresser à l'AGE ou l'association de la fac.

QUESTION : Un grand Congrès donc ?

R.P. : Chaque Congrès est un moment important. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un Congrès intéressant, riche où tous participent, un Congrès préparé dans des centaines d'amphis, bref un Congrès qui permette le rassemblement des étudiants qui veulent mieux vivre, réussir, mieux étudier.

\* \* \*

# UN CONGRES DE LUTTES, OFFENSIF.

La nouvelle loi des enseignements supérieurs a été votée en janvier 1984. Dès septembre 84, elle rentrerait dans sa phase concrète d'application. Au mois de mai 1985, l'UNEF tiendra son 70<sup>e</sup> Congrès.

Il n'aura pas fallu 6 mois pour voir, au fil des semaines, s'allonger la liste des décrets et arrêtés revenant en arrière ; pour assister à une véritable bataille de chaires dès lors qu'il s'agissait de nouveaux premiers cycles ou de nouveaux statuts, pour voir se multiplier les atteintes au service public.

Pourtant, dans cette réforme, des milliers d'étudiants y avaient placé leurs espoirs.

## 1 - UNE VERITABLE CRISE ETUDIANTE

S'agit-il seulement d'un retour en arrière ? Certainement pas, puisque pendant ce temps là le nombre de fils d'ouvriers diminuait d'environ 30 %, le nombre de diplômés dégressait. Pendant ce temps-là, les CROUS mettaient en place des systèmes de restauration à deux vitesses (sic). Pendant ce temps-là, l'échec et l'abandon progressaient.

Depuis la rentrée 84, la situation s'aggrave. De décrets en décrets, les DESS de psychologie sont supprimés dans les Universités du sud du pays ;

- certains DESS de psycho disparaissent ;
- les droits d'inscription augmentent de 32% dans de nombreuses Universités ;
- on rejette les étudiants étrangers (circulaire Joxe) ;
- on met en place la réforme des Œuvres Universitaires ;
- Le budget régresse ...

Mais au-delà, les profs se chargent de dresser des barrages importants entre les deux semestres des nouveaux DEUG. Ils se chargent de vider ces nouveaux enseignements de leur contenu professionnel. On parle d'élitisme républicain pour demain, mais c'est tous les jours qu'on projette de créer des instituts au lieu d'U.F.R.

La liste est longue, trop longue.

Chaque étudiant pourrait la dresser, à partir de son vécu quotidien.

Une chose est claire, l'UNEF a pris toutes ses responsabilités pour faire avancer cette réforme, des luttes menées en 1983, aux propositions faites sur les premiers cycles ; de l'accueil des nouveaux étudiants à l'élaboration des maquettes.

Mais cela n'a pas suffi en comparaison au poids des multiples attaques que nous subissons à l'Université.

Nous avons fait l'expérience que rien n'est plus urgent de s'attaquer vraiment à la crise en y apportant nos réponses, nos solutions.

Aujourd'hui, il est temps de dire ça suffit, ça ne peut plus durer ; nous voulons étudier.

Le Congrès de l'UNEF sera le moment pour le dire puisque ce sera le rassemblement de tous les délégués venus de toutes les Universités, pour débattre, proposer, agir pour d'autres solutions.

## 2 - C'EST LE BON MOMENT POUR LE FAIRE.

Il y a un an, lors de notre 69<sup>e</sup> Congrès nous disions les étudiants ont des aspirations, ils sont disponibles.

Tout cela prend aujourd'hui un sens nouveau. Cette fois en effet, les étudiants ont fait leur propre expérience ; l'expérience que rien ne pouvait venir d'en haut ; et qu'eux-seuls peuvent faire quelque chose pour changer leurs conditions de vie et d'études.

Les luttes des jeunes contre le racisme ; le rassemblement des jeunes pour vivre travailler, se former du 23 mars à Paris ; la volonté des étudiants en psycho de Rennes pour garder leur DESS ; la réussite à Orléans, Paris I, Paris 13 des actions sur le budget des facs ...

... autant de choses à côté desquelles on ne peut passer ; autant d'attitudes des jeunes et des étudiants auxquelles il faut être attentifs. Ne passons à côté de rien !

Alors, le 70<sup>e</sup> Congrès de l'UNEF, il tombe à point. On en a besoin !

Agir pour approfondir notre orientation, pour la faire vivre dans les amphis, on en a besoin !

Le Congrès, ce n'est pas quatre jours pour théoriser, mais c'est quatre jours pour lutter, pour réfléchir, pour mettre notre démarche et notre activité à la hauteur de la crise et des attaques qui nous sont portées.

## 3 - ON A DEJA COMMENCE,

### IL FAUT FAIRE PLUS !

### AUTOUR DE QUELS OBJECTIFS ??

La situation créée en cette période dans les Universités nous pousse d'autant à être ambitieux et offensifs.

#### 1) Le bilan de la réforme

Nous pouvons déjà tirer ce bilan sur deux points essentiels :

- nouveaux DEUG/DEUST,
- décrets d'application.

Dans ces deux domaines, la situation actuelle n'est pas acceptable.

Le but n'est pas ici d'en faire un bilan comptable, exhaustif ; chaque AGE, chaque Association doit s'y attacher.

Cette situation cependant, amène dans le plupart des facs une aggravation importante de la sélection. Sauf Orsay, le taux d'échecs et d'abandons progresse. Les mesures les plus discriminatoires sont prises (Lyon-Toulouse par exemple) entre le S1 et le S2, des voies de garage sont créées pour les "recalés".

Des filières sont abandonnées et des nouveaux statuts prévoient par exemple la création d'instituts sélectifs.

Nous avons commencé à intervenir sur ces questions à Lyon et Toulouse en sciences, en AES à Paris I ; à Rennes en psycho...

Mais on peut faire plus, dans plus de facs.

Le 70<sup>e</sup> Congrès sera la convergence de ces luttes, le moment de faire le bilan de la réforme, de décider.

#### 2) Le budget et la hausse des droits d'inscription

Partout, les budgets sont revus en baisse. Ils se traduisent à chaque fois par la suppression d'enseignements, de cours, par des regroupements d'U.V. ou de T.D. Face à la baisse de la participation de l'Etat, le Ministère de l'Education Nationale a envoyé une circulaire aux Universités demandant une augmentation du montant des droits d'inscription de 250 F. à 330 F. C'est la troisième successive ; cela devient inacceptable d'autant que cette mesure s'accompagne d'une hausse certaine de la sécurité sociale étudiante et de la MNEF ...

Déjà dans plusieurs facs, nous avons commencé à mener la lutte : Orléans, Brest, St Etienne, Paris X, Paris XIII, et ça n'est pas fini !

Mais justement, il est temps de donner à ce début de mouvement plus d'ampleur, plus de force car ce qui est en jeu :

- c'est l'annulation de la hausse,
- l'exonération réelle de 10 % des étudiants.

Ce qui est en jeu, c'est le maintien de certaines formations, AES à Paris X, l'équipement des labos de langues à Orléans, le chauffage de la fac de sciences à Lyon I, les polys de Paris 13 ...

Donner de la force à ce mouvement, c'est d'abord voir en grand, faire signer une carte-pétition, organiser des rassemblements, faire des congrès d'Associations, d'A.G.E., le moment de convergence de ces actions et de rassemblements, de débrayages, de manifestations.

Le 70<sup>e</sup> Congrès sera la convergence de ces luttes, le moment de décider d'une initiative nationale .

#### 3) Lutter contre le racisme.

Cette question est à l'ordre du jour dans tout le pays, d'une part à cause des médias qui sont porteurs de discours dangereux, d'autre part par les manifestations diverses prises à l'initiative de certaines organisations luttant contre le racisme (convergence 84, SOS racisme, le MRAP, le MJCF ...).

Le Badge "touche pas mon pote" fleurit dans les rues, chez les jeunes surtout. Des milliers d'étudiants le portent à l'Université.

Cette question est présente dans la tête de tous. Le mardi 26 mars, à l'appel de l'UNEF, des centaines d'étudiants ont défilé à Jussieu contre le racisme. A Nanterre, les étudiants, avec le badge UNEF, se complaient par dizaines, à l'appel de l'AGE de Nice.

Par ailleurs, la bataille pour la pétition nationale de l'UNEF pour l'abrogation de la circulaire Joxe, reçoit un écho favorable. L'AGE de Jussieu a tenu un meeting sur ce problème avec plus de 200 étudiants.

Ne passons pas à côté de tout cela. Les initiatives les plus diverses, les plus originales peuvent être prises dans nos facs.

"Touche pas mon pote" un thème qui doit grandir encore à l'initiative de l'UNEF quand les étudiants étrangers sont à nouveau attaqués dans leur droit d'étudier en France.

Le 70<sup>e</sup> Congrès sera la convergence des luttes, le moment de dire à Nanterre "Touche pas mon pote".

En clair, le 70<sup>e</sup> Congrès, ça sera 4 jours pour dire "ça suffit ! nous voulons étudier !", pour réfléchir ensemble à "d'autres solutions".



On le voit, dire que le 70<sup>e</sup> Congrès de l'UNEF doit être un "Congrès de luttes", c'est loin d'être du volontarisme et cela correspond bien à une nécessité.

#### Pourtant cela ne suffit pas :

- Suppression insidieuse de diplômes,
- Droits d'inscription augmentés,
- Réforme dévoyée,
- Réforme des oeuvres universitaires mise au placard,
- Fermeture de toute concertation de toute négociation : décidément, de plus en plus on est pris pour des moins que rien !

Alors que tout le monde parle sur la docilité des étudiants, nous devons commencer à faire la démonstration qu'il n'en est rien, qu'on ne se laissera pas faire . . .

C'est pour cela que le Bureau National a décidé de changer "un peu" le déroulement du Congrès pour en faire véritablement un moment fort des luttes

**Nous proposons d'organiser le 2<sup>e</sup> jour du Congrès :**

une **MANIFESTATION** des ETUDIANTS  
de Jussieu au Ministère  
de l'Éducation Nationale

Une manifestation, voilà qui n'est pas habituel mais la force des coups portés contre nos études nécessite une riposte de masse.

Il ne s'agit pas de "profiter" de la présence des congressistes à Paris pour faire "masse", non, il s'agit de faire de cette manifestation l'axe essentiel de bataille des AGE dans les semaines à venir en province pour faire venir, comme délégués, tous ceux qui veulent lutter ; à Paris, pour rassembler des centaines d'étudiants.

Ce qu'il faut, c'est un long défilé d'étudiants qui exigent de bonnes conditions de vie et d'études.

Cela nécessite que le Congrès, le 3 mai au matin, appelle les étudiants à manifester, en allant discuter, proposer, dans les facs de Paris et dans certains lycées.

Audacieux comme décision ! ? Oui. Sûrement car cela fait bien longtemps que l'UNEF n'est pas à l'initiative d'un tel rassemblement et aujourd'hui c'est devenu possible.

Nous devons bien le mesurer, nous saisir de tout ce qui se passe et permettre à tous ceux qui, de Brest à Orléans ; à Paris, à Lyon ... ont dit non à l'augmentation des droits d'inscription, de dire, nous ne laisserons pas passer !

Pour l'occasion, le Bureau National sort une affiche en 5 000 exemplaires, lance un appel aux organisations syndicales pour soutenir et participer à la manifestation. Par ailleurs une carte pétition est disponible.

Une manifestation, ça compte ! Cela comptera dans le poids que peuvent faire les étudiants et l'UNEF. C'est cela qu'il faut contre les attaques directement portées par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Cela comptera pour chacun d'entre-nous. Cela comptera pour les étudiants de nos facs qui ont engagé une lutte, une action et qui veulent les voir aboutir.

N'est-ce pas en effet l'occasion de faire venir des délégués des UER de psycho ou de géologie qui voient leurs diplômes supprimés ?

N'est-ce pas le meilleur atout des étudiants en AES qui voient leur formation dévalorisée ? On pourrait ainsi continuer.

Cette manifestation sera aussi l'ouverture de perspectives claires pour tous ceux qui en ont assez d'être pris pour des pigeons. Ce sera l'occasion d'assurer une participation massive des étudiants au 70<sup>e</sup> Congrès de l'UNEF, d'en faire vraiment un Congrès étudiant.

La manifestation se déroulera essentiellement sur les thèmes :

- Suspension de la hausse des droits d'inscription,
- Abrogation des circulaires contre les étudiants étrangers,
- Arrêt de la casse des UER et des formations.

Si la préparation de la manifestation se fera essentiellement dans les AGE de Paris, chaque AGE y participera avec ses calicots et banderoles. Chaque AGE en assurera le succès :

- En augmentant le nombre de délégués au Congrès,
- En allant le matin du 3 mai sur une fac parisienne.

La banderole de tête sera faite sur le thème : " On n'est pas des pigeons, nous voulons vivre, décider, étudier".

## Déroulement du

### 70<sup>e</sup> Congrès de l'UNEF

#### • 2 MAI

- 10 h. Ouverture  
Rapport d'ouverture
- Repos
- 15 h. Accueil par l'AGE de Nanterre  
Débat Général : La crise étudiante  
notre bilan.
- 19 h. Repas
- 21 h. Porte à Porte à la cité Universitaire  
de Nanterre

#### • 3 MAI

- Dans les facs parisiennes
- 15 h. Manifestation  
Jussieu - Rue de Grenelle
- 19 h. Repas
- 20 h. Fête sur le lieu du Congrès

#### • 4 MAI

- 9 h. Débat général :  
\* Nos revendications,  
\* Nos perspectives,
- 12h30 Repas
- 14 h. Commissions du 70<sup>e</sup> Congrès
- 18h30 Repas
- 20 h. Séance "Année Internationale de la  
Jeunesse"

#### • 5 MAI

- 9 h. Débat général  
Les finances
- 12h30 Repas
- 14h30 Débat général  
Amendements  
Elections  
Clôture
- 16 h. Départ des délégués.

# Les Commissions du Congrès

## Commission - Les services d'entraide de l'UNEF

Le samedi 4 mai, l'après-midi sera consacré au travail en commissions. Il y en aura 9 au total dont voici le contenu de quelques unes. Je te demande de réfléchir au contenu de ces commissions ainsi qu'à la répartition de tes délégués.

### Commission Vie de l'UNEF et organisation

Cette commission a pour objectif de définir le rôle du secrétaire à l'organisation, d'élaborer les bases d'un travail plus efficace et d'affiner notre réflexion sur l'association, l'AG et leurs structures.

L'évolution de notre activité durant la dernière période nécessite une réflexion, une organisation plus adaptées.

A nous de réfléchir, à partir de notre bilan, de la situation à l'Université, pour nous donner les meilleurs moyens d'une efficacité aussi bien locale que nationale, plus grande.

Chacun d'entre-nous doit apporter sa contribution. Y réfléchir dès maintenant est donc nécessaire.

Notre 70<sup>e</sup> Congrès s'annonce comme un grand Congrès par la précision de l'analyse qu'il fait du milieu universitaire, les objectifs qu'il laisse entrevoir dans sa préparation et les moyens nouveaux qu'il donne au syndicat et aux étudiants.

Cette commission sera le prémice d'un travail en commun régulier.

Une circulaire suivra pour donner différents renseignements.

A bientôt,

Serge GAYSSOT  
Secrétaire National

### Commission Accueil à l'Université

L'accueil, c'est en quelque sorte les fondations de nos associations. Et tout le monde sait qu'une maison sans bonnes fondations s'écroule.

C'est un enjeu : avant même d'être inscrits à l'Université, nous pouvons faire la démonstration aux futurs étudiants que l'UNEF c'est utile.

Nous devons donc concevoir l'accueil comme un processus qui commence avec la préparation de la manifestation du 3 mai à Paris dans les lycées contre le décret limitant le choix d'Universités des bacheliers et qui va jusqu'au mois de septembre octobre avec les inscriptions pédagogiques et l'intégration des nouveaux étudiants dans l'association.

C'est pour cela que dès maintenant, profitons des congrès d'AGE pour mettre en place des groupes de travail qui mèneront la réflexion sur l'accueil dans chaque fac.

Si chaque AGE y réfléchit dès maintenant, cela permettra d'avoir une commission accueil riche au Congrès dans laquelle seront prises de nombreuses décisions.

Nous proposons que la commission accueil du Congrès travaille sur les thèmes suivants :

- les forums étudiants/lycéens, notre action dans les lycées avec le SNES, la FCPE,
- le contenu du "guide national" des guides d'AGE et d'association,
- l'accueil en tant que tel en juillet : vidéo, diaporama, radio,
- comment on se bat dans les conseils d'Université pour améliorer l'accueil,
- inscriptions pédagogiques, intégration des nouveaux adhérents dans l'association.

Comme tu le vois, l'ordre du jour est assez chargé et nécessite qu'il y ait réflexion auparavant sur chaque question dans chaque AGE.

Patrice LECLERC

Une commission sur les services (que possède ou à mis en place l'UNEF) ; il s'agit là de quelque chose d'un peu nouveau.

En effet, considérer cela au même titre que tout ce que fait l'UNEF et lui donner place dans notre réflexion à tous les niveaux, c'est quelque chose que nous avions ou trop peu l'habitude de faire.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, ce qui prévaut à la réflexion de l'UNEF, c'est de partir des conditions de vie et d'études des étudiants dans leur grande masse pour bien comprendre vers quoi l'on veut aller, ce que l'on veut construire avec les étudiants et en quoi cela permet leur intervention à un niveau toujours plus élevé.

C'est toute la richesse de la mise en place de notre démarche la Solidarité Etudiante et l'Entraide pour la réussite de nos études.

Parallèlement ce qui apparaît comme caractéristique sur l'ensemble de la mise en place de nos services, c'est que les étudiants et nos copains y sont attachés.

Cela peut être pour nous le moment avec cette commission de faire le point sur notre patrimoine, sa richesse, et la façon dont on s'en sert pour s'adresser aux étudiants et leur donner des moyens d'action.

Qu'il s'agisse de notre patrimoine (existence de locaux et infrastructures dont nous sommes gestionnaires) ou pour cette année de la mise en place de la Centrale d'Achat des Etudiants, il existe des disparités nombreuses entre les AGE qui amènent à une réflexion et un bilan contradictoire sur nos services, leur nature.

Une réflexion sur notre orientation et nos services, un premier bilan et les moyens pour mieux envisager les perspectives que nous avons dans ce domaine, en rapport avec les exigences qui se font jour sur chaque faculté, tel est l'objectif de cette commission.

A ce titre, et pour commencer à aborder le débat dans de bonnes conditions un peu avant le Congrès, tant au niveau national, qu'AGE par AGE, ou Association par Association, est joint à cette circulaire d'information, un petit questionnaire sur le bilan de l'entraide sur ton AGE et le recensement du patrimoine existant.

En adoptant cette démarche de travail, nous devrions permettre à chaque AGE d'approfondir sa réflexion dans le domaine de l'entraide et d'avoir une réflexion activée par activité sur les structures déjà existantes.

--

Voilà l'ensemble de ce travail, les perspectives dans lesquelles nous nous plaçons pour le développement de notre activité dans ce domaine (compte-tenu des difficultés que nous pouvons connaître à l'heure actuelle sur la coopérative nationale et que nous aborderons en débat général lors de la commission) devraient nous permettre d'aller au devant des difficultés et de répondre aux besoins des étudiants, permettre leur intervention à la réussite de leurs études.

Valérie MEOT

### LES 9 COMMISSIONS du Congrès

- 1 - VIE DE L'ETUDIANT ET ORGANISATION,
- 2 - LES FINANCES DU SYNDICAT,
- 3 - SANTE ET MUTUALITE,
- 4 - AIDE SOCIALE ET EMPLOI,
- 5 - ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE,
- 6 - LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES ET BILAN DES REFORMES
- 7 - INFORMATION ET COMMUNICATION
- 8 - LES SERVICES D'ENTRAIDE DE L'UNEF,
- 9 - L'ACCUEIL A L'UNIVERSITE

QUESTIONNAIRE  
sur les SERVICES D'ENTRAIDE de l'UNEF  
 (à retourner au B.N.)

Qu'avez-vous fait cette année au niveau d'une UER ou d'une faculté pour améliorer les conditions d'études ?

- Polys oui  non
- Annales oui  non
- Ronéos oui  non
- Livres oui  non
- Achat matériel peu cher oui  non
- Photocopies oui  non
- Cassettes (pour cinémathèque notamment) oui  non
- Voyages/Loisirs oui  non

Quel genre ?

- Existence d'une coop oui  non
- Combien de coops possédez-vous sur l'AGE ?

Dans quelle UER ?

Autres .....

Qu'avez-vous fait cette année sur les conditions de vie et d'études et l'aide individuelle aux étudiants ?

- Service logement,
- Service emploi,
- Service stages,
- Accueil,
- Informations différentes et variées sur les étapes de la vie universitaire,

Autres .....

Si tu vois d'autres questions qui entrent dans ce cadre et que vous avez pu aborder cette année dans ton AGE, fais-nous en part.

Qu'avez-vous fait comme initiatives cette année concernant largement la vie culturelle à l'Université ?

- Fête oui  non
- Expos oui  non
- Forums oui  non
- Spectacle animé (à préciser) oui  non
- Fête du Campus ou initiative sur le campus de quelle nature ? oui  non

## LES ACTIVITES DEJA EXISTANTES

- Imprimerie (même s'il s'agit d'un local et de petites machines) oui  non
- Coopérative oui  non
- Cafétéria oui  non
- Ciné-club oui  non
- Locaux syndicaux par UER/combien ? oui  non
- Locaux syndicaux par AGE ce qu'on y fait ?  
leur nature, leur nombre  
leur grandeur.
- Autres (à préciser).

## Commission Aide sociale et Emploi

Depuis le 6<sup>o</sup> Congrès, c'est une année riche de réflexion et d'action qui vient de s'écouler dans le domaine de l'aide sociale.

Une année marquée par la lutte autour de la réforme des oeuvres, le vote national...

Dans une première partie, nous ferons le point sur cette réforme avec l'idée que beaucoup de choses changent, en particulier dans le domaine de la restauration, que les grandes orientations définies en décembre par le Ministère de l'Éducation Nationale sont en train de se mettre en place, et ce, malgré l'absence de texte de réforme.

Pour cela, nous proposons de faire une enquête et une expo sur l'état des oeuvres, CROUS par CROUS, sur ce qui se décide, sur ce que nous avons fait, ce que nous avons gagné (cf. questionnaire).

Dans un deuxième temps, nous discuterons de la façon dont on se sert de l'ensemble de propositions que l'on a pour gagner, fac par fac, dès qu'une question se pose, sans attendre que ça se règle par une campagne nationale

Ainsi par exemple, comment va-t-on gagner au moment de l'accueil, l'exonération de 10 % d'étudiants, le remboursement de la cotisation mutualiste pour les boursiers et sur critères sociaux, le gratuité des photocopies, le logement des étudiants ....

Nous intégrerons également dans notre réflexion tout ce qui concerne les liens entre l'Université et le monde du travail, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés....

Enfin nous verrons comment l'on fera converger toutes ces questions vers les élections au CROUS (fin 85 - début 86), quel rythme et quels moyens nous donnerons à notre campagne.

### ENQUÊTE SUR L'ÉTAT DES OEUVRES

Alors qu'aucun texte de réforme n'est sorti, les orientations du Ministère de l'Éducation Nationale définies en décembre 84 sont bel et bien en train de se mettre en place.

Afin d'en avoir une vision plus nette, nous proposons de profiter du Congrès pour mener une grande enquête CROUS par CROUS sur :

- ce qui a changé dans la période les décisions du CROUS,
- nos propositions, nos actions, nos victoires,
- dans les principaux domaines dont s'occupent les oeuvres.

Nous te proposons donc de remplir cette enquête avec les copains de ton AGE et de nous la faire parvenir au Bureau National au plus tard avant le début du Congrès National.

A.G.E. de .....	PROPOSITIONS ET DECISIONS du CROUS	PROPOSITIONS - ACTIONS et VICTOIRES de l'AGE
RESTAURATION		
LOGEMENT Cités-U.		
BOURSES		
EXONERATION de 10% des étudiants		
TRANSPORT		
ACCUEIL		
LIAISON avec le MONDE DU TRAVAIL		

# ON N'EST PAS DES PIGEONS !

Pourtant certains pensent que si ! qu'on en juge :

**DRITS D'INSCRIPTION**  
+ 347 %

+ 347 % depuis 1981 :

Non, ce n'est pas le taux d'inflation au Brésil, c'est le taux d'inflation à l'Université française !

Par arrêté d'avril 85 M.CHEVENEMENT en rajoute, + 32% de hausse pour la rentrée 85/86.

Pour s'inscrire cette année à l'Université, il faudra payer (sécurité sociale, mutuelle comprises) plus de 1 200 F.

Il s'agit d'une atteinte grave à notre droit aux études.

**Annulation de la hausse**

**DIPLÔMES SUPPRIMÉS**

Les Universités ferment des formations, suppriment des diplômes : psychologie, géologie, AES sont partout menacés.

Le gouvernement diminue sa subvention aux Universités de 2 %.

Des U.E.P. sont transformées en écoles ou en instituts sélectifs.

Développer ou casser, il faut choisir. Le gouvernement a fait son choix ; nous aussi.

**Sauvegarder nos formations et nos diplômes**

**ETUDIANTS ETRANGERS :**  
S.O.S. . . .

Jase, touche pas à mon pote !

Le gouvernement décide :

- d'accroître le montant des ressources exigées des étudiants étrangers pour obtenir la carte de séjour,
- de réduire leur possibilité de trouver un emploi,
- d'instaurer un contrôle de leurs études par la préfecture de police.

Cette discrimination est intolérable !

**Abrogation des circulaires discriminatoires**

**FUTURS BACHELIERS :**  
SELECTION !

Les graves difficultés d'inscription en début de chaque année universitaire sont résolues ! ! !... Il est demandé à chaque lycéen de terminale de remplir une fiche sur laquelle il inscrit par ordre de préférence 10 diplômes de 1er cycle.

Bref, non, seulement il faut être sûr de son choix dès avril, mais en plus un bachelier peut se retrouver à Orléans en ayant demandé Jussieu !

C'est encore une remise en cause de la liberté de choisir sa formation et son Université !

**Libre choix de l'Université pour tous les bacheliers**

**ENSEMBLE POUR GAGNER**  
**vendredi 3 mai jussieu 15h.**  
**MANIFESTATION**

**unef** **unef**

**MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE**  
**MESSIEURS LES PRESIDENTS D'UNIVERSITES**

**VENDREDI 3 MAI A PARIS**  
**JE PARTICIPE A LA MANIFESTATION**  
**A L'APPEL DE L'UNEF**

**pour l'annulation de la hausse de 32% des droits d'inscription**  
**pour l'abrogation des circulaires discriminatoires à l'égard**  
**des étudiants étrangers**  
**pour sauvegarder nos diplômes et nos formations**  
**pour le libre choix de l'université donnée à chaque bachelier**

**NOM** **FAC** **SIGNATURE**  
A REMETTRE A UN COPAIN DE L'UNEF OU A RENVoyer A UNEF 72 RUE DE CLICHY 75008 PARIS

**MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE**  
**MESSIEURS LES PRESIDENTS D'UNIVERSITES**

**VENDREDI 3 MAI A PARIS**  
**JE PARTICIPE A LA MANIFESTATION**  
**A L'APPEL DE L'UNEF**

**pour l'annulation de la hausse de 32% des droits d'inscription**  
**pour l'abrogation des circulaires discriminatoires à l'égard**  
**des étudiants étrangers**  
**pour sauvegarder nos diplômes et nos formations**  
**pour le libre choix de l'université donnée à chaque bachelier**

**NOM** **FAC** **SIGNATURE**  
A REMETTRE A UN COPAIN DE L'UNEF OU A RENVoyer A UNEF 72 RUE DE CLICHY 75008 PARIS

**pour l'envoi je verse**



**ON N'EST PAS**

**DES PIGEONS**

**vendredi 3 mai 15h -jussieu-**

**pour l'envoi je verse**



**ON N'EST PAS**

**DES PIGEONS**

**vendredi 3 mai 15h -jussieu-**